SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

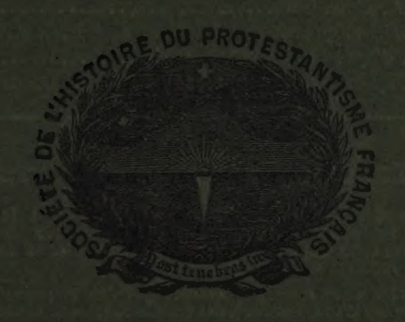
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LIIIe ANNÉE

DEUXIÈME DE LA 5e SÉRIE

Juillet-Août 1904



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, rue de Seine, 33

1904

SOMMAIRE DU BULLETIN DE JUILLET-AOUT 1904

Pages.

N. W. — **Compte rendu de la quarante-neuvième assemblée générale tenue à Bourges et à Asnières-les-Bourges les 6 et 7 juin 1904** 289

F. de Schickler. — **Rapport sur l'exercice 1903-1904** 292

Donateurs de livres et Églises donatrices 295

N. Weiss. — **La Réforme à Bourges au XVI[e] siècle** 307

F. de Schickler. — **L'Église d'Asnières-les-Bourges, du XVI[e] siècle à nos jours** 359

MÉLANGES.

G. Bonet-Maury. — **Le Protestantisme français et la République aux XVI[e] et XVII[e] siècles.** — *Troisième période*, 1598-1685 364

ILLUSTRATIONS.

Vue ancienne de Bourges, d'après Tassin 307
La rue Mirebeau et la maison de Calvin 315
La chaire de Calvin au couvent des Augustins 317
La pierre de Calvin 318
Restes de l'abbaye de Saint-Ambroise 320
Le couvent des Augustins, façade sur la rue, d'après des photographies de M. A. Damagnez 321
La grosse tour de Bourges, d'après Chastillon (cliché emprunté au t. I du *Jean Calvin*, de M. E. Doumergue) 331
L'Église Notre-Dame et le marché aux pourceaux, d'après une photographie 335
L'intérieur du couvent des Augustins 340
L'entrée de la maison de Germain Colladon 342
La salle basse voûtée de la maison de Germain Colladon, d'après des photographies de M. A. Damagnez 347
Portrait de Cujas, cliché emprunté au t. I du *Jean Calvin*, de M. E. Doumergue. 357
La maison de Cujas, d'après une photographie 358
Le pont de Calvin, d'après une photographie de M. A. Damagnez 360

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette page.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, par cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr., et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris. Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable bureau 15 (rue des Saints-Pères)*.

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances ; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

QUARANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A BOURGES ET A ASNIÈRES-LES-BOURGES

LES 6 ET 7 JUIN 1904

« La ville de Bourges, capitale du pays et duché de Berry, l'une « des plus nobles, plus grandes et antiques villes du royaume de « France, est assise en un air très sain et très agréable, en un païs « plat, et dans un sol très fertile en toutes sortes de grains, prairies « et en vin assez savoureux. Ce n'est pas que j'estime que nos vins « de Bourges soient les vins excellens dont parle Pline II, car je « tombe d'accord qu'il a entendu parler des bons vins de Bourdeaux « et que ces vignes fameuses ont été plantées par une colonie de « nos anciens Berruyers, qui est la cause que les peuples bourdelois « s'appellent en latin *Bituriges Vivisci.* »

Ainsi s'exprime, à la fin du XVIIe siècle, un historien du Berry, G. Thaumas de la Thaumassière, fils d'un huguenot de Sancerre, où l'on peut encore admirer sa demeure, belle et confortable maison du XVe siècle, récemment restaurée[1]. Sa description, qu'on serait plutôt tenté d'appeler une définition, est encore exacte. L'antique

1. Elle y est le siège de la Caisse d'épargne. Nous citons Thaumas de la Thaumassière, fils d'un ancien « proposant » devenu médecin (cf. *France prot.*, IX, 362), d'après la réimpression de son in-folio, faite sur l'édition de 1689, par la *Revue du Berry*, en 1863, t. I, p. 203. Ce huguenot semble être devenu catholique, puisqu'il mourut avocat au parlement de Paris en 1712. C'est sans doute pour cela que son livre, qui aurait pu nous conserver bien des faits ignorés, ne parle presque pas du protestantisme.

cité berrichonne, centre géographique de la France, est restée la capitale d'une vaste région essentiellement agricole et fertile et est devenue, en outre, grâce à cette situation centrale, le principal établissement militaire de la France actuelle. Mais, si elle a ainsi été amenée à faire éclater la ceinture de ses murailles et à s'étendre au delà de ses anciennes limites, elle n'en a pas moins gardé, en plus d'un quartier, l'aspect et les allures d'une ville d'autrefois. Plusieurs monuments réellement hors pair, l'extraordinaire cathédrale Saint-Étienne, d'une beauté saisissante malgré ses dimensions colossales, le merveilleux hôtel de Jacques Cœur et l'hôtel Lallemant, un des plus purs bijoux de la Renaissance, malheureusement très mal conservé, attestent la richesse de cette cité, et le goût de ses habitants d'autrefois pour les plus belles créations de l'art.

Ce qui subsiste de son histoire atteste aussi qu'ils ne restèrent pas en dehors du mouvement des esprits. Si, comme ailleurs, grâce à une répression impitoyable, la religion du pur Évangile et de la conscience que la Réforme voulut être dès l'origine, n'y est plus représentée que par une petite minorité, celle-ci n'a pas à rougir de ses ancêtres qui contribuèrent pour une part aussi honorable qu'importante au renom européen de la ville de Bourges au XVI[e] siècle.

Le temple est situé à l'extrémité nord de la ville actuelle, à gauche de l'avenue de la gare, et à l'intersection de cette avenue et de la rue Vieille-Saint-Ambroise, exactement en face des derniers vestiges de l'abbaye de ce nom à laquelle appartenait un des premiers moines qui embrassèrent la Réforme. C'est un modeste édifice, sans prétention architecturale, car il fallait être ultra-modeste en 1831, lorsqu'après plus de dix années de démarches humiliantes ou stériles, quelques protestants obtinrent à grand'peine l'autorisation d'en poser la première pierre.

Ce temple se remplit et au delà, le soir du 6 juin, quand les délégués au synode officieux de la circonscription de Paris y accompagnèrent le président et le secrétaire de notre Société auxquels avaient bien voulu se joindre nos collègues, M. le prof. G. Bonet-Maury et M. le pasteur P. de Félice, délégué au synode. Le jeune pasteur de Bourges et d'Asnières-les-Bourges, M. Albert Damagnez, avait organisé avec beaucoup de soin et de méthode tout ce qui concerne la réception de ce synode, c'est-à-dire de 122 délégués qui siégèrent le 7 et le 8 juin, — travail considérable dont il s'est acquitté avec un rare dévouement et pour lequel il trouva un concours empressé chez les membres de son troupeau.

Il est tout heureux de souhaiter la bienvenue à notre Société, en l'associant aux travaux du synode et de remarquer dans l'auditoire quelques catholiques. Ceux-ci auraient sans doute été plus nombreux si l'on n'avait persuadé au public que notre séance — historique — serait nécessairement « confessionnelle ». Nous en sommes encore là, dans notre intelligent pays de France, que lorsqu'on veut parler de cette partie — instructive et dramatique entre toutes — de l'histoire nationale qui s'appelle *la Réforme*, on nous objecte que nous allons traiter un sujet confessionnel, surtout si nous nous proposons d'en parler entre les quatre murs d'un temple! Mentalité étrange qui ferait sourire partout ailleurs, excepté peut-être en Espagne, et qui jette un jour intéressant sur le degré de culture de certains milieux « cultivés » ou prétendus tels!

Quoi qu'il en soit, ceux qui ont assisté à telle ou telle de nos réunions savent bien que si nous relevons hautement le caractère religieux de la crise intellectuelle, morale et sociale d'où est sorti le monde moderne, nous n'avons d'autre prétention que de constater un fait indiscutable et de rechercher en toute indépendance comment il est né et s'est développé. Tout protestant digne de ce nom n'accepte l'héritage des pères que sous bénéfice d'inventaire, et comme ceux-ci ont — combien longtemps et vainement — réclamé pour eux la liberté, il entend que celle de chacun soit respectée intégralement et de bonne grâce.

Après les paroles de bienvenue de M. Damagnez, une invocation de M. le pasteur Lacheret et un chant, au milieu du silence qu'interrompent seuls quelques retardataires, le président de notre Société communique oralement, et avec beaucoup d'entrain, quelques aperçus de son rapport sur l'exercice 1903-1904 de notre Société et quelques notes historiques sur les destinées de l'Église réformée de Bourges aux XVIIe et XVIIIe siècles. Voici le texte complet de cet exposé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT, BARON F. DE SCHICKLER

sur l'exercice 1903-1904

Messieurs,

Vous avez appelé notre collègue M. le pasteur Weiss, à l'occasion de votre réunion ecclésiastique, à faire revivre ici les souvenirs des premiers jours du protestantisme à Bourges : en étendant cette invitation à notre Société entière, offrant à sa quarante-neuvième assemblée générale une cordiale et fraternelle hospitalité, vous avez d'abord témoigné pour nos travaux un intérêt qui a profondément touché notre Comité et dont il m'a demandé de vous exprimer ce soir toute sa gratitude. Mais vous avez aussi suivi la tradition des Églises réformées de France. Je dirais volontiers que vous avez obéi à leur antique Discipline. Son article 23 ne prescrivait-il pas de « dresser des mémoires de toutes choses notables pour le fait de la religion », de députer dans chaque colloque un ministre pour les recevoir et les apporter successivement aux Synodes provinciaux et au National, injonction accentuée à plusieurs reprises par ces synodes jusqu'à celui de Castres en 1620 qui désignait une Église par province pour avoir la garde des papiers et procédures; pour la province du Berry, celle de Châtillon-sur-Loing. Après avoir reconnu au XVIe siècle l'importance de l'œuvre historique et lui avoir assigné une place dans la vie de l'Église, on se préoccupait donc au XVIIe de conserver pour l'avenir, non seulement le récit fidèle, mais les documents mêmes. C'était, il est vrai, trop compter sur cet avenir. On avait beaucoup souffert déjà, et, comme le Psalmiste, après s'être écrié

> Les torrents de ta colère
> Sur nous cent fois ont passé,

on croyait pouvoir ajouter

> Mais, par ta grâce j'espère
> Qu'enfin l'orage a cessé.

La tempête au contraire allait reprendre plus redoutable que jamais. Ce n'est point l'heure de raconter à nouveau les suites désastreuses de la Révocation, mais vous comprendrez que la tourmente qui avait renversé nos temples n'a pas épargné ces autres témoins plus fragiles encore, registres de délibérations, mémoires, correspondances, toutes les sources enfin de cette douloureuse, de cette noble et sainte histoire. Et vous comprendrez également le devoir qui s'est imposé aux arrière-descendants des victimes, de rechercher avec un soin filial jusqu'aux moindres épaves, et la joie qu'ils ressentent à chaque trouvaille, à chaque reconstitution de ce qu'on avait craint souvent être pour toujours perdu.

C'est la mission que s'est donnée notre Société, il y a déjà cinquante-deux années, et toutes les fois qu'à la fin d'un exercice nous jetons un regard sur la dernière étape parcourue, nous pouvons constater un progrès dans les deux principales branches de notre activité. Grâce à de savantes collaborations, — vous me reprocheriez de ne pas ajouter grâce à ses incessants labeurs personnels, — M. Weiss, dans la publication bi-mensuelle du *Bulletin*, a projeté sur certains côtés et sur certains faits de notre histoire des lumières parfois étrangement révélatrices.

Parmi ces études récentes, je citerai celles de M. Paul de Félice sur la réaction catholique à Orléans au lendemain de la première guerre de religion ; de M. Patry sur le protestantisme de Marguerite de France, sœur de Henri II, duchesse de Berry et de Savoie, qui lorsqu'éclata la première guerre de religion « en prit si grand chagrin », dit son biographe, « qu'elle en cuyda mourir »; de MM. Bourrilly et Weiss sur Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne; — et dans les documents cette effroyable liste de cent huguenots dont les cadavres furent traînés sur la claie et jetés à la voirie, sous Louis XIV, parce qu'en mourant ils avaient refusé de recevoir les sacrements catholiques, déclarant, selon la parole de l'un d'eux, « que c'est au ciel qu'ils cherchaient le Seigneur », et avaient prié « qu'on les laisse mourir dans la religion où ils étaient nés ». En 1699 nous trouvons de ces exécutions, vraiment sacrilèges, à Gien et à Châtillon-sur-Loing.

Puisque j'ai parlé du *Bulletin*, je tiens à rassurer ceux de ses lecteurs auxquels nous avons promis la table de son premier demi-siècle, et qui, ne voyant rien venir, seraient tentés de nous exprimer leur légitime impatience. Les forces humaines sont limitées : si le dépouillement par les trois anciens élèves de l'école des Chartes est terminé, M. le pasteur Fonbrune-Berbinau doit, pour le fusionnement de ces innombrables fiches, procéder avec d'autant plus de lenteur que la minutie des détails exige plus de consciencieux efforts.

Quant à notre second champ d'action, la Bibliothèque, je voudrais pouvoir vous décrire moins rapidement les dons nombreux, quelques-uns très précieux, qu'elle a reçus depuis l'assemblée générale de 1903. Ainsi quatorze affiches, arrêts de la Cour du Parlement, aides et finances du Dauphiné concernant les protestants au XVIII[e] siècle, — un dossier d'actes d'abjuration du diocèse de Bayeux (1581-1685) prouvant combien de familles normandes ont appartenu à notre communion, — une discipline ecclésiastique provenant de l'Église de Buxy en Bourgogne avec les signatures des pasteurs et anciens, présent de M. Garreta, — le registre des procès-verbaux de la paroisse de Boucoiran à partir de 1777, offert par M. le pasteur Caladon, — un autographe de Casaubon, que nous devons à M. le pasteur Nazelle, — un Nouveau Testament que le réformateur Pierre Martyr avait offert à Odet de Châtillon, le frère de Coligny, — un exemplaire des œuvres d'Antoine de Chandieu, donné par le petit-fils au propre fils de l'auteur, et relié, étrange destinée du volume, aux armes du pape Pie VI, — un rarissime Alphabet ou Instruction chrétienne pour les petits-enfants, Lyon 1555 : ces deux derniers ouvrages sont, avec plusieurs autres, un présent de la généreuse et constante bienfaitrice de notre Bibliothèque, Mme la baronne de Neuflize. M. Arthur Brölemann, de Lyon, a exprimé dans ses dernières volontés le désir que les livres et brochures de sa bibliothèque ayant trait au Protestantisme soient remis à celle de la rue des Saints-Pères. M. le pasteur Bourgeois, président du Consistoire de Saint-Agrève, « considérant », nous écrit-il, « comme un devoir, en avançant en âge, de ne pas conserver les ouvrages qui lui

ont servi autrefois à des travaux historiques dont il ne s'occupe plus », nous les envoie et ajoute : « Mes livres me font encore plaisir quand je pense qu'ils seront utiles ». N'y a-t-il pas là des exemples à suivre, ne serait-ce parfois que pour un volume rare, que pour quelques lettres des temps du Désert et du Réveil, qui courent si grand risque de tomber entre des mains insouciantes sinon hostiles, et qu'en les donnant ou en les léguant à la Bibliothèque, on préservera pour ceux qui viendront après nous?

Remercier d'une part les bienfaiteurs de la Bibliothèque[1] et de l'autre les Églises qui nous ont adressé leurs offrandes à la Fête de la Réformation[2] est un devoir qu'il nous est

1. Donateurs de livres :

Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'Instruction publique, Archives nationales, M. le pasteur G. Appia, Bibliothèque nationale, MM. prof. G. Bonet-Maury, pasteur G. Bourgeois, Boutroux, A. Brölemann, pasteur Caladon, Raoul de Clermont, la Compagnie des pasteurs de Genève, pasteur Dannreuther, Dorsman, Dr Ebrard, Mme Vve Ch. Frossard, MM. Garreta, pasteur Granjon, H. Guyot, prof. G. Hérelle, A. Lestringant, Dr Mathews, pasteur Maulvault, Mme Maunoir, MM. pasteurs E. Maury et G. Meyer, commandant R. Mowat, pasteur Nazelle, Mme la baronne de Neuflize, MM. baron de Neufville, pasteur F. Puaux, Mlle Read, MM. prof. R. Reuss, baron F. de Schickler, les Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, la Société des missions évangéliques, MM. Stroehlin, E. Vaughan, pasteur Vielles, Ch. Waddington, pasteur C. Wagner, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. pasteurs E. Arnaud et Paul Besson, E. Bœhmer, Jacq. Boulenger, V.-L. Bourrilly, Ch. Bréard, C. Bruston, F. Buisson, Comte H. de Castries, Mme A. de Chambrier, MM. A. Chantre, pasteur Destandau, F. Dietsch, Henri Doniol, Émile Faguet, Paul Fredericq, Eug. et Jules Halphen, doyen Jalabert, D. Jordell, prof. A. Lang, Abel Lefranc, Armand Lods, D. Lortsch, Mme Mathilde Lutteroth, MM. Léon Marlet, Dr C. Marmier, pasteur Méaly, G. A. von Neufville, H. Patry, Ph. Plan, pasteur Puyroche, prof. E. Ritter, pasteur E. Roberty, F. Scheichl, baron F. de Schickler, J. Trenel, A. von den Velden, H. Vivarez, pasteur Ch. Wagner, O. Winkelmann.

2. Églises donatrices :

Aubais, 14; — Bâle (Église française), 137.50; — Belfort, 10; — Bergerac, 55.50; — Bolbec, 37; — Boulogne-sur-Mer, 15.50; — Brest, 5; — Calvisson, 10; — Cannes, 20; — Castres, 37.45; — Courbevoie, 25; Dijon, 23.85; — Florac, 8; — Graissessac, 13.70 et la Société de couture, 10; — La Calmette, 10; — Laparade, 18.05; — Lasalle, 20; — Le Raincy, 25;

doux de remplir, mais rendre un suprême hommage de reconnaissant souvenir aux amis disparus en est un profondément douloureux auquel nous ne saurions manquer. M. C. Moens, descendant des persécutés de Philippe II dans les Pays-Bas, et placé pendant plusieurs années à la tête de la Société huguenote de Londres, pour laquelle il a édité les registres de l'Église du Refuge de Norwich, suivait de loin les travaux de la nôtre avec une attention si sympathique qu'il se plaisait, dans ses discours présidentiels, à en analyser les publications. — M. Ch. Rahlenbeck, de Bruxelles, avait envoyé autrefois plusieurs communications au *Bulletin*. — En MM. Ferdinand Teissier et professeur Bernus nous avons perdu deux de nos plus fidèles compagnons d'œuvre... j'allais dire compagnons d'armes, car il y a de la lutte dans tout travail sérieux, dans tout effort vers la conquête de la vérité, de la vérité historique comme de toutes les autres, nous ne le sentons que trop souvent.

M. Ferdinand Teissier, ancien archiviste, destiné d'abord au notariat, avait pris goût de bonne heure aux vieux parchemins et ne s'en est plus détaché pendant plus de cinquante années : il ne connaissait pas de joie plus intense que de les déchiffrer, de suivre, d'abord dans les archives des communes voisines de son village natal d'Aulas, puis à Montpellier et à Nîmes, et surtout au greffe de la Cour d'appel de cette dernière ville, les généalogies des familles huguenotes, les successions des ministres, les actes des Consistoires ou les assemblées du Désert, les jugements contre les relaps ou les Camisards, de rectifier les dates ou les noms, et d'envoyer alors régulièrement ses glanes, quelquefois des cahiers

— Le Vigan, 15; — Lussan, 4.60; — Lyon 200; — Marsillargues, 30; — Millau, 14; — Montbéliard (Église Saint-Georges), 15; — Montpellier, 78.70; — Moulins, 8.55; — Nancy, 40; — Nantes, 41.15; — Nanteuil-les-Meaux, 17.50; — Négrepelisse, 20; — Ners, 14.50; — Nîmes, 200; — Paris, Arquebusiers, 117.50; — Batignolles, 25.90; — Bon-Secours, 46.40; — Oratoire, 237.45; — Port-Royal, 17; — Saint-Esprit et Milton, 375; — Pau, 36; — Pignan, 20; — Réalmont, 38; — Reims, 50; — Rouen, 46.25; — Saint-Cloud, 27.75; — Saint-Dié, 10; — Saint-Étienne, 52.50; — Saint-Hippolyte-du-Fort, 15; — Saint-Palais-sur-Mer, 25; — Salies-de-Béarn, 10; — Toulouse, 36.75; — Vernoux, 18.20; — Vire, 10.

entiers, former à notre Bibliothèque, qu'il aimait tant sans l'avoir jamais pu visiter, la moisson dont profiteront les futurs historiens du protestantisme dans les Cévennes. De ces feuillets couverts de sa petite écriture fine et serrée, nous avons constitué douze volumes, et sa fille vient de nous en adresser deux de plus, en mémoire de lui [1]. Ah! messieurs, ce sont ces humbles travailleurs, et c'est pour les honorer davantage que je me permets de les désigner ainsi, qui rendent parfois les services les plus réels. Avec une abnégation touchante M. Ferdinand Teissier, incompris de plusieurs, n'a jamais songé à se faire valoir : il lui suffisait d'accumuler des matériaux pour le monument que d'autres élèveraient à ces protestants des anciens jours dont il possédait la ténacité de caractère et la foi ardente.

M. Auguste Bernus laisse un de ces vides qui se feront longtemps et cruellement sentir. Descendant de réfugiés du Dauphiné, pasteur pendant quinze années de l'Église française de Bâle, une des aînées des communautés du Refuge, il s'était distingué par ses études sur Richard Simon et la critique biblique au siècle de Louis XIV, par ses articles dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, et familiarisé comme bien peu — s'il en est — de nos contemporains, avec les hommes du XVIe siècle. Quand, après les Haag, nous perdions M. Henri Bordier, c'est vers M. Bernus que notre pensée à tous se porta en 1890, comme au continuateur possible du dictionnaire de *la France Protestante*. Il hésita avant d'accepter cette tâche : il l'entrevoyait colossale, ce qu'elle est assu-

1. Principales matières contenues dans les dossiers F. Teissier :

Inventaire sommaire des registres des baptêmes, mariages et sépultures de diverses Églises des Cévennes et du Bas-Languedoc, 53 cahiers formant deux volumes; — Inventaire des registres de diverses Églises des Hautes-Cévennes ou Gévaudan; — *Id.* de quelques Églises du Vivarais, — Brevets de productions de pièces devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en la province de Languedoc et pays de Gex; — Extraits des délibérations du consistoire d'Aiguesmortes, 1620; — Livre des délibérations du consistoire des Vans, 1660-1684; — Procès et condamnations prononcées contre les fanatiques ou Camisards par MM. du Présidial de Nîmes, 1700-1718; — Généalogie de la famille de Quatrefages. — Liste des pasteurs de l'Église de France corrigée et annotée par F. Teissier, 2 vol.

rément, et venait d'être nommé professeur à la Faculté de Théologie de l'Église libre du canton de Vaud. Sur nos instances, appuyées par celles de M. Edmond de Pressensé, son beau-père, il consentit à essayer, au moins pour l'achèvement de la lettre G. Nous avions admis la restriction, persuadés que, pour compléter les noms d'une première lettre, il toucherait forcément aux autres et ne saurait plus s'en désintéresser.

C'est ce qui est advenu, mais dans des proportions que nul d'entre nous ne prévoyait alors. Pénétré de sa responsabilité, aux sources explorées par l'heureuse initiative de M. Bordier il en voulut ajouter d'autres, retrouver encore des familles protestantes, non seulement dans les biographies ou monographies dont chaque année accroît le nombre et qu'il parcourait page à page la plume à la main, mais dans toutes les Revues des départements; car est-il, dans ce beau pays de France, une province, une cité où la Réforme n'ait un jour pénétré?

De là des accumulations de notes; le véritable effroi qu'il ressentait tout le premier en voyant le but reculer indéfiniment devant lui redoublait quand, recourant par exemple aux répertoires des réfugiés dressés à Leyde, il trouvait, pour la seule lettre G, des milliers de fiches à dépouiller.

Les années s'écoulaient cependant : la maladie, de cruelles souffrances étaient venues souvent interrompre et constamment entraver son travail. Puis, avant de rédiger un article, M. Bernus trouvait indispensable d'avoir rassemblé, et parfois recopié, tous ses matériaux. « J'avance plus lentement, mais plus sûrement, je crois, » avait-il dit dans le mémoire adressé au Comité en 1894 et qu'il faudrait relire pour se rendre compte de l'ampleur et de la précision qu'il entendait donner à son œuvre. Il la désirait d'autant plus parfaite qu'il la savait attendue avec plus d'impatience, et les échos de cette impatience parvenant jusqu'à lui, n'étaient pas sans le troubler profondément. Il répétait : « J'espère donner bientôt un fascicule »... « Il n'est pas nécessaire de m'éperonner dans mon travail de Sisyphe, » écrivait-il il y a un peu plus d'un an, comme il avait écrit en 1897 : « Je ne

vous dirai pas combien ce nouveau retard me pèse : il a rendu l'épreuve de la maladie singulièrement plus lourde et plus douleureuse. Force m'est de me soumettre ; je le ferais plus facilement si je ne savais pas quel tort notre œuvre en reçoit. » Le 31 mars dernier, en pleine activité intellectuelle, il était rappelé en son repos. Les pierres qu'il a préparées pour continuer le monument des Haag et des Bordier seront soigneusement recueillies par nous, mais avec quelle tristesse il nous faudra confier à d'autres mains la mission courageusement reprise deux fois déjà et maintenant de nouveau suspendue !

Suspendue, Messieurs, non abandonnée, croyez-le bien. Nous n'avons pas le droit d'y renoncer. Le protestantisme d'aujourd'hui a besoin, je n'hésite pas à le dire, de s'appuyer sur le protestantisme d'autrefois, et de le mettre en pleine lumière. Nous n'avons rien à cacher, ni de nos pures origines, ni de nos longues épreuves, ni surtout des secours et des délivrances que notre Père Céleste nous a prodigués. Si notre Société n'avait pas existé, que d'erreurs, je préfère ne pas dire que de calomnies, se seraient accréditées sur tout un côté de l'histoire de la patrie. Il est vrai qu'elles ont la vie dure et que nous voyons reparaître de loin en loin les vieux refrains, la trahison de Coligny, — dans une des dernières livraisons du *Bulletin* il a fallu une fois de plus y revenir, — les scandaleux déportements de nos réformateurs !

Sans nous attarder à des réfutations superflues, je tiens à rappeler que si nous avons le droit de défendre absolument leur vie privée, nous nous gardons de leur attribuer une infaillibilité qui n'est pas de ce monde. Ils ont devancé leur siècle, et néanmoins, par certains côtés, ils lui ont encore trop appartenu : notre devoir est de le reconnaître et de le regretter.

Aussi avons-nous été heureux de l'acte de réparation, on peut même le nommer d'expiation, qui, à la surprise de plusieurs de nos frères catholiques, s'est accompli le 1er novembre 1903 : l'érection à Genève d'un bloc monumental de granit à la mémoire, non de Calvin, mais de Servet. En 1909 on dressera sans doute sur les bords du Léman la statue du

réformateur, en commémoration du quatrième centenaire de sa naissance, et ce ne sera que justice; mais au 350e anniversaire du bûcher de Champel nos coreligionnaires ont eu à cœur de déplorer l'erreur — je dirai la grande faute — de Calvin, la méconnaissance des droits sacrés de la conscience. S'il ne saurait être guère permis aux catholiques ou aux négateurs de toute croyance religieuse d'incriminer un excès d'intolérance dont leurs propres annales n'offrent que trop d'exemples, c'est aux protestants qu'il appartenait d'en porter deuil d'une manière publique et durable.

Plus nous étudierons notre histoire et plus nous répudierons la contrainte en matière de foi. Elle a fait les martyrs dont votre Église de Bourges — M. Weiss vous le dira tout à l'heure — a eu sa part; elle a fait les exilés volontaires qui, plutôt que de renoncer à servir Dieu selon leur conviction, ont abandonné patrie aimée, position, biens, quelques-uns vieux parents qui ne pouvaient les suivre et étaient les premiers à les exhorter à les quitter. On retrouve des artisans du Berry, surtout de Sancerre, dans les colonies du Refuge de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre. De Bourges il n'y en a guère, l'Église était alors presque anéantie.

Les origines de cette Église se confondent avec celles de la Réforme française; je laisse à M. Weiss le privilège de vous décrire le grand rôle qu'elle a joué à cette première heure du réveil de l'esprit. Mais vous me permettrez de m'arrêter quelques instants sur une de ces figures d'autrefois et de saluer en passant un de vos concitoyens, trop oublié aujourd'hui dans sa ville natale, et qu'on a nommé avec raison un des apôtres les plus dévoués du protestantisme, « à la fois philologue, exégète, dogmatiste, controversiste, mais moins recommandable encore par son vaste savoir que par son esprit de modération et de tolérance ».

François du Jon, dit *Junius*, né en 1545 à Bourges où son père était lieutenant de la maréchaussée, eut une enfance souffreteuse et cependant portée, avec une extrême ardeur, vers les études classiques, qu'il perfectionna ensuite à Lyon sous la direction du savant Barthélemy Aneau. Échappé à grand'peine au massacre où avait péri son maître, il revenait

en 1561 dans sa ville natale, tout autre qu'il en était parti : la lecture du *De natura Deorum* de Cicéron troublant sa jeune intelligence l'avait rendu presque athée. Un soir, après le cours du jurisconsulte Cujas, du Jon passe devant la maison où se tenaient les conventicules huguenots — celle de Colladon sans doute. Attiré par le chant des psaumes, il entre, assiste au culte, revient à la demeure paternelle en proie à une certaine inquiétude qu'il cherche en vain à se dissimuler, et trouve sur la table de son père un Nouveau Testament. Laissons-le parler lui-même :

« J'ouvris le livre par une impulsion d'en haut, au premier chapitre de l'Évangile selon saint Jean. Je lus une partie du chapitre et en lisant je fus si ému que le divin du contenu, la majesté et l'autorité du style qui surpasse de beaucoup toute l'éloquence humaine s'imposèrent irrésistiblement à moi. Tout mon corps tremblait, mon esprit restait comme stupéfait, et toute cette journée je fus bouleversé, au point de ne plus savoir où j'en étais. O Seigneur, mon Dieu, tu as pensé à moi dans tes incommensurables compassions et tu as ramené au bercail la brebis perdue. »

La conversion était complète : non seulement il était à jamais devenu chrétien, mais dans l'élan de sa reconnaissance, résolu de se consacrer au salut des autres, il partit pour Genève se préparer au saint ministère. Quelques mois après éclatait la première guerre de religion. Séparé des siens, privé de ressources, du Jon se trouva bientôt dans la plus cruelle détresse et aurait succombé sans la rencontre d'un réfugié de Bourges, le pauvre tailleur Guillaume Boudon qui l'accueillit, en souvenir des bienfaits reçus jadis de sa mère. Pour ne pas être trop à charge à son hôte, il ne mangeait qu'une fois par jour, donnait des leçons à peine rétribuées et passait en travail la majeure partie des nuits jusqu'à ce qu'en 1565 on lui offrit la place de pasteur de la jeune Église d'Anvers. Il accepta ce poste périlleux avec d'autant plus de joie que l'assassinat de son père, à Issoudun, lui rendait plus difficile la rentrée dans sa patrie.

Le temps nous manque pour le suivre dans son dangereux apostolat aux Pays-Bas, puis, quand il en eut été expulsé

comme étranger, dans les deux postes d'Églises du Refuge en Allemagne d'où il fut appelé à la chaire de théologie de l'Université de Heidelberg. Chargé par Henri IV, en 1592, d'une négociation diplomatique, il passa par Leyde, le grand centre scientifique, y fut retenu, et y professa avec éclat jusqu'à sa mort, de la peste, en 1602. Parlerai-je de ses nombreux écrits, des biographies de lui qui ont été écrites en plusieurs langues ? Il nous semble en vérité que son nom devait être prononcé ce soir, et qu'il est permis de regretter qu'on ne l'ait attribué à aucune des rues de sa ville natale de Bourges.

Les grandes Bibliothèques possèdent des lettres de François du Jon : la nôtre en a deux. Elles prouvent qu'il ne se désintéressait ni de sa patrie ni du protestantisme français, et font honneur à son extrême et persistante défiance de lui-même : « J'ai fait, » dit-il, « l'œuvre que j'ai pu ; s'il en vient du fruit, il est de Dieu auquel je rends grâces et de grandes grâces ; en moi il n'y a que faiblesse. » Dans l'une il s'occupe des rapports entre l'État et l'Église, — ce sujet est plus vieux qu'il n'en a l'air ; — dans l'autre, écrite en 1598, au moment de l'octroi de l'édit de Nantes, on trouve un écho des préoccupations des Réformés, se demandant si Henri IV irait jusqu'au bout ou s'il tromperait les espérances de ses anciens coreligionnaires. Il représente les Églises comme « languissantes » dans la perpétuelle expectative. « Le roi, dit-on, a l'intention de nous accorder des conditions plus larges, mais que dirai-je, ce ne sont là que des espérances, des promesses, non encore des faits. J'espère cependant qu'on en verra bientôt les effets. Le roi, paraît-il, — j'en suis certain pour ma part, — n'est pas mal disposé envers nous, mais il rencontre de tous côtés de nombreuses et d'incroyables difficultés. »

Du Jon ne se trompait pas. Alors que Henri IV conquérait pied à pied son royaume, tantôt par les armes, tantôt par les faveurs octroyées aux principaux chefs de la Ligue, les transactions conclues tournaient au détriment des protestants. Ainsi celle pour la réduction du maréchal de la Châtre, gouverneur du Berry, stipulait que tout le bailliage de Bourges

n'aurait plus qu'un seul lieu d'exercice réformé. L'édit de Nantes confirma cette clause, sous réserve néanmoins des droits admis pour toutes les Églises où cet exercice avait été établi et fait publiquement en 1596 et 1597; mais tel n'était pas le cas de Bourges où le culte avait été violemment interrompu par les guerres. La liste officielle de 1603 des lieux de culte reconnus et pourvus d'un pasteur, porte donc Sancerre, Gien, Châtillon, Argenton (place de sûreté), mais ni Bourges ni Asnières. Dans les actes des Synodes provinciaux du Berry, — notre Bibliothèque en possède deux procès-verbaux originaux et cinq en copies, — on constate les vicissitudes de votre Église. De 1583 à 1617 il n'en est même pas fait mention; elle reparait en 1618, demandant un ministre qu'on s'empresse de lui accorder mais que la municipalité expulse violemment, et le Synode de Jargeau s'adresse aux députés généraux pour se plaindre de ce qu'il appelle une infraction à l'Édit; sans doute on avait choisi Bourges comme lieu d'exercice du bailliage. En 1619 second essai; en 1620, sur la liste générale des Églises réformées de France, Bourges fait de nouveau défaut; en 1623 le Synode provincial ordonne que les membres de ce troupeau se rangeront au quartier du Couldray pour être dorénavant de l'Église d'Issoudun, tandis que le quartier d'Asnières sera à l'Église d'Henrichemont et d'Aubigny, où sera employé le sieur Babault, leur pasteur. On coupait donc votre Église en deux tronçons, mais les protestants de Bourges n'avaient accepté qu'à regret leur fusion avec Issoudun et refusèrent leur contribution pour le culte. En 1627 on leur accorda de se fusionner avec ceux d'Asnières, d'Henrichemont et d'Aubigny, sous la conduite de leur ancien ministre Guay. Désormais cette paroisse multiple figure sous le nom d'Henrichemont et d'Aubigny; (de 1641 à 1652 les protestants sancerrois s'y rallient également). On la retrouve encore sur les actes de 1679, mais l'élément de Bourges n'y compte presque plus. Lors du *dénombrement en* 1682, *des personnes faisant profession de la religion prétendue réformée*, c'est-à-dire quand le gouvernement de Louis XIV voulut se rendre compte de ce qu'il restait de résistants à ses promesses ou à ses menaces, il y en a, dans toute la généra-

lité, 590; seulement 5 à Bourges, tandis qu'Asnières en a 72 et Sancerre 260.

Cette paroisse de Sancerre mérite une mention spéciale pour sa vitalité persistante. A la Révocation on renversa pour la seconde fois son temple, détruit déjà en 1641 par le prince de Condé malgré les deux cents familles qui en ressortissaient, mais reconstruit en 1652, et plus tard, quoique l'archevêque de Bourges, Philippe de Vrillière s'y fût rendu en personne pour recueillir les abjurations, il parut bientôt nécessaire d'y envoyer les dragons pour convertir de force les récalcitrants. Ces « Missionnaires bottés », comme on se plaisait à les appeler, avaient pu extorquer des signatures, non gagner sincèrement les consciences. En voici une preuve émouvante. Dans les registres de la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris sont inscrits en 1728 et 1729, puis de nouveau, chaque année, de 1753 à 1787, cent trente-neuf Sancerrois, les uns dépassant quelquefois la cinquantaine, « admis à la communion après examen », les autres, jeunes gens et jeunes filles de 16 à 25 ans, reçus à la Cène après instruction religieuse donnée, et combien secrètement, par le pasteur aumônier de l'ambassade. Ces protestants quand même savaient à quels dangers ils exposaient leurs enfants en les envoyant faire ce catéchuménat dans la capitale... mais avant toutes choses ils les voulaient maintenir dans la religion de leurs pères. Quelle leçon, n'est-il pas vrai, pour les indifférents ou les tièdes d'aujourd'hui !

Aucun pasteur ne semble s'être occupé du Berry pendant la période dite du Désert, mais on sait que des assemblées de culte privé s'y tenaient de temps en temps. Lorsqu'en 1778 les protestants de Châtillon-sur-Loing furent dénoncés par le curé pour avoir eu des réunions le dimanche dans des maisons particulières, ils se dirent enhardis par la tolérance dont on commençait à user envers leurs coreligionnaires à Sancerre et à Asnières-les-Bourges. L'on n'y souffrait, il est vrai, le culte qu'au foyer domestique, l'intendant de la province le permettant comme « un moyen de donner aux enfants des principes religieux qui puissent les rendre bons citoyens et sujets fidèles, car il est très dangereux », avouait-il, « de laisser sans

aucune instruction des gens nés dans une religion différente ». Cependant il y a tout lieu de croire que ces assemblées prenaient de jour en jour un caractère moins restreint, puisque le Synode provincial du Désert tenu en Picardie l'an 1779, sous la présidence de Racine, délégué d'Orléanais et Berry, assignait à ce dernier les Églises de Sancerre, Asnières, Châtillon, Mer et Orléans. Les foyers évangéliques du Berry n'étaient donc pas entièrement éteints.

Aux débuts de la Révolution on put se réunir publiquement, puis la Terreur ferma les temples, qui se rouvrirent en l'an V. Le pasteur Darnaud vint y prêcher en 1799. A la réorganisation des cultes par le premier consul, un oratoire officiel fut créé à Sancerre, par décret du 30 fructidor an XI, 17 septembre 1803. Enfin en 1804, il y a juste un siècle, la nomination du pasteur Combes inaugurait officiellement l'ère nouvelle : il avait, parmi ses ouailles, les réformés de Bourges et d'Asnières, et ressortit, depuis le décret du 21 juillet 1806, de l'Église consistoriale de Paris.

Cet état de choses dura jusqu'en 1820. Les protestants de Bourges et d'Asnières, privés pendant certains hivers de toutes communications avec Sancerre, vu la distance de dix lieues et la mauvaise condition des routes, insistèrent à deux reprises auprès du gouvernement pour avoir un pasteur à eux avec résidence à Bourges. On leur accorda le pasteur le 11 juillet 1821, en exigeant qu'il s'établit, non dans la ville, mais à Asnières dont le temple était inauguré depuis cinq ans. On posait, en 1831, les fondations de celui de Bourges.

Enfin votre Église, détachée de Paris vers 1822 et réunie au consistoire d'Orléans, était élevée, en 1858, au rang de chef-lieu de consistoire, le 98e de France.

Les années que nous traversons, Messieurs, amènent les centenaires des créations de nos Églises et des inaugurations de leurs temples. Il y a quelques mois, c'était à Lyon, à Sainte-Marie de Paris; il y a quinze jours, à Mazamet; en novembre ce sera à la Mothe-Saint-Héraye. En mai 1903 nous célébrions à Rouen le jubilé du rétablissement du culte dans cette ville et de son installation à Saint-Éloi. Nous y étions allés déjà en 1887 à l'occasion d'un Synode comme le vôtre,

fraternellement reçus les deux fois par le vénéré et regretté pasteur Roberty. Le Seigneur a jugé bon de rappeler maintenant à Lui cet ami éprouvé de notre Société qui dès la première heure s'était inscrit au nombre de ses soutiens.

Il est temps pour moi de céder la parole à mon collègue. Ce sont des faits, reposant sur preuves, qu'il vous apporte. Aux membres de chaque Église qu'il nous est donné de visiter nous avons à cœur de raconter quelques-uns des souvenirs qui se rattachent à leur foyer spirituel. Nous évoquons avec eux le passé, en bénissant Dieu de ses miséricordes envers le petit troupeau, en le bénissant de la paix et des progrès dont le Protestantisme français jouit depuis un siècle, en le bénissant d'avance pour l'avenir qui peut, à vues humaines, sembler gros de nuages et d'incertitudes, mais que nous devons regarder en face en nous confiant, ainsi que l'ont fait nos pères, en Celui qui ne trompe et n'abandonne jamais les siens. Sans doute, la tâche de nos Églises, des conducteurs et des fidèles, peut changer de nature et imposer à tous des responsabilités croissantes. Pour être à la hauteur de ce qui nous sera demandé, apprenons nous-mêmes toujours mieux, et enseignons aussi et surtout aux jeunes générations quels ont été les renoncements, les sacrifices, les austères dévouements de ces témoins des grands jours d'autrefois. Oui certes, « les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison... et elle n'est point tombée, car elle était fondée sur le roc ».

Après le chant du cantique de Luther, la parole fut donnée au secrétaire soussigné qui s'efforça de résumer le plus brièvement possible ce qu'on peut actuellement savoir de la Réforme à Bourges au XVIe siècle. — On craignait, en effet, de faire attendre des tramways qui, en raison de la distance séparant le temple du centre de la ville, avaient été commandés pour 10 heures ; ils auraient sans doute pu nous laisser dix minutes de plus, mais on a pu s'y installer exactement à l'heure convenue.



LA RÉFORME A BOURGES AU XVI[e] SIÈCLE[1]

La Réforme, il faudra le répéter aussi longtemps qu'on lui cherchera des causes accidentelles, — a été une crise européenne, une phase importante, ou plutôt capitale du développement de l'esprit humain, — le moment où, dans le monde occidental, il a passé à l'âge d'adulte, essayé de secouer le joug spirituel et temporel de l'Église, en ne s'inspirant que de la Bible dont elle prétendait être l'interprète unique et infaillible. Les causes générales de cette crise qui existait depuis bien longtemps déjà à l'état latent, sont connues. Il est donc inutile de les rappeler. Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est qu'à côté de ces causes générales, dans chaque

1. La plupart des illustrations qui accompagnent cette étude ont été dessinées d'après d'excellentes photographies que M. le pasteur A. Damagnez a bien voulu exécuter pour nous et dont tous nos lecteurs le remercieront avec nous.

pays, on devrait dire dans chaque ville ou région, cette crise a été favorisée, accentuée ou écartée, étouffée par des circonstances ou des causes locales propices ou adverses.

I

Marguerite de Navarre. — Michel d'Arande.

(1523-1525)

A Bourges le terrain était favorable. Depuis 1517 le duché de Berry appartenait à Marguerite de Navarre, sœur du roi François I[er], princesse exceptionnellement accomplie et instruite, au cœur large, à l'âme ouverte, éprise de foi et de science. On sait qu'elle fut une des premières personnes de France gagnée par les idées nouvelles, qu'elle protégea dès l'origine chacun de ceux qui s'efforçaient de les répandre et qu'elle était animée elle-même d'une sorte de zèle apostolique, se considérant comme responsable, non seulement du bien-être de ses sujets, mais encore de leur salut[1]. C'est grâce à son intervention personnelle que la ville de Bourges fut une des premières à entendre la prédication évangélique. Dès l'année 1523, elle y envoya, pour prêcher l'Avent, son aumônier, ancien ermite, c'est-à-dire augustin, devenu un des collaborateurs de l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, dans ses tentatives de Réforme religieuse. Michel d'Arande, éloquent et conciliant, était un de ces évangélistes de la première heure, de celle où l'on était encore bien éloigné de l'idée d'une séparation d'avec l'Église officielle et où l'on ne songeait réellement qu'à faire connaître au peuple, dans sa langue maternelle, l'Évangile qu'il ignorait entièrement[2]. Cette première mission fut bien accueillie, puisque le chapitre de Saint-Étienne défraya le prédicateur et consentit, après

1. Ainsi en novembre 1523 douze religieux furent, à son instigation, envoyés en province, pour prêcher plus purement l'Évangile. Voy. *Bull.* 1900, 442 et 448, cf. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, I, 222.

2. V. sur Michel d'Arande, l'étude de M. Ph.-A. Becker sur *Marguerite et G. Briçonnet*, 1901, p. 6 (*Bull.* 1900, 398 et 442).

toutefois en avoir été jusqu'à trois fois requis par la duchesse, à le charger encore des prédications du Carême de l'année 1524 [1].

Déjà l'insistance de Marguerite, grâce à laquelle cette autorisation fut accordée, laisse deviner une opposition. Elle éclata au grand jour quand le chapitre eut cédé. En effet, l'archevêque lui-même, François de Bueil, fit interdire la chaire à maître Michel, sous peine de prison perpétuelle pour le prédicateur et d'excommunication pour ceux qui iraient l'entendre. Assurément, l'archevêque n'aurait pas sévi avec cette rigueur si les sermons de l'Avent n'avaient pas fait sensation et été considérés comme extrêmement dangereux. Mais il faut aussi se rappeler que, deux ans auparavant, ce haut dignitaire ecclésiastique avait été nommé directement par le chapitre et confirmé par le pape contre le candidat du roi, Guillaume Petit, et au mépris des stipulations du Concordat. Sans aucun doute, François de Bueil ne fut pas fâché de saisir cette occasion pour faire comprendre à la sœur du roi qu'il entendait être seul maître dans son église [2].

Marguerite n'en fut que plus décidée à soutenir son envoyé. Par une lettre du 11 février 1524, datée de Blois, elle félicita le chapitre du « zèle que avez à la parole de Dieu que nous « désirons faire annoncer par nostre aulmosnier, lequel le roy « et dame et toute ceste Compaignie ont plusieurs fois expé- « rimenté et fait prescher devant eux le St Évangile, de quoy « ils sont bien édifiés ». Elle proteste contre « l'empesche-

1. On lit, dans les registres capitulaires de Saint-Étienne de Bourges (archives du Cher), registre de 1517-1523, fᵒˢ 318ᵛᵒ et 322, sous les dates du 3 décembre 1523 et du 25 janvier 1524, les deux mentions qui suivent et que M. Gandillon, archiviste, a bien voulu copier pour nous : « Ordinaverunt dari panem capituli predicatori predicanti in ecclesia presenti adventu durante, quem domina ducissa Bituricensis transmisit... Ad instantissimam requestam domine ducisse Biturie, domini concesserunt cathedram eorum ecclesie pro instanti quadragesimo domino Michaeli, ejusdem domine elemosinario, pro quo dicta domina trina vice rescripsit ». — Raynal, dans son *Histoire du Berry* (t. III, p. 302) a confondu Michel d'Arande avec Jean Michel dont il sera question ci-après, et fait allusion à une de ces trois lettres, du 29 janvier 1524, mais qui ne s'est plus retrouvée dans le fonds St-Étienne où il l'avait vue.

2. V. sur l'élection de François de Bueil (Raynal écrit Beuil ou Breuil) qui fut très mouvementée, Raynal, III, 286-289.

« ment et défenses que dites luy avoir esté faictes et données « par un nommé Gaudon soy disant procureur de l'arcevesque « de Bourges, lesquelles en cet endroit ne peuvent ny ne « doivent avoir lieu, car il n'est question que de l'honneur de « Dieu et de la charité que devons à nos subjects ». Elle annonce une enquête et, en attendant la réponse de la personne qu'elle en a chargée et les explications de Gaudon sommé de se présenter par devers le roi, elle ajoute, « veuil- « lez faire continuer les sermons et prédications de nostredit aulmosnier », et répond aux menaces d'excommunication pour les auditeurs, par ce post-scriptum caractéristique : « Que nul ne craigne de ouyr la parole de Dieu[1] ».

Si nous en croyons un ami et correspondant de Michel d'Arande, le réformateur Guillaume Farel, malgré ces menaces, le peuple et même le clergé de Bourges auraient réclamé et obtenu que les prédications fussent continuées comme l'ordonnait la duchesse, et le roi aurait appuyé les injonctions de cette dernière en faisant, pour la seconde fois, saisir le temporel de l'archevêque récalcitrant[2].

Comment se termina ce conflit? Les archives de Bourges, très incomplètes, surtout depuis l'incendie de 1859, ne nous en disent rien. Mais nous apprenons par la si curieuse correspondance de Marguerite avec son directeur spirituel, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, que Farel était bien renseigné. Il fut effectivement question, à la cour, d'appliquer au « malade », c'est-à-dire à François de Bueil, « un potencial cautère », dit Marguerite dans son style figuré[3]. Mais Briçonnet, partisan exclusif d'une Réforme par l'Église et très décidé à défendre les droits des évêques dans leurs diocèses, écrivit lettre sur lettre pour recommander la douceur :... « L'on peult aucune fois s'esgarer sous umbre du « zelle, qui doit estre dressé selon le maistre don du sainct

1. Cette intéressante missive nous a heureusement été conservée par Raynal, III, 302.

2. Lettre du 2 avril 1524, à Corneille Scheffer, Herminjard, I, 205. La première fois le temporel avait été saisi après l'élection de ce prélat, considérée par le roi comme illégale (Raynal, III, 288).

3. Becker, p. 57 (*Bull.*, 1900, 449).

« esperit que nous appelons don de science, qui est superna-« turelle discrétion à moult sçavoir embrider nostre zelle[1] »... Quant à maistre Michel, ...« chevalier fuyant peult, par après, « plusieurs fois batailler et le mort, non. Il est pis que mort, « qui est scandalizé et descrié... Excommunication est « fouldre effarouchant populaire. La prudence est caller, « n'entreprendre ou continuer l'œuvre dont l'issue n'est « honnorable ne volue... Et pour maladie, combien que « véhémente, venue à l'ung des membres, ne le fault pour-« tant coupper[2] ».

Marguerite céda, se persuadant que « le triumphe de la « croix est le contraire de l'oppinion des hommes en « Adam »[3]. Quant à maître Michel qui avait peut être attendu à Bourges, au couvent des Augustins, — à l'ordre desquels il appartenait, — l'issue du conflit qu'il avait provoqué, il ne remonta certainement pas dans la chaire de Saint-Étienne et quitta sans doute bientôt la ville elle-même[4].

Ce qui est certain, c'est que le feu qu'il avait allumé ne s'éteignit plus. Non seulement, ainsi qu'on va l'apprendre, les moines de divers ordres et surtout de celui des Augustins qui avaient sans doute suivi avec la plus vive curiosité les discours de leur confrère, devinrent désormais les continuateurs de l'œuvre qu'il avait entreprise. Mais nous voyons le chapitre de Saint-Étienne qui l'avait passagèrement soutenu, charger, le 1[er] décembre 1525, les vicaires généraux, de se renseigner sur certains cours où l'on répandait la doctrine luthérienne, dans la grande salle du Palais[5].

1. Becker, p. 59 (*Bull.*, 1900, 452).
2. *Ibid.*, p. 59, 60 et 62 (*Bull.* 1900, 451, 452 et 454).
3. *Ibid.*, p. 64 (*Bull.* 1900, p. 456).
4. En juillet il était peut-être à Alençon (Herminjard, I, 222); en octobre à Lyon (*Ibid.*, 297).
5. D'après Raynal, III, 303 : « Domini vicarii generales... se inquirent de hominibus doctrinam Luterianam in palatio, ut dicitur, legentibus ». Le mot « legentibus » semble bien indiquer qu'il s'agit de cours plutôt que de prédications, peut-être d'une sorte d'exposition de l'enseignement de l'Écriture sainte, faite par des personnages (hominibus) qui paraissent être restés inconnus. Sur la grande salle du Palais royal, « sorte de forum couvert », voy. Raynal, II, 411. Ce palais était situé à côté de celui, bien plus important et seul conservé, de Jacques Cœur.



LE CHEVET DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES, OU ÉTAIENT LES BATIMENTS DE L'UNIVERSITÉ.

II

L'Université. — Jean Calvin.

(1529-1530)

La première date à inscrire dans l'histoire de la Réforme à Bourges est donc celle de novembre 1523, et les premiers noms sont ceux de Marguerite de Navarre et de son aumônier, le Dauphinois Michel d'Arande, qui, au grand scandale de Guillaume Farel, n'allait pas tarder à devenir (en 1526) évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans la Drôme.

La deuxième date est celle du 19 avril 1529 où l'Université fut réorganisée dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu dont on peut encore voir quelques restes au chevet de la cathédrale. Cette date est celle de la première leçon, donnée dans ces bâtiments, par le célèbre professeur de droit civil, le Milanais André Alciat, soupçonné lui aussi d'être secrètement partisan de la Réforme[1].

1. Raynal, III, 305.

Ici encore, nous retrouvons l'influence souveraine de Marguerite. C'est à elle et à son frère[1] et, après elle, à sa nièce Marguerite de Valois, sœur de Henri II, qui lui succéda dans le gouvernement du duché de Berry[2], que l'Université de Bourges dut cette série incomparable de professeurs de droit, André Alciat, François Duaren (1538), François Baudouin (1549), Jacques Cujas (1555), Hugues Doneau (1559), François Hotman (1567) et de rechef Cujas (1575), qui firent de cette école une des plus célèbres de l'Europe. Ces deux femmes que, dans le camp conservateur et réactionnaire, on accusait de se mêler de ce qui ne les regardait pas, comprirent, bien avant la plupart de leurs contemporains, qu'il convenait de faire de grands sacrifices, non seulement pour des hommes de guerre ou de cour, mais aussi pour des hommes de science et d'enseignement[3]. Tous ces professeurs furent, du reste, ou devinrent plus ou moins ouvertement huguenots[4]. Aussi une des premières mesures prises dès le début du XVIIe siècle pour empêcher le retour de la Réforme à Bourges, fut précisément celle d'interdire les chaires de l'Université à des protestants, mesure qui contribua surtout à accélérer la décadence de l'Université elle-même[5].

1. Voy. dans Raynal, III, 382, une lettre de François Ier au sujet du traitement d'Alciat qui dépassait la somme, considérable pour l'époque, de 1000 livres.

2. Voy. sur elle, dans le *Bull.* de 1904, n° de janvier, l'étude de M. H. Patry; dans Raynal, III, *Pièces justificatives*, n. XVII, 5 lettres d'elle, relatives à l'Université, entre 1556 et 1558, et, p. 563, un état des gages qu'on payait aux professeurs de droit et de grec en 1556.

3. La Thaumassière (I, 111 et 112) nous dit, que Marguerite de Navarre, « assigna le fonds pour les gages des Docteurs et appela en cette ville le savant Antoine Le Conte et autres fameux professeurs qui ont rendu notre Université célèbre », que sa nièce, la duchesse de Savoie, « attira de toutes parts les plus fameux jurisconsultes de son tems, qui ont acquis à notre célèbre Université un renom immortel », et cite, à ce propos, ces vers du professeur B. Aneau :

Illius auspiciis felicibus ac didactris
Munificio hodie Biturix Academia floret
Tota ut in Europâ florentior altera non sit.

4. Et ont, à ce titre, chacun son article dans la *France protestante* des frères Haag et de H.-L. Bordier.

5. C'est en 1600, c'est-à-dire au lendemain de la promulgation de l'édit

Cette réorganisation du haut enseignement dans la capitale du Berry eut deux conséquences qui touchent de près à notre sujet. D'abord elle groupa, dans un même centre intellectuel et social, un enseignement généralement en avance sur celui qu'on pouvait trouver ailleurs et poussait, par là même, dans la voie de la recherche, de l'étude et du progrès, tous ceux qui aspiraient à sortir de la routine; ainsi, à Bourges, il y eut, chose rare à cette époque, une chaire de grec et, plus tard, même d'hébreu[1]. C'est le célèbre Melchior Wolmar qui, en 1530, avait été appelé par Marguerite pour enseigner le grec. On comprend que, par exemple, ceux auxquels Michel d'Arande avait communiqué le désir de connaître de plus près l'Évangile qu'il avait prêché, aient eu l'idée de suivre cet enseignement afin de pouvoir faire connaissance avec le texte original du Nouveau Testament. On raconte aussi qu'un professeur de théologie, Michel Simon, qui jouissait d'un grand crédit dans les milieux ecclésiastiques, plaça l'Écriture sainte elle-même à la base de ses leçons[2]. Il est vrai qu'un concile qui se tint à Bourges en 1528, sous la présidence de François de Tournon, successeur de François de Bueil, interdit toute traduction de la Bible, postérieure à 1520[3]; mais cela ne pouvait entraver des cours qui se faisaient en latin.

Le deuxième résultat de la réorganisation de l'Université, fut d'y attirer de partout l'élite de la jeunesse studieuse, les jeunes gens avides de science et de vérité, comme il y en avait alors dans les contrées les plus reculées de l'Europe. Ainsi la présence d'Alciat et de Wolmar amena, entre autres, à Bourges, Jean Calvin et celui qui devait lui succéder, Théodore de Bèze.

Calvin séjourna à Bourges en 1530, peut-être seulement pendant une année, et pourtant on attribue à ce séjour une

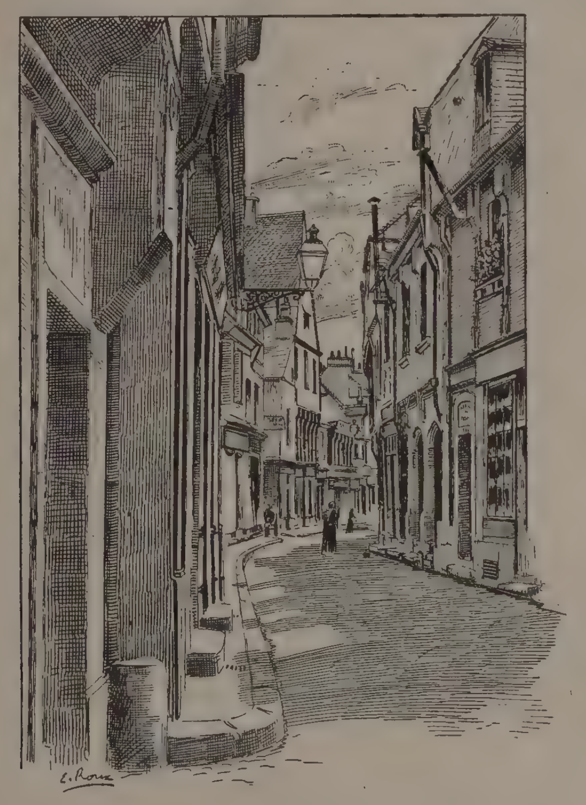
de Nantes, que, d'après Catherinot (*Le Calvinisme de Berry*), cette mesure fut prise et notamment appliquée aux Godefroy père et fils, jurisconsultes hors ligne, mais qui étaient protestants.

1. Vers 1545 ou 1546, *Pierre Boquin*, ancien prieur des carmes, donna des leçons d'hébreu, voy. *France prot.*, 2e éd., 876, et Raynal, III, 338.

2. Voy. *Hist. ecclés.*, 1580, I, 10 et 56 ss.

3. Abbé Fleury, *Hist. ecclés.*, XXVII, 1-4.

importance considérable, soit pour le développement intérieur du futur réformateur, soit pour l'histoire même de la Réforme à Bourges. C'est pendant cette année d'étude que, suivant la tradition, Calvin serait devenu protestant, grâce surtout à l'influence de Wolmar. Sans entrer dans la discussion encore



RUE MIREBEAU. CALVIN DOIT AVOIR HABITÉ LA MAISON A PIGNON ÉLEVÉ, A GAUCHE.

pendante sur cette question, c'est certainement à cette époque que Calvin passa définitivement de l'étude du droit à celle de la théologie, et que s'accentua son évolution ou, plus exactement, son orientation religieuse. Et quand on pèse le témoignage de gratitude, particulièrement ému, qu'il rendit plus tard à Melchior Wolmar, il semble difficile de ne pas

attribuer ce changement à cet émule d'un maître antérieur de Calvin, de Mathurin Cordier, lequel poursuivait alors son œuvre d'éducation évangélique, non loin de Bourges, à Nevers[1].

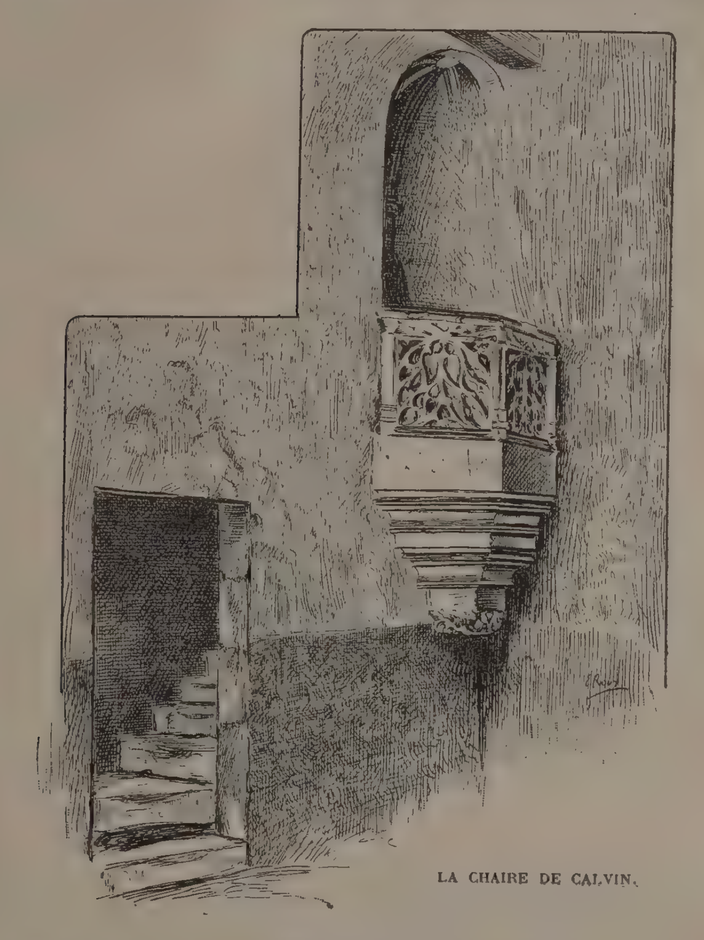
Bourges est aussi, de toutes les villes où Calvin séjourna en France, celle qui conserve le plus de souvenirs auxquels son nom est resté attaché. Dans la rue Mirebeau on montre encore la maison qu'il aurait habitée et derrière laquelle, selon Catherinot, se trouvait, au XVIIe siècle, le cimetière des protestants. — Le même auteur affirme, mais sans nous en donner de preuve, qu'il enseigna la rhétorique au couvent des Augustins[2], où avait peut-être demeuré, sept ans auparavant, maître Michel. Une salle de ce couvent, qui en fut sans doute le réfectoire, renferme encore une chaire du XVe siècle, ménagée dans l'épaisseur de la muraille sur laquelle elle se profile en saillie à l'extérieur, qu'on appelle la chaire de Calvin. Une pierre qui servait aux criées, conservée dans un square de la ville, place Gordaine, s'appelle la pierre de Calvin. C'est peut-être celle du haut de laquelle, entre 1535 et 1540, un ermite dont le nom est resté inconnu répétait et commentait au peuple les sermons du prieur des Augustins, le futur réformateur et martyr Augustin Marlorat[3]. En-

1. Cf. sur ce point, le chap. 8 du tome Ier de son *Jean Calvin*, où M. le professeur E. Doumergue a réuni et discuté tous les textes.

2. *Le Calvinisme de Berry*, de Catherinot, n'est qu'un petit opuscule, de 4 pages in-4° d'impression serrée et daté du 15 nov. 1684. Mais l'auteur a évidemment eu à sa disposition des documents qui n'existent plus, et, au XVIIe siècle, où l'on se flattait d'en finir une fois pour toutes avec le calvinisme en Berry, les traditions du XVIe siècle étaient encore vivantes et faciles à contrôler.

3. Voici cet épisode tel que le raconte l'*Histoire ecclésiastique* (I. 59) : « Il advint lors qu'un homme en habit d'hermite, portant en sa besace une Bible, au sortir du sermon de Marlorat, se présenta sur une boutique et, prenant les mesmes propos du sermon qu'il avoit ouy, prescha encores plus ouvertement que Marlorat contre la religion romaine. Et fut cela tellement agréable que les escoliers le feirent encores despuis prescher devant les grandes escoles du droit, sur une haute pierre où se font communément les cries publiques à son de trompe, jusques à ce que les prestres taschans de l'empoigner, on le fait évader et n'en fut oncques depuis ouï nouvelles, ni se peut savoir qui il estoit. Tant y a qu'il preschoit doctement et de grand zèle la pure vérité; et mesme, luy estant mis quelque argent par aumosne à ses pieds, il le distribuait aux autres pauvres sur-le-champ, se contentant d'avoir du pain ». Il est difficile de

fin, aux environs de la ville, sur l'ancien chemin de Bourges à Asnières-les-Bourges, on traverse un vieux pont qui va sans doute disparaître bientôt et qui s'appelle le pont de Calvin.



LA CHAIRE DE CALVIN.

C'est là qu'un jour de la Toussaint de l'année 1530, ainsi qu'on me le racontait il y a plus de trente ans, il aurait éclairé

ne pas voir dans ce fait le souvenir d'un témoin oculaire, si ce n'est de Th. de Bèze, alors à Orléans, sans doute de quelqu'un qui le lui rapporta. D'après le contexte, il se serait passé vers 1540. Or, à cette époque, on croit que Marlorat avait quitté Bourges (V. *Bull.*, 1891, 4). Quoi qu'il en soit, il se peut fort bien que, dans la suite, on ait donné à la pierre le nom de Calvin.

un compagnon de route sur l'hérésie du Purgatoire et du culte des saints. Plus loin, à Linières, sur les confins du Berry et du Bourbonnais, il aurait plusieurs fois prêché, au grand contentement du seigneur du lieu, Philibert de Beaujeu. Toutes ces traditions, dont actuellement il n'est plus possible de découvrir l'origine ou de vérifier l'exactitude, nous laissent l'impression très nette que l'étudiant de 21 ans ne se bornait pas à suivre des cours et à prendre des leçons — dont il devait d'ailleurs plus tard tirer un parti admirable — mais qu'il commençait à sortir de sa réserve et à travailler directement à l'œuvre dans laquelle il allait être entraîné presque malgré lui[1].



LA PIERRE DE CALVIN.

III

Théodore de Bèze. — Les abbayes de Saint-Ambroise et des Augustins. — Le mystère des Actes des Apôtres.

(1530-1536)

Lorsque Théodore de Bèze vint à Bourges, en 1530, avec Melchior Wolmar dont il était déjà le pensionnaire à Orléans, il avait tout juste onze ans. Il y resta aussi longtemps que son maître, jusqu'en 1535, c'est-à-dire pendant un peu moins

1. Cf. E. Doumergue, *Jean Calvin*, I, chap. 7 et 8.

de cinq années, puis son père, ne lui permettant pas d'accompagner en Allemagne, comme il le désirait, le « fidèle précepteur et gouverneur de sa jeunesse », le renvoya à Orléans[1].

Ce sont ces quatre ou cinq années dont près de cinquante ans plus tard le sexagénaire évoqua le souvenir dans les premières pages de l'*Histoire ecclésiastique* qui parut à Genève en 1580 : souvenirs extrêmement vivants de choses vues, qui émergent en abondance des années d'étude et d'effervescence de l'adolescent, mais où il ne faut pas chercher de dates très précises. C'est un tableau qu'il trace plutôt qu'une narration suivie, n'ayant eu, comme il le dit d'ailleurs lui-même, « moyen de remarquer les dates des années[2] ».

Celle qui paraît lui avoir laissé l'impression la plus profonde et la plus nette, c'est l'année 1533. A cette époque, presque tout le clergé régulier de Bourges, sauf peut-être celui des Cordeliers, des Carmes, et celui de l'abbaye Saint-Sulpice, située aux portes de la ville, du côté de la route d'Orléans, semblait entraîné dans le mouvement réformateur. L'élan avait été donné, antérieurement déjà, par deux religieux, docteurs en théologie, *Jean Chaponneau* et *Jean Michel*. Ils appartenaient l'un et l'autre à l'ordre des Bénédictins et habitaient l'abbaye Saint-Ambroise, située juste en face du temple actuel[3]. Cette abbaye appartenait à Jacques Colin, lecteur et aumônier du roi, un de ces lettrés libéraux, familier de Marot, des frères du Bellay, etc., qui jouissaient de la faveur de François Ier et encourageaient secrètement, mais sans jamais se compromettre eux-mêmes, l'émancipation intellectuelle et religieuse.

Chaponneau fut soutenu par le prieur même de son abbaye[4],

1. Voy. *France prot.*, 2e édit.

2. *Hist. ecclés.*, I, 10, 16, et 56 à 62.

3. D'après l'*Hist. ecclés.* Pourtant l'intéressante épître de Jehan Bouchet dit *le Traverseur*, auquel on avait demandé vers 1536, d'adapter à la scène le *Mystère des Actes des Apôtres*, et qu'a publiée M. E. Picot (*Notice sur Jehan Chaponneau*, p. 5), est adressée à « Messire Jehan Chaponneau, docteur en théologie, *de l'ordre des Augustins*, à Bourges ». Je serais assez tenté de croire que c'est Bouchet qui a raison.

4. L'abbaye de Saint-Ambroix ou Saint-Ambroise était un couvent de Bénédictins.

Jean de Bournonville dit *Taquet*, et par un prêtre nommé *Jean Gamaire*, deux hommes dont nous ne savons malheureusement que le nom et l'appui éphémère qu'ils prêtèrent à la prédication de l'Évangile ou peut-être seulement à la dénonciation des erreurs et des abus de l'Église officielle.

Même le couvent des Jacobins, ces ennemis attitrés de l'hérésie, fournit un transfuge, *Jean de Bosco*, qui devait évan-



BOURGES. RESTES DE L'ABBAYE DE SAINT-AMBROISE.

géliser Issoudun et, plus tard, plusieurs villes du Midi. — Mais le couvent d'où sortit le plus grand nombre d'adeptes à la Réforme naissante, ce fut celui des Augustins. Indépendamment de la part qui semble revenir à Michel d'Arande et à Calvin dans ce fait caractéristique, il ne faut pas oublier l'influence exercée dans tous les monastères de cet ordre par le plus célèbre moine augustin de cette époque, Martin Luther. Bèze ne cite pas moins de quatre religieux de ce couvent de Bourges qui ne se bornèrent pas à favoriser la Réforme momentanément, comme tant d'autres, mais qui s'y

engagèrent à fond, et finirent par jeter le froc. Le prieur *Augustin Marlorat, Jean de l'Espine*, *Richard Vauville* et *Jean Loquet*, dit-il, « firent un très grand fruit et depuis ont « esté excellens ministres des Églises réformées, vivans « encores aujourd'hui (1580), lesdits de l'Espine, de Bosco et « Loquet, en telle réputation que mérite leur piété et savoir « en l'Église de Dieu. Quant à Marlorat, excellent person-



BOURGES. LE COUVENT DES AUGUSTINS, FAÇADE SUR LA RUE.

« nage, il a depuis scelé la vérité de Dieu par sa mort à « Rouan... Vauville est mort ministre en l'Église française de « Francfort, après la dissipation d'Angleterre où il avait long- « temps servi très heureusement[1]. »

On le voit, le couvent des Augustins a, non seulement joué un rôle important dans les débuts de la Réforme à Bourges, mais est devenu comme une pépinière d'hommes d'élite qui la propagèrent et surent, au besoin, mourir pour elle, en France

1. *Hist. ecclés.*, I, 56-57. Voy. aussi ces noms dans la *France prot.*

et à l'étranger. S'il était démontré que la tradition d'après laquelle Calvin y aurait donné des leçons n'est qu'une légende, la chaire qui y a été conservée n'en mérite pas moins le nom de « chaire de Calvin », et, lorsqu'on démolira les restes, déjà bien caducs de cette vieille demeure, nous espérons qu'il se trouvera quelque huguenot pour la recueillir.

Les véritables apôtres de la Réforme, dans la ville même, furent Augustin Marlorat et surtout le bénédictin Jean Michel. On croit généralement que Marlorat quitta Bourges en 1535, l'année où Melchior Wolmar se décida à accepter l'appel du duc de Wurtemberg, et où le désarroi jeté dans les rangs des luthériens par les supplices et les ajournements provoqués à Paris par l'affaire des Placards, en dispersa un grand nombre[1]. Après avoir relu attentivement l'*Histoire ecclésiastique* et avoir essayé d'en préciser certains points en les rapprochant d'autres textes, je crois qu'il faut remettre ce départ à une époque postérieure.

L'affaire des Placards ne paraît pas avoir eu, à Bourges, d'autre effet que d'y amener des fugitifs de Paris[2]. L'*Histoire ecclésiastique* cite un écolier nommé *Claude des Fosses*, un avocat appartenant à une famille ralliée à la Réforme dès l'origine, *Jacques Canaye*, et *Jacques Amyot*, le célèbre helléniste, qui devint précepteur des neveux de Jacques Colin et succéda à Wolmar dont il partageait alors les idées religieuses qu'il n'allait, d'ailleurs, pas tarder à abandonner.

Jean Michel avait été chargé par le curé de Notre-Dame-du-Fourchaud, qu'on appelait alors la paroisse de la Fourchaud[3], église aujourd'hui disparue qui était située derrière la mairie actuelle de Bourges, d'y prêcher,

« tous les Dimanches à heure de midi, chose auparavant non accoustumée et ce, au grand regret des mendians, pour ce que,

1. Voy. sur lui, l'art. de notre collaborateur, H. Dannreuther, dans le *Bull.* de 1891, 2 à 22.

2. Voy. l'histoire de l'*affaire des Placards* dans ce *Bulletin*, 1904, numéro de mars-avril. Cf. *Hist. ecclés.*, I, 16.

3. Sur une curieuse vue de Bourges à vol d'oiseau, de 1567, publiée par Raynal, t. III, on lit N. D. *du* Fourchaud, ce qui semble bien être le nom primitif.

chacun y accourant, leur cuisine s'en refroidissoit; ils feirent en sorte qu'un jour les prestres suscités par eus commencérent, à la mesme heure, à chanter leurs vigiles des morts, cuidans, par ce moien, empescher le sermon. Cela esmeut tellement les auditeurs desjà assemblés, qu'ils commencérent à crier au contraire, et à renverser leurs livres; les prestres, voyans cela, s'enfuirent hors du temple avec grand tumulte. Ce nonobstant, le sermon fut commencé par Michel, qui dit l'oraison dominicale en françois, sans y ajouter l'*Ave Maria*, et lors un nommé Bomin[1], procureur général du Roy au grand Conseil, mais au reste la plus ignorante personne qui fut oncques, se levant, commença à prononcer tout haut l'*Ave Maria*, mais il n'acheva pas. Car, tout soudain, il fut tellement pressé par les femmes mesmes, toutes prestes de l'assommer avec leurs petites selles, qu'à grand peine peut-il eschapper de leurs mains, et ne laissa le sermon de se parachever.

« Mais le tumulte fut grand en la ville; lequel, toutesfois, s'estant peu à peu appaisé, les prestres et moines eurent recours à Matthieu Ory, inquisiteur furieux qui s'y trouva fort empesché. Car ceux de la paroisse maintenoient leur prescheur comme docteur en théologie, et à eux envoié par leur curé; de sorte qu'il n'y peut faire autre chose, pour lors, que de venir prescher luy-mesme. Mais ce n'estoit pas avec telle audience, comme aussi il ne le méritoit. Car, commençant son presche avec une voix basse, affectée et féminine, soudain il commençait de bramer d'une grosse voix comme un taureau, sans aucun savoir ni doctrine, comme il ne preschoit jamais qu'une chanson qu'il appeloit *Quinque verba Pauli*. De sorte que chacun s'en moquoit, jusques aux plus ignorans de la religion.

« Ce néantmoins il feit valoir tellement son authorité, avec l'aide des plus grans de la justice, et devint si glorieux, qu'il feit publier à son de trompe qu'il feroit un sermon au grand temple de Saint-Estiene, auquel il estoit commandé que tous chefs d'hostel[2] eussent à s'y trouver, à peine de dix marcs d'argent. Qui plus est, il s'y feit conduire magnifiquement par la justice. Mais, combien qu'il criast comme un homme forcené, si ne peut-il jamais estre escouté, à cause du grand nombre et bruit des assistans, tellement qu'avec grand honte il descendit de la chaire sans prescher, criant qu'il s'en iroit plaindre au Roy, et fut ce sermon depuis appelé le sermon de la trompete.

« Depuis il ne laissa de prescher ès autres temples, et nommé-

1. Lisez Charles Bonnin, seigneur du Corpoy, Raynal, III, 339.
2. Sans doute « chefs de famille ».

ment en la paroisse nommée Sainct-Bonnet, près des Augustins, et à la mesme heure que preschoit Marlorat; là où Ory fut tellement observé par gens de savoir et bon jugement[1] que Guillaume de la Porte, official, homme de lettres, qui ne pouvoit porter que ce moine usurpast sur sa jurisdiction, estant adverti qu'il avoit presché plusieurs propos hérétiques, après avoir bien informé et fait déclarer les propositions mises en avant hérétiques, par la Faculté de théologie, décerna prise de corps contre luy-mesme. Luy cependant s'en estoit couru à Paris pour se plaindre à la Cour, et pour obtenir nouvelles commissions plus aspres, dont estant retourné en poste, il fut tellement intimidé, entendant par ceux de son couvent ceste prise de corps, qu'il gagna le haut et ne revint jamais depuis[2] ».

J'ai tenu à donner cette page curieuse parce qu'elle nous fait en quelque sorte assister à des événements que nous avons aujourd'hui beaucoup de peine à nous représenter exactement. Nous saisissons ici, sur le vif, l'entrain avec lequel la foule désabusée suivait ceux qui s'adressaient directement à son cœur et à sa conscience et daignaient l'instruire. Leur popularité était telle que les efforts désespérés du parti de la réaction et de la répression à outrance étaient momentanément débordés et impuissants.

Mais ce récit nous permet surtout de comprendre pourquoi Augustin Marlorat et Jean Michel purent, pendant plusieurs années, braver leurs ennemis et poursuivre leur œuvre libératrice. On voit, en effet, que le clergé séculier et surtout les autorités diocésaines s'abstinrent d'intervenir. La bataille fut engagée par les ordres mendiants qui essayèrent vainement d'obtenir que l'officialité commençât des poursuites. Cela résulte incontestablement de l'intervention sollicitée de l'inquisiteur Mathieu Ory, qui, lui, relevait directement du pape et, plus d'une fois à cette époque, suppléa à l'inertie de la justice ecclésiastique à laquelle incombait de droit la répression de l'hérésie.

1. On devine qu'il s'agit de Michel Simon ou quelqu'autre professeur de la Faculté de théologie.

2. *Hist. eccl.*, I, pp. 57-58. Nous citons l'édition de Baum et Cunitz, en marge de laquelle on a reproduit la pagination de l'original à laquelle nous renvoyons.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'Augustin Marlorat et Jean Michel avaient l'oreille du clergé séculier de Bourges ou, du moins, que ce dernier, à part peut-être quelques prêtres fanatiques, ne voulait pas entraver leur œuvre? On ne se trompera guère en attribuant cette attitude que partageait l'official lui-même, ce Guillaume de la Porte que l'*Histoire ecclésiastique* nous représente comme un « homme de lettres », à l'influence secrète de ce Michel Simon, de la Faculté de théologie, qui paraît avoir joui d'une grande autorité[1] et qui avait promu au doctorat Jean Chaponneau et Jean Michel.

L'intervention de Mathieu Ory nous permet aussi de fixer la date de ces événements. Sa nomination comme successeur de Valentin Lyévin fut approuvée par lettres patentes du roi datées de Lyon, 30 mai 1536[2]. C'est peut-être en revenant de cette ville qu'il s'arrêta au couvent des Jacobins de Bourges — car il était de l'ordre de ces frères prêcheurs — et put ainsi prêter main-forte à ceux qui jusque-là avaient vainement cherché du secours. D'autre part, une ligne de Catherinot nous apprend que le fameux sermon de Saint-Étienne, irrévérencieusement appelé « le sermon de la trompette », fut, ou plutôt ne fut pas prononcé, le 19 novembre de cette même année.

C'est donc en 1536 que le mouvement réformateur de Bourges atteignit son apogée. Chaponneau lui prêta un concours indirect, mais très efficace, en faisant jouer, du 30 avril au 14 juin, dans ce qu'on appelait la Fosse des Arènes, le célèbre *Mystère des Actes des Apôtres*. Les représentations auxquelles prirent part 700 à 800 personnes, parmi lesquelles se trouvait peut être Jean Michel[3], eurent lieu chaque dimanche, entre la grand'messe et les vêpres, ainsi que le 26 mai et le 14 juin[4]. On comprend maintenant la phrase

1. Il s'était déjà fait remarquer, en 1520, lors de la nomination au siège archiépiscopal de Bourges, de François de Bueil. Voy. Raynal, III, 287.

2. Voy. sur Mathieu Ory, N. Weiss, *La Chambre ardente* (1889), p. XVII, note.

3. Voy. plus loin, p. 322, n. 4. Il y eut, en effet, parmi les acteurs, des prêtres, des chanoines, etc. (Raynal, III, 314).

4. Voy. Raynal, III, 313 ss. et E. Picot, *Notice sur Jehan Chaponneau*, Paris, 1879. Un exemplaire du *Mystère des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse*, éd. de Paris, 1541, se trouve à la Bibliothèque de la *Société de l'Histoire du Prot. fr.*

dédaigneuse du clérical Catherinot : « Cela s'appeloit jouer « des mystères. Les Prédicateurs jouoient aussi la parole de « Dieu, et parloient en farceurs... »

IV

Mathieu Ory. — Jean Michel. — Son supplice.

(1536-1539)

Les débuts de Mathieu Ory, dans son office d'inquisiteur, ne furent pas précisément brillants. Depuis 1534, sans négliger ses ouailles de Bourges, Jean Michel avait été souvent aussi porter la bonne parole à Sancerre dont il doit être considéré comme le réformateur. Peut-être, à la requête du conseiller du Parlement, Guillaume Bourgoing, qui était des environs, de Saint-Pierre-le-Moutier, Ory se rendit à Sancerre, ainsi qu'un autre Jacobin que l'*Histoire ecclésiastique* nomme *Rocheli* et qu'on peut sans doute identifier avec le futur inquisiteur de Toulouse, Rochète[1]. L'un et l'autre furent si hospitalièrement traités par les Sancerrois, vignerons excellents et hommes d'esprit, que les deux moines leur pardonnèrent leurs tendances hérétiques.

A Bourges, on a vu qu'Ory, non seulement ne réussit pas à entraîner ceux qui voulurent bien aller l'entendre, mais que l'official lui joua un tour de sa façon en faisant relever, dans ses informes discours, des propositions hérétiques et lui intentant, à lui-même, le procès qu'il voulait intenter à Jean Michel et à ses fauteurs.

Cette victoire était trop belle pour ne pas être suivie d'un revers. Mathieu Ory se rendit à Paris, écumant de rage et se promettant bien d'avoir le dernier mot.

Ici, malheureusement, l'*Histoire ecclésiastique*, grâce à laquelle nous avons pu reconstituer une partie de tout ce passé si éloigné, nous fausse compagnie. Elle continue, il est vrai, à nous parler longuement de Bourges, mais d'une

1. Sur F. Rochète qui se laissa gagner par l'hérésie qu'il devait combattre et extirper, voy. *Bull.*, 1889, 71.

manière plus confuse que pour ce qui précède, et comme pour accentuer l'absence d'un témoin oculaire, en omettant des faits importants qu'heureusement nous connaissons par ailleurs[1].

Il n'est pas difficile de deviner comment l'inquisiteur évincé put prendre sa revanche. L'archevêque de Bourges était le célèbre cardinal de Tournon, ministre d'État et grand persécuteur des luthériens. Vivant loin de son diocèse, il n'est pas surprenant qu'il ait laissé ses vicaires généraux et ses chanoines le diriger comme ils l'entendaient. Mais on peut penser si Ory lui traça un tableau effrayant des progrès qu'y faisait l'hérésie, et qu'il obtint aisément des ordres qu'il n'avait pu obtenir des surbordonnés du cardinal.

Deux conseillers du parlement de Paris furent aussitôt adjoints aux juges délégués[2] pour intenter au moine bénédictin un procès en hérésie. Si Mathieu Ory ne fut pas chargé de les assister, au lieu du fanatique Nicolas Leclerc, curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, accompagné du promoteur de la foi, on peut être certain qu'il n'oublia pas de les documenter. Ni la procédure, ni l'arrêt qui la termina ne nous ont été conservés; mais nous en connaissons l'issue par cette note de Catherinot qui suit immédiatement sa mention concernant le « sermon de la trompette » :

« Le 5 février (1536, a. s. = 1537), Jean Michel, luthérien, fit amende honorable devant Saint-Étienne, son livre y fut brûlé et l'auteur condamné à tenir prison pendant dix ans, avec défenses, à perpétuité, de prescher l'Évangile, ni célébrer la Messe[3] ».

1. Ainsi elle narre comment le délateur de M. Ory, l'avocat Jean Cranequin, finit par mourir fou, puis passe au supplice de Jean Michel en ignorant son premier procès, etc.

2. Nous ne savons si c'étaient encore les mêmes que dix années auparavant, savoir : André Verjus et Jacques de la Barde, présidents de la chambre des enquêtes, cf. *Bull.*, 1903, p. 100. Il ne semble pas, comme le dit Raynal, III, 340, que G. de la Porte ait eu à intervenir.

3. *Le calvinisme de Berry*. Les frères Haag qui avaient évidemment emprunté à Catherinot la mention de cette condamnation, la placent le 5 février 1536. Or il est facile de voir que si, auparavant, il n'est fait mention, dans le texte de Catherinot, que du 19 novembre 1536, le 5 février qui suit, sans date d'année, ne peut se rapporter qu'à l'année 1536, ancien

Voici donc à quoi aboutirent quatre ou cinq années de propagande évangélique par la parole et par la plume!

En même temps qu'on en contraignait l'auteur à une rétractation humiliante, on brûlait publiquement le livre qu'il avait écrit et dont aucun exemplaire ne semble malheureusement avoir survécu à l'exécution de cet arrêt[1]!

On est tenté d'apprécier sévèrement une telle palinodie succédant à tant de zèle et de persévérance; mais, en l'absence d'informations plus circonstanciées, il faut d'autant plus se garder de juger un homme placé brusquement entre sa conscience et un bûcher, qu'à cette époque beaucoup croyaient honnêtement pouvoir travailler à la Réforme, parfois même professer des idées très avancées, tout en se soumettant à l'Église dont ils ne songeaient d'ailleurs pas encore à se séparer.

Il faut ajouter une double remarque : cette sentence semble avoir été exécutée en dehors de toute participation des autorités diocésaines. On ne trouve, ce qui est surprenant, aucune trace de la cérémonie de l'amende honorable — généralement annoncée et préparée, dans ce cas, — dans les registres capitulaires de Saint-Étienne[2]. Puis, il est certain que Jean Michel parvint à s'évader des prisons archiépiscopales ou autres où il devait passer dix années. Ces deux faits laissent supposer que le prédicateur de Notre-Dame-du-Fourchaud avait, au chapitre et à l'officialité, des amis secrets, ceux-là sans doute qui n'avaient pas voulu le poursuivre antérieurement.

Il se rendit en Suisse où Chaponneau se fixa à la même époque pour y devenir pasteur, puis à Avignon où il étudia

style, c'est-à-dire 1537. La *France prot.* (VII, 412) semble croire aussi qu'en se rétractant, Jean Michel aurait pu être laissé en liberté. L'« amende honorable » était une rétractation formelle, souvent imposée même avant le supplice. Puisqu'ici elle devait être suivie de détention, Jean Michel n'a pu recouvrer la liberté qu'en s'évadant.

1. On ne connaît même l'existence de cet écrit que par ce résumé de l'arrêt qui, lui-même, n'a pas encore été retrouvé, mais a dû exister à Bourges, peut-être chez Catherinot, qui avait beaucoup de papiers. Que sont devenus ces papiers ?

2. M. l'archiviste Gandillon les a parcourus vainement, à deux reprises, à notre intention.

l'hébreu chez des Juifs[1]. On peut conjecturer que la plupart des autres moines compromis dans la même aventure, et effrayés par ce dénouement inattendu, quittèrent alors Bourges et jetèrent le froc qu'ils ne devaient plus reprendre[2]. Pourtant, l'*Histoire ecclésiastique* place deux ans après ces événements[3] l'épisode de l'ermite qui publiquement répétait et commentait les sermons de Marlorat. Celui-ci ne se serait donc pas laissé détourner de son œuvre par l'apostasie de son collègue[4]. D'autres faits démontrent d'ailleurs que la propagande évangélique ne fut pas arrêtée. Un carme, *Pierre Boquin*, qui « prit ses licences en théologie » en 1538 et « le degré de docteur » le 23 avril 1539 et devait plus tard enseigner l'hébreu à Bourges, se préparait à abandonner, lui aussi, son couvent et sa robe pour passer à la Réforme[5].

Mais, ce qui dut redonner du courage à tous ceux qui la désiraient, ce fut le retour de Jean Michel. Évidemment il éprouvait le besoin de « faire amende honorable » pour le spectacle qu'il avait donné[6]. Aussitôt découvert, il fut de rechef poursuivi. Les « juges délégués » le déclarèrent « hé-« réticque et relaps en hérésie, privé de tout ordre et privi-« leige ecclesiastic, et, comme tel » le condamnèrent « estre « publiquement dégradé et délaissé au bras séculier et ès « despens du procès[7] ». En conséquence Jean Michel fut solennellement dégradé devant le portail de Saint-Étienne, le 24 octobre 1539[8].

1. *Hist. ecclés.*, I. 59.
2. On ne le sait, d'une façon certaine, pour aucun d'entre eux.
3. C'est-à-dire après la mention du supplice de Jean Michel.
4. Il faudrait, dans ce cas, placer son départ de Bourges vers 1540.
5. Catherinot, *op. cit.* Voy. sur lui, l'article de la *France protestante*, 2e édition, d'après lequel il serait parti en 1541, mais pour revenir plus tard.
6. On connaît plusieurs exemples du besoin qu'éprouvaient ceux qui avaient faibli contre leur conscience, d'aller expier cette faiblesse là même où elle s'était manifestée. Un des plus remarquables est celui de Philbert Hamelin.
7. J'ai retrouvé cet arrêt dans les registres criminels du parlement de Paris (Arch. nationales, X2a 89) et en ai publié le texte dans ce *Bulletin* en 1890, p. 629 à 635. C'est cet arrêt qui m'a permis de reconstituer les phases des deux procès.
8. Catherinot, *loc. cit.*

Le bras séculier auquel l'exécution de cette première sentence abandonnait le prisonnier, c'était le bailli de Berry, René de Bastarnay sieur du Bouchage, et son lieutenant général, Jean de Morvilliers [1]. Ceux-ci condamnèrent le coupable « à estre extraict des prisons de la dicte ville de « Bourges et d'icelle trayné sur une claie en la place appelée « le Marché aux pourceaulx, au devant de la grosse tour de « Bourges, et audit lieu estre attaché à ung poteau de bois, et, « après avoir senty le feu, son corps étranglé, ars et bruslé, et « oultre condemné en deux mil livres d'amende [2] envers le Roy « et le reste desd. biens confisqués où confiscation a lieu ».

Jean Michel appela de cette double sentence comme d'abus et fut, en conséquence, transféré à Paris à la conciergerie du Palais. Le Parlement, à l'instigation de Pierre Lizet, premier président, le bras droit de Mathieu Ory, et qui précisément revenait de Bourges où il avait « emologué » les coutumes avec le conseiller Pierre Mathé, l'un des chanoines de la cathédrale, débouta le prisonnier de ses causes d'appel et confirma purement et simplement le double arrêt des juges délégués et du bras séculier. Ceci se passait à Paris, au Palais de Justice, le 17 décembre 1539 [3].

Le condamné fut donc aussitôt ramené à Bourges, et rendu à la justice séculière qui, le 24 décembre [4], « une veille de Noël », le fit conduire, étrangler et brûler devant la grosse tour de Bourges [5].

1. Thaumas de la Thaumassière, I, 121 et 126.

2. Cette amende, exceptionnellement élevée, semble indiquer que Jean Michel était relativement riche.

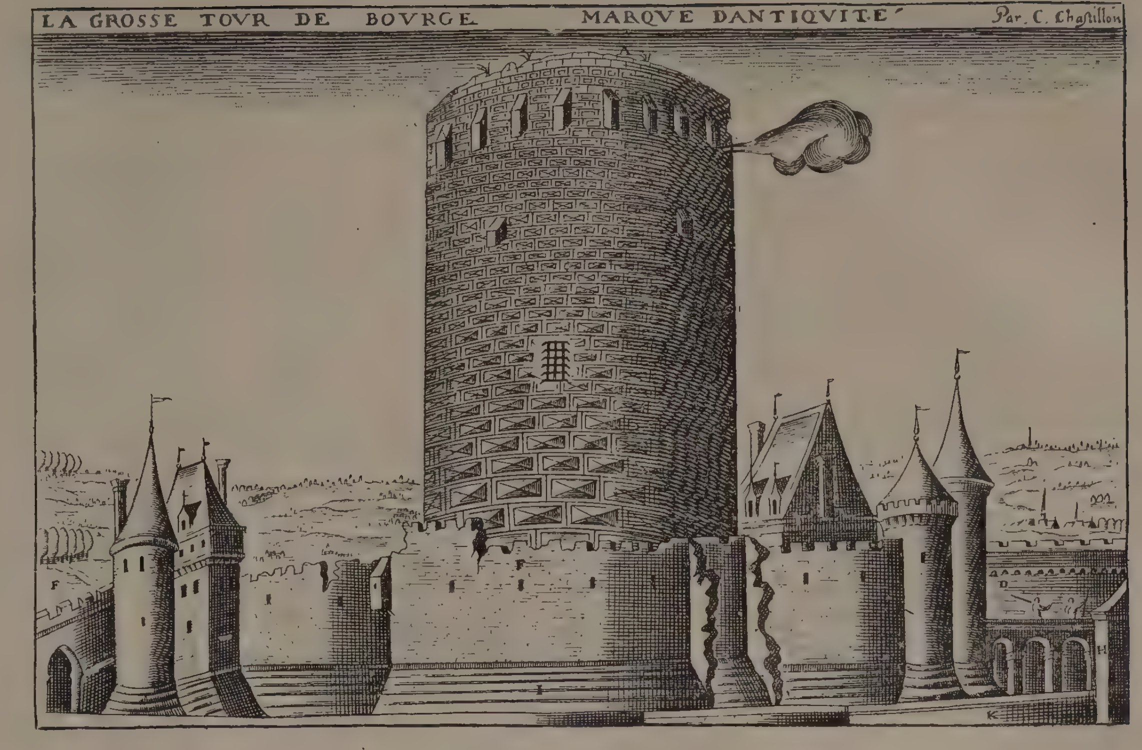
3. La date initiale de l'arrêt est le 13 décembre, mais sans doute parce qu'avant de copier la fin de la minute, le greffier avait pris un XVII pour un XIII.

4. *Histoire ecclésiastique*, I, 59.

5. L'arrêt indiquant le « Marché aux pourceaulx »; nous avons cru d'abord qu'il s'agissait de la place devant l'église Notre-Dame, jadis Saint-Pierre-du-Marché, un des plus intéressants monuments de Bourges, dans lequel se trouve le merveilleux baptistère (ou bénitier?) en marbre, de 1507, dont la durée semble démentir l'inscription gravée autour de la vasque :

Tout se passe et rien ne dure
Ne ferme chose tant soit dure.

C'est devant cette église que se tenait le marché aux pourceaux. Mais



LA GROSSE TOUR DE BOURGES.

Cliché emprunté à *Jean Calvin*, de M. E. Doumergue, t. I.

Cette fois le moine, qui deux ans auparavant avait fléchi, se ressaisit et résolut d'affermir ceux que sa faiblesse avait ébranlés. « Il émeut grandement tout le peuple par sa con« stance, et par une excellente prière qu'il feit au lieu du « supplice[1] ».

De même que Jean Chaponneau[2], Jean Michel passait, auprès des réformateurs de la Suisse, pour n'avoir pas des idées très correctes[3]; il eut, en tout cas, l'honneur d'être le vrai réformateur de Bourges et de Sancerre, où il fit une œuvre durable, et le premier martyr de la Réforme à Bourges. Calvin, qui ne prodiguait pas les éloges, pensait à lui lorsqu'il écrivit ces paroles : « J'estime que nous devons nous « en tenir à cette règle, de penser et de parler le mieux « possible de ceux qui sont morts pour rendre témoignage « à l'Évangile[4] ».

il y en avait évidemment un autre devant la grosse tour, laquelle se trouvait à l'intersection de l'avenue de Bourbonnoux et de la rue de Nevers et dont, grâce à l'amabilité de M. G. Bridel, nous reproduisons une vue ancienne empruntée au *Calvin* de M. E. Doumergue.

1. La notice du *Livre des martyrs* (éd. de Toulouse, I, 526), qui place les premières prédications évangéliques de Jean Michel en 1534, a paru pour la première fois en 1582, c'est-à-dire après l'*Hist. ecclés.* à laquelle elle est empruntée.

2. Sur les démêlés de Chaponneau avec les réformateurs, voy. la notice de M. E. Picot et l'appendice n° VI du tome Ier de *Jean Calvin*, de M. E. Doumergue.

3. Voy. Herminjard, *Corresp.*, IV, 230; V, 235, 274, et VI, 154, 207 et 222, et l'appendice que je viens de citer.

4. *Opera Calvini*, XI, 40. Voici la phrase qui précède celle-ci et qui répond à ces mots, d'une lettre de Farel, du 16 avril 1540, « *Audisti ut opinor, quo modo tandem Michaëlius fuerit suffocatus* » (Tu a sans doute appris comment finalement Michel a été étranglé et étouffé par le feu) : — « *De morte Michelii non satis cùm tua epistola congruebant ejus sermones qui spectaculo interfuerat* » (Ce que tu écris de la mort de Michel ne s'accorde pas bien avec ses sermons à lui qui avait pris part au spectacle.) Je ne sais si cette traduction est exacte, mais il semble bien que ce qu'on reprochait à Michel, c'est d'avoir été, pendant qu'il prêchait, un des acteurs de la représentation du mystère des *Actes des apôtres*. Peut-être aussi ses sermons n'étaient-ils pas assez orthodoxes au jugement de Calvin. Jean Michel a fort bien pu garder certaines habitudes catholiques, ainsi continuer quelque temps à dire la messe, ce qui lui fut interdit par la sentence de 1537.

V

Les poursuites. — Les martyrs.

(1539-1550)

Le bûcher de Jean Michel ouvre l'ère des supplices. Ceux qui attisaient le feu, c'étaient les moines, affectant une grande austérité, de l'opulente abbaye de Saint-Sulpice, ennemis irréconciliables de toute réforme, qui, les premiers, avaient eu l'idée d'appeler à la rescousse maître Mathieu Ory. Malheureusement nous sommes mal renseignés sur l'étendue et sur les victimes de cette répression. L'*Histoire ecclésiastique* expose tout au long deux ou trois ruses assez grossières, imaginées pour ramener la foule et la fanatiser en essayant de la faire croire à la vertu de certaines cérémonies, à des prodiges auxquels elle n'ajoutait plus foi, — ruses qui, d'ailleurs, échouèrent piteusement[1]. Mais ceux qui avaient pu aisément recueillir ces histoires d'exorcismes dont la supercherie fut découverte, parce qu'elles avaient fait beaucoup de bruit, n'avaient pas eu l'idée de rechercher les noms de ceux qu'on réussit alors à inquiéter, à poursuivre, à emprisonner et à condamner pour hérésie. Pourtant, on trouve au milieu de ces récits cette phrase constatant que l'Université, elle aussi, eut son martyr :

« Les persécutions toutesfois ne cessèrent, et fut, à l'instance et poursuite des moines de Saint-Sulpice, buslé un pauvre escolier fort jeune, et tost après Jean Michel, estant revenu du pays de Suisse...[2] ».

1. Il s'agit d'un jeune homme qu'on s'efforça vainement d'exorciser à Saint-Ursin, puis à Saint-Sulpice, et qu'un médecin guérit ensuite aisément, puis d'une femme à laquelle un jeune prêtre faisait faire de prétendues révélations à Saint-Ursin et devant Notre-Dame-du-Fourchaud, pour prouver la légitimité du culte des saints, supercherie qui fut découverte par le flair de G. de la Porte, — enfin d'une statue prétendue miraculeuse devant laquelle on fit des processions parce qu'on vit sur la tête du sang qui se trouva être celui d'un oiseau blessé qui s'y était reposé (*Hist. ecclés.*, I, 60, 62).

2. *Ibid.*, I, 59.

Dans les registres criminels du Parlement, qui existent pour l'année 1539 puisque j'y ai découvert l'arrêt, jusque-là inédit, condamnant Jean Michel au feu, il n'y a pas trace d'un étudiant condamné à la même peine avant lui; mais j'en ai trouvé un qui, pour les mêmes causes que le moine, subit le même supplice cinq ans plus tard. Un arrêt du 27 mars 1543, ancien style, c'est-à-dire 1544, condamne, en effet, un « escollier », *Anthoine de la Vau*, poursuivi par le bailli de Berry ou son lieutenant, « pour propos scandaleux et exécrables[1] », à être « attaché à ung poteau dressé en la place où l'on a accoustumé faire exécutions à Bourges », et là brûlé et ses biens confisqués. S'il persévérait dans ses propos, il devait avoir la langue coupée et être brûlé vif, sinon être étranglé préalablement[2]. C'est peut-être, sans toutefois qu'on puisse l'affirmer, les lacunes étant nombreuses dans les registres criminels du Parlement, l'écolier dont parle l'*Histoire ecclésiastique*, où les erreurs de date sont assez fréquentes.

Chacune des deux pépinières de la Réforme à Bourges, les ordres monastiques et l'Université, eut donc son bûcher, les premiers, celui de Jean Michel, brûlé le 24 décembre 1539, devant la grosse tour; la seconde, celui d'Anthoine de la Vau, qui subit le même supplice, au même lieu, après le 27 mars 1544.

Il y eut d'autres poursuites, antérieures et postérieures à cette dernière date. Ainsi, en 1543, un sergent royal de Bourges n'échappa que tout juste au feu. Poursuivi par le bailli de Berry ou son lieutenant général, *Nicolas Goumorre* ou *Gominourre*[3], en avait appelé au Parlement qui le condamna, le 15 février 1543, en le déboutant du privilège de cléricature qu'il avait invoqué, à assister d'abord à une procession

1. Cet adjectif était employé lorsque l'inculpé ne croyait pas à la messe et considérait la Sainte Cène, c'est-à-dire l'Eucharistie comme un rite commémoratif.

2. Arch. Nat., X[2a] 96. Ce qui est à remarquer, c'est que Catherinot ne mentionne pas ce supplice, peut-être parce que, pour la date donnée par l'*Hist. ecclés.*, il n'en avait pas trouvé la confirmation.

3. Le premier nom est celui qu'on trouve dans la minute de l'arrêt, le second celui qu'on lit dans les registres capitulaires.

générale faite un jour de fête solennelle, tête, pieds nus et en chemise, tenant une torche de 2 livres, puis « en lieu apparent » à une grand'messe qui sera chantée, au retour, en la cathédrale, enfin à faire amende honorable devant le grand portail de Saint-Étienne et devant l'église Notre-Dame-de-Salles, pour être finalement admonesté et banni du royaume pour dix années. Le chapitre de Saint-Étienne prit les mesures nécessitées par cet arrêt que le lieutenant général François de Laubespine lui transmit le 9 mars 1543[1].



BOURGES. L'ÉGLISE NOTRE-DAME ET LE MARCHÉ AUX POURCEAUX.

Le 27 avril 1545, le conseiller du Parlement, Guillaume Bourgoing, est chargé de se rendre en Berry pour informer contre les suspects d'hérésie, et le procureur général de la province et des régions voisines est commis pour recueillir ces informations et procéder contre les délinquants[2]. Nous ne connaissons pas malheureusement le résultat de leurs opérations.

1. Arch. nat., X2a 94, et reg. cap. de Saint-Étienne, cités par Raynal, III, 343. — Une amende honorable avait été imposée aussi, le 14 juillet 1542, par le Parlement, à *Andrée Coutelette*, « pauvre fille de joie », coupable d'avoir mangé de la chair en carême, et poursuivie par le bailli de Berry, à la requête du procureur général (Arch. nat., X2b 6).

2. *Ibid.* X2a 99.

Pendant la même année un religieux de l'ordre des Carmes, frère *Jehan Boudin*, était poursuivi, à la fois par l'official, par le vicaire, par l'archevêque et par l'inquisiteur de la foi pour des « blasphèmes exécrables et des propos scandaleux et « erronez, contre l'honneur de Dieu, du Sainct Sacrement de « l'autel, des saincts et sainctes de Paradis, de la saincte foi et « religion chrétienne, constitutions et traditions de nostre « mère saincte Eglise. » Le 8 août ce moine avait été comdamné à abjurer publiquement ses déclarations, sentence dont le promoteur avait appelé *à minima*, c'est-à-dire qu'il avait trouvée trop douce. En conséquence, Boudin avait été transféré à Paris et l'archevêque recevait l'ordre de déléguer deux conseillers pour reprendre et parachever le procès, à peine de voir saisir la partie de son temporel sise dans le ressort de la Cour. Encore un procès dont on ignore la conclusion[1].

Un autre aboutit, pour un autre religieux, de l'ordre des frères prêcheurs, mais dont on ne nous dit pas le nom, à une rétractation publique des erreurs qu'il avait prêchées dans le diocèse. Cette rétractation solennelle devait être suivie d'une procession qui devait ramener le pénitent à son couvent, et fait l'objet d'une délibération du chapitre de Saint-Étienne, du 5 février 1546[2].

En 1548 on brûla en effigie, à Bourges, après le 1er août, c'est-à-dire on consuma, sur un bûcher, un mannequin représentant un évangéliste courageux, sorte de missionnaire itinérant qui s'appelait *Robert Lelièvre*, dit *Séraphin d'Argences* ou encore *Antoine Deschamps*. Ce Tourangeau avait fondé une communauté protestante secrète à Langres et évangélisé, non seulement la Champagne, mais encore Bourges, Sens, Blois et jusqu'à Angers. On se demande si ce n'était pas lui l'ermite qui répétait sur la « pierre de Calvin », les sermons d'Augustin Marlorat. Découvert vers 1547, il fut finalement

1. Arch. nat., X2a, 100.

2. Citée tout au long, sous cette date, par Raynal, III, 343-344, note. On voit qu'en cas d'amende honorable ou de rétractation publique, le chapitre de Saint-Étienne devait préparer la cérémonie, et il semble étrange qu'il n'y ait, dans ses délibérations, aucune trace, ni de l'amende honorable, ni de la dégradation de Jean Michel.

pris et brûlé à Paris, place Maubert, le 1[er] août 1548, puis son « effigie » subit le même sort dans les diverses villes où il avait séjourné[1].

En 1549, nous apprenons, par un arrêt du 12 avril, que l'archevêque de Bourges dut consigner la somme de 400 livres entre les mains du lieutenant particulier François de l'Hospital, pour subvenir aux frais des procès intentés à plusieurs hérétiques malheureusement pas nommés[2]. On peut conjecturer que ce sont quatre d'entre eux, *Pierre Ledoux, Jacques Trotier*, *Pierre Faye* et *Pierre Brun*, qui avaient été poursuivis par François de l'Hospital, et qui furent renvoyés de la Conciergerie de Paris aux prisons archiépiscopales de Bourges le 8 et le 23 janvier 1550, en exécution de l'édit du 19 novembre 1549 ordonnant le renvoi aux juges d'Église de tous ceux, poursuivis par la justice civile, dont, à cette date, les procès n'étaient pas terminés[3].

C'est sans doute, en cette même année 1550 que se place le martyre d'un libraire dont le nom ne nous a pas été conservé. Passant par Bourges « avec quantité de livres de la Religion, il apporta une lettre à un conseiller au siège présidial, nommé François Vesse[4] » qui le fit traîtreusement saisir et, n'ayant pas réussi à le faire renoncer à ses convictions, le fit brûler, non toutefois sans être tellement repris en sa conscience que, peu de temps après, il mourut lui-même[5].

L'année suivante, deux autres malheureux, qui n'avaient non plus été capables de renier leur foi, savoir une femme de Sancerre, appelée *la Michelette* et un corroyeur de Bourges, moururent dans les prisons « de Monseigneur l'archevesque » le 30 avril et le 8 septembre et furent enterrés « aux

1. Voy. sur lui, N. Weiss, *La Chambre ardente*, LXXXII et CII, et le texte des arrêts n[os] 71, 88, 102 et 119 transcrits dans le même ouvrage.

2. *Ibid.*, arrêt n° 287.

3. *Ibid.*, arrêts n[os] 358 et 362. On trouvera à la Table de cet ouvrage, au mot *Bourges*, quelques autres indications.

4. La Thaumassière cite, parmi les premiers conseillers au bailliage et siège présidial de Bourges (I, 130), *Jean* Vesse.

5. *Hist. ecclés.*, I, 83. Le *Livre des Martyrs* a reproduit cet article dans son éd. de 1582 (voy. l'éd. de Toulouse, I, 548).

foussés, sur un boullevert, derrière la grosse Tour qu'on appelle communément l'Hermitage[1] ».

Cette liste, sûrement incomplète, pourrait être allongée, notamment de plusieurs condamnations à mort, si, au lieu de nous limiter à ce qui se passa à Bourges, nous nous occupions de toute la région dont Bourges était la capitale. Chaque ville, en effet, de quelque importance, Sancerre, Issoudun, Dun-le-Roy, Nevers, etc., eut ses martyrs, généralement obcurs, et dont le *Livre des Martyrs*, rédigé plus tard, ne connaît que le plus petit nombre.

VI

L'exode. — L'Église « dressée ».

1550-1562)

On le voit : le parti de la réaction ne songeait pas un seul instant, soit à convertir les dissidents, encore moins à discuter avec eux. Il n'admettait qu'un seul argument, la soumission, et, pour ceux qui ne se soumettaient pas, la suppression. Il faut lui rendre cette justice qu'il ne négligeait aucun moyen pour faire comprendre cela à la petite poignée d'intrépides que ni la prison, ni les amendes honorables, ni les supplices ne parvenaient à convaincre qu'il n'y avait qu'une manière de servir Dieu, celle de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Une première mesure nous est ainsi exposée par Jean Glaumeau, dans son intéressant journal :

« Ledict jour de Pasques (6 avril 1550) furent mis par escript et enregistrées, tous ceux et celles qui receurent le précieux corps de Dieu. Car huict ou quinze jours davant Pasques,

1. *Journal de Jehan Glaumeau*, 1868, p. 48. Ce même *Journal* cite aussi, pour l'année 1549, 15 octobre, le supplice d' « un jeune homme en l'aage de 30 ans, à la porte Bourbonou, pour les larrecins et sacrilèges qu'il avoit faits par cy davant, joint aussi qu'il estoit hérétique ». L'hérésie semble bien avoir été ajoutée ici pour « corser » le crime.

avoit esté commandé de par le Roy, à tous curés et vicaires de ceste ville de Bourges d'aller par toutes les maisons de leur paroisse, chacun en son endroict, avec les procureurs et fabriciens desdictes paroisses, et prendre les noms et congnons de tous ceux et celles qui voloyent recepvoir ledict sacrement. Sans (ce) qui fut faict, mais les causes pour quoy on ne sçavoit[1] ».

Il n'est que trop facile de comprendre ce que Glaumeau, dans sa candeur, ignorait : on voulait savoir quels étaient le nombre et la qualité de ceux qui s'abstenaient de faire leurs pâques à la façon accoutumée, et constituer ainsi une première liste de suspects.

La deuxième mesure visait les religieux augustins, restés, eux aussi, suspects, malgré le départ de ceux d'entre eux qui s'étaient compromis par leurs opinions hérétiques. Elle fut prise avant le carême de l'année 1554[2], et est mentionnée ainsi par Glaumeau :

« Fut deffendu aux Augustins de cette ville de Bourges de ne prescher plus aultre part que en leur couvent, tellement que en la dicte année ne prêchèrent point à Saint-Estienne, ainsi qu'ilz avoient de coutume ».

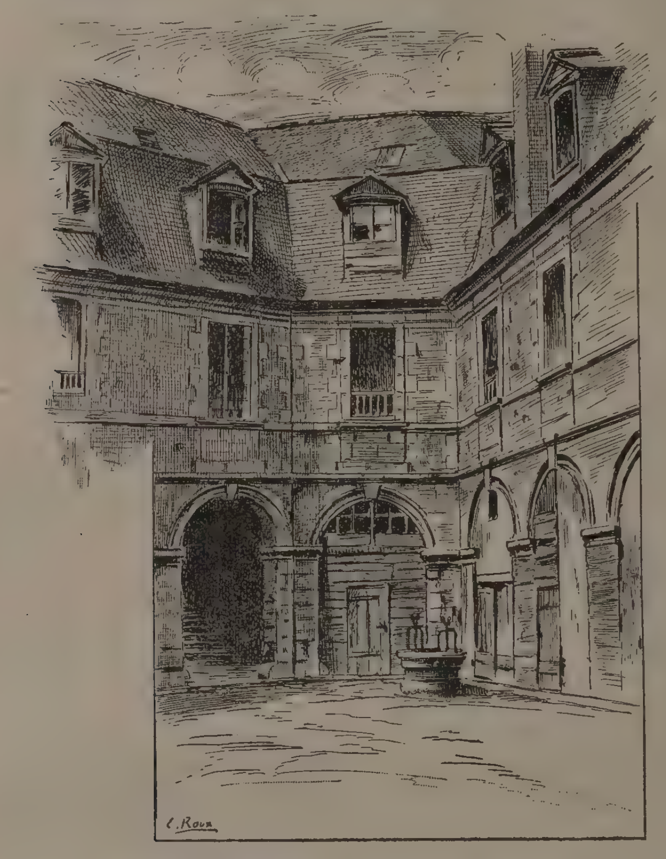
Cette intransigeance ouvrit les yeux à ceux qui se faisaient encore des illusions. Alors, peu à peu, sans bruit, mais parfois au prix de beaucoup de périls, ceux qui comprirent

1. *Journal de Jean Glaumeau*, p. 45. Ce Jean Glaumeau, dit le président Hiver qui a publié son journal, était « un prêtre concubinaire qui tout naturellement devait échoir à la Réforme ». Ce président qui a cru spirituel de lancer, en passant, cette injure au protestantisme, ne s'est pas aperçu qu'elle retombait en plein sur sa propre Église. En effet, ce prêtre « concubinaire » et qui, en outre, parle le plus naturellement du monde de sa femme et de ses enfants, a pu exercer ses fonctions dans l'Église catholique sans être inquiété pour autant, tellement le fait était répandu et admis jusque dans les rangs les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi, Jacques Spifame fut promu à l'évêché de Nevers quoique, depuis dix années, il vécût avec la femme d'un autre.

2. Et non en 1553, comme le disent Catherinot, Raynal et tous ceux qui ont copié Glaumeau sans s'apercevoir qu'il commence l'année à Pâques, et que tout ce qui est antérieur à cette fête, à partir du mois de janvier, dans l'année précédente, appartient en réalité à la suivante.

qu'il n'y avait rien à espérer en patientant, et qui répugnaient à répondre par la violence à la violence, prirent le parti de s'en aller.

Les premiers qui partirent, le 12 août 1550, ce furent les



BOURGES. L'INTÉRIEUR DU COUVENT DES AUGUSTINS.

frères *Léon* et *Germain Colladon*, avocats célèbres. Ils emmenèrent « leurs femmes et enffans et toute leur famille et s'en allèrent demorer à Genève[1] ». D'autres suivirent :

1. Germain Colladon voulut rentrer en France et fut emprisonné en Savoie. Voy. sur ce point, un intéressant document publié dans le *Bulletin*, 1903, 127. On est prié d'y remplacer la date du 19 août 1550, empruntée à la *France prot.*, par celle du *12 août* que donne Glaumeau.

Pierre Boquin, ex-prieur des Carmes, et qui, grâce à la protection des deux duchesses de Berry, avait été nommé prédicateur de la cathédrale. Bien qu'il eût donné sa démission, il ne parvint qu'à grand'peine à s'enfuir[1]; les *Ragueau*, famille de notaires; *Nicolas de Sartière*, libraire, et ses trois fils; *Étienne Lulier* et son fils; *Jacques Pastoureau* et sa femme; *Nicolas de Lurcy*, « mercier d'esguille », et d'autres que nous ne connaissons pas[2]. Plusieurs étaient des membres de l'échevinage[3], Jacques Pastoureau avait été maire à deux reprises[4], quelques-uns eurent leurs biens confisqués[5]. On s'étonne, en vérité, de voir ceux qui privaient la patrie de ses meilleurs citoyens en en rendant le séjour intolérable aux protestants, se poser en défenseurs jaloux du patriotisme et accuser ces derniers d'être des étrangers!

Le croirait-on? C'est ce moment critique entre tous que choisirent ceux qui décidèrent de rester et de tenir bon quand même, pour fonder et organiser une Église régulière, tels ces oiseaux qui construisent leur nid en pleine tourmente, espérant fermement que le printemps viendra. Jusque-là, ils s'étaient sans doute réunis secrètement, de temps en temps, chez l'un d'entre eux, très probablement au logis de Germain Colladon, surtout quand un de ces évangélistes itinérants comme Robert Lelièvre traversait le pays[6].

1. *France prot.*, 2e éd., II, 875.

2. Voy., sur ces noms, A. Covelle, *Le livre des bourgeois de la ville de Genève*, où l'on trouvera les dates d'admission à la bourgeoisie de ces Berruyers. Un bien plus grand nombre furent simplement admis à l'habitation. Cf. *Journal de Glaumeau*, années 1550, 1556.

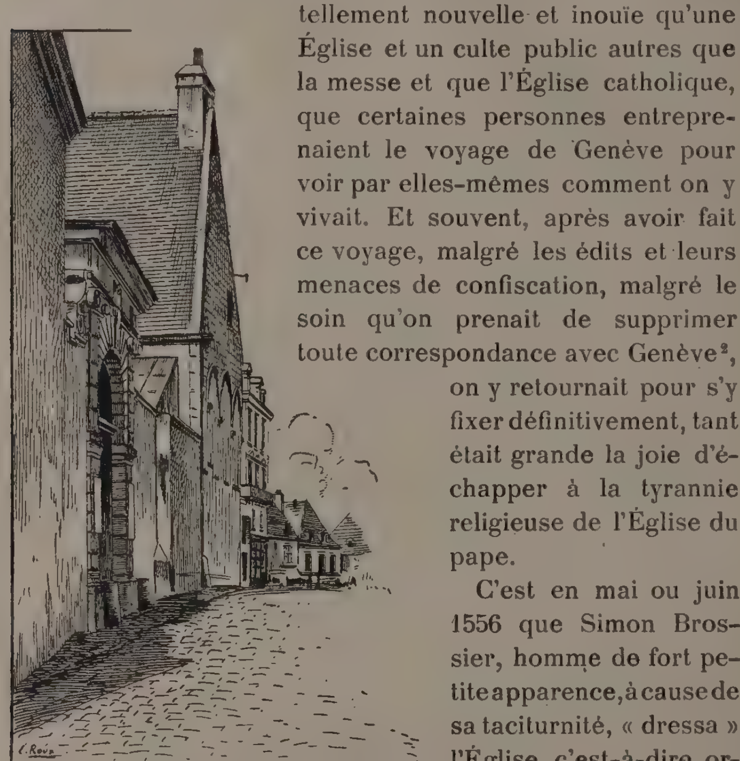
3. Il suffit de parcourir dans le livre III de La Thaumassière (I, p. 350 et ss.), la liste des maires et des échevins qu'il donne pour chaque année, en y ajoutant soigneusement les armes des nouveaux élus, pour se convaincre que ces huguenots occupaient le premier rang dans la bourgeoisie de la cité.

4. En 1550 et 1551.

5. Le *Bulletin* de 1896, p. 521, a publié une curieuse lettre de Henri II, de 1559, réclamant pour la deuxième fois la confiscation des biens, précisément de J. Pastoureau.

6. On appelait ces réunions des « conventicules », et ceux qui les dénonçaient, y ayant assisté, étaient assurés de l'impunité (art. 33 de l'édit de Chateaubriant, 1551).

Celui qui, autour de 1550, avait souvent « passé et repassé » par Bourges, s'appelait *Simon Brossier*. Il « faisoit profession toute manifeste d'amener et conduire gens à Genève pour les faire aprendre comme en une eschole, le pur et vrai service de Dieu[1] ». C'était, en effet, une chose tellement nouvelle et inouïe qu'une Église et un culte public autres que la messe et que l'Église catholique, que certaines personnes entreprenaient le voyage de Genève pour voir par elles-mêmes comment on y vivait. Et souvent, après avoir fait ce voyage, malgré les édits et leurs menaces de confiscation, malgré le soin qu'on prenait de supprimer toute correspondance avec Genève[2], on y retournait pour s'y fixer définitivement, tant était grande la joie d'échapper à la tyrannie religieuse de l'Église du pape.



BOURGES. RUE DES BEAUX-ARTS, ENTRÉE DE LA MAISON DE G. COLLADON.

C'est en mai ou juin 1556 que Simon Brossier, homme de fort petite apparence, à cause de sa taciturnité, « dressa » l'Église, c'est-à-dire organisa un culte suivi où l'on observait un ordre régulier, un consistoire, nous dirions aujourd'hui conseil presbytéral, et un diaconat, c'est-à-dire fit élire par les fidèles un certain nombre de laïques qui dirigeaient l'Église avec le pasteur, faisaient secrètement les convocations, surveillaient les mœurs et

1. *Hist. ecclés.*, I, 103.
2. Voy. les art. 37 à 39 de l'édit de Chateaubriant (Haag, *France prot.*, X, 27).

secouraient les pauvres. Il séjourna, pour cela, pendant cinq mois à Bourges, puis alla en faire autant à Issoudun, Tours, Loudun, et finalement à Périgueux où il fut emprisonné deux fois, en 1561 et 1562, et mourut d'épuisement après trois mois de cette seconde détention [1].

En septembre 1556 on envoya de Genève son successeur, un Basque, *Martin de Argues* ou *Dehargons* dit *de Rossehut*, qui continua les traditions de dévouement et de prudence de Brossier [2]. Les assemblées devinrent régulières, non seulement à Bourges, mais aussi à Asnières-les-Bourges et pendant environ trois ou quatre années les petits troupeaux prospérèrent à peu près en paix [3].

En 1558 et 1559 il y eut même deux pasteurs, *David Veran* et *Jean Jortrin*, et les fidèles s'enhardirent à paraître en public [4]. Le *Journal de Glaumeau* nous raconte, en effet que :

« Depuis le commencement du moys d'apvril [5], et tout le temps d'esté ensuyvant, on chantoit à grandes troupes tous les soirs, tant festes que jours ouvriers, les Psalmes de David, ou lieu qu'on appelle le Pretz Fichault [6], et se assembloient audict lieu, tous les soirs, du monde innumérable, tant hommes que femmes, chantant en grande mellodie les dictz Psalmes. Plusieurs deffences furent faictes par criz public, de non plus chanter lesdictz Psalmes, sur peine de la hard, et fut élevée une potence ou milieu dudict prez Fichault, pour plus grandement déterrer (effrayer) ceulx qui chan-

1. Voy. sur Simon Brossier, outre l'*Hist. acclés.*, le *Livre des Martyrs*, éd. de Toulouse, la correspondance de Calvin et la *France prot.*
2. *Opera Calvini*, éd. de Brunswick, XVI, 532.
3. *Hist. acclés.*, I, 113.
4. David Veran, qui avait été en Allemagne, à Wesel, et en Suisse, fut envoyé à Bourges en mai 1558 (*Ibid.*, I, 295). Quant à Jortrin, sur lequel on ne sait rien, je serais tenté de l'identifier avec un *J. Joltrin* dont on a une lettre de justification contre des calomnies, sans doute adressée à Calvin, sous la date du 6 janvier 1560 (*Opera*, XX, 470). D'autre part, il est question, dans la *France protestante*, t. VI, 40, d'un *Jean Joquin*, aussi pasteur, qui paraît avoir été de Bourges.
5. 1559 et non 1558 comme l'écrit Raymal, IV, 18.
6. Le pré marécageux appelé pré *Fichaud*, ou pré *fiscal*, s'étendait derrière l'abbaye Saint-Ambroise jusqu'à l'église Saint-Bonnet. C'est aujourd'hui l'espace situé à droite du boulevard de la République quand on va à la gare.

teroient lesditz Psalmes. Toutesfoys, nonobstant toutes les choses susdictes, on ne cessa point de chanter oudict lieu, tout durant l'esté [1] ».

On alla même plus loin, jusqu'à célébrer la Sainte Cène, « en plein minuit dans les grandes écoles publiques », parce qu'aucune maison particulière n'était assez vaste pour contenir toute l'assemblée. Ce fait démontre la connivence des gens de l'Université. Le bailli, Louis Chazerat, sieur de Ris, en fit désormais fermer les portes « avec de gros cadenas » [2], ce qui obligea les huguenots à s'assembler le matin, tantôt en un lieu, tantôt en un autre [3].

Il y eut des tentatives pour surprendre ou pour intimider ceux qui s'enhardissaient à ce point. On raconte qu'un sergent surprit un jour l'assemblée présidée par Simon Brossier et allait arrêter le ministre lorsque celui-ci lui demanda de lui laisser encore faire la prière. Celle-ci édifia tellement le sergent qu'il s'en alla sans rien faire [4].

Une autre fois, une femme de la ville s'étant rendue à Asnières, pour y accoucher et y faire baptiser son enfant [5], la sage-femme fut surprise, emprisonnée, et mourut en prison, ce qui dispersa momentanément les fidèles [6]. Mais, à Bourges même, ils ne discontinuèrent leurs réunions qu'en 1560, lorsque le nouveau bailli, François de la Rochefoucauld sieur de Barbezieux, fit faire un recensement de tous les habitants et de leurs armes, éclairer les rues la nuit et garder

1. *Journal...*, p. 103 et 104. On voit ici comment le président Hiver était bien renseigné. Il écrit, en note, que ces chants étaient « un ralliement pour les Religionnaires », alors qu'on sait que leur nouveauté et leur beauté les avaient rendus populaires, même à la Cour ; puisque aujourd'hui encore ils forment *exclusivement* la liturgie calviniste. Étonnez-vous, après cela, de ce que pensent, de nous, les ignorants.

2. Ce fait a dû se passer à la fin de l'année 1559 ou au commencement de 1560, puisque le sieur de Ris fut remplacé en 1560 par François de la Rochefoucault (La Thaumassière, I, 121) qui entra en fonction le 12 mars de cette année, Raynal, IV, 20.

3. *Hist. ecclés.*, I, 295.

4. *Ibid.*, I, 104.

5. Ce détail indique qu'on évitait ces cérémonies en ville, afin de ne pas attirer l'attention.

6. *Hist. ecclés.*, I, 113.

les portes. On les reprit presque aussitôt, seulement elles eurent lieu de jour, en petit nombre, chez des particuliers et bientôt « par quartiers, chacun des ministres les visitant à son tour ». L'avocat du roi Claude du Vergier et l'élu du Berry Jean du Moulin, envoyés pour le Tiers aux États d'Orléans (13 déc. 1560), se chargèrent même des mémoires des huguenots de Bourges qui réclamaient le libre exercice de leur religion[1].

Mais cela ne faisait pas le compte des ennemis de la liberté religieuse. François de la Rochefoucauld ayant refusé de se faire l'exécuteur de leurs rancunes, ils provoquèrent, dans le quartier d'Auron, au son du tocsin, une émeute contre « ceux de l'Évangile » qui furent repoussés le long des remparts, jusque derrière la cathédrale, à la porte Bourbounoux, laquelle put être heureusement abaissée entre les deux camps. Près de deux mille personnes prirent part à cette échauffourée qui éclata le 17 août 1561 et où il y eut plusieurs blessés[2]. Le 21 on défendit aux habitants de s'entre-injurier, de porter des armes et on planta des potences au milieu des carrefours pour leur faire peur[3].

VII

L'édit de Janvier. — Prise et reprise de Bourges.

(1562-1563)

Le développement de la Réforme dans toute la France; — les réclamations de Coligny à l'assemblée des notables de Fontainebleau (21 août 1560); — la mort de François II qui mit momentanément en échec l'autorité souveraine des Guises (5 décembre) et remit en liberté le prince de Condé, dont ils

1. *Hist. ecclés.*, I, 296.
2. *Journal de Glaumeau*, p. 118. *L'Hist. ecclés.* place cette émeute au mois de juillet (I, 760), mais la raconte comme Glaumeau.
3. L'émeute ayant échoué, le clergé institua, comme vingt-cinq ans auparavant le curé de Notre-Dame-du-Fourchaud, à la cathédrale, tous les dimanches et fêtes, une prédication à l'heure de midi, à partir du 7 septembre 1560 (*Glaumeau*, 120).

avaient essayé de se débarrasser; — les vœux émis aux États d'Orléans (13 décembre 1560, 31 janvier 1561[1]), à l'assemblée de la noblesse et du tiers-état à Pontoise (1er août); — les négociations de Th. de Bèze, de Condé et de Coligny pendant le colloque de Poissy (septembre 1561), aboutirent enfin à une victoire pacifique et légale, *l'édit du 17 janvier* 1562 qui permettait aux huguenots de célébrer leur culte hors des villes, en plein jour et publiquement[2].

A Bourges ils s'étaient réunis, pour célébrer la Cène, le 11 janvier 1562, dans la grande salle du Palais[3], l'ancien évêque de Nevers qu'on appelait alors M. de Passy faisant le prêche[4], mais leur lieu de réunion habituel était la grande salle basse voûtée du logis de Germain Colladon, au coin de la rue Coursarlon et de la rue des Beaux-Arts[5]. C'est là que, le 14 janvier, Jean Glaumeau « laissa l'Église du Pape et se fit recevoir à l'Église des chrestiens[6] ».

Lorsque l'édit de Janvier eut été publié, l'exercice fut transféré au faubourg St-Sulpice, conformément à ses stipulations. Mais les irréconciliables ennemis de la Réforme, les moines, desquels tout le monde dépendait dans ce faubourg, suscitèrent tant de difficultés, qu'avec l'autorisation tacite du Magistrat, les huguenots retournèrent sans doute là où ils s'étaient réunis auparavant, « sans aucune résistance, s'estant peu à peu le commun peuple accoustumé à cela[7] ».

Si l'édit de Janvier avait été respecté, surtout par ceux qui

1. Aux états du Berry qui précédèrent, « une bonne partie des habitants avait requis réformation de la religion et abolition des superstitions de l'Église romaine », et deux avocats, *Jean de Chambeli* et *Jaques de Touzelles*, s'étaient chargés de présenter cette requête à Bourges, mais on leur avait « fermé la bouche » (*Hist. ecclés.*, I, 299, cf. *Glaumeau*, 125).

2. V. le texte de cet édit, le seul vraiment libéral que les protestants aient obtenu en France avant la Révolution, dans Haag, *France prot.*, X, 48.

3. Où, déjà en 1525, on avait sans doute expliqué l'Évangile.

4. Qui « davant que administrer la scène (*sic*) dura troys heures entières » (*Glaumeau*, 123).

5. La salle basse, avec de belles voûtes ogivales, sert aujourd'hui d'écurie et a été remblayée pour que les chevaux y puissent aisément descendre depuis la cour.

6. *Glaumeau*, 123.

7. *Hist. ecclés.*, I, 760, et II, 484, où leur lieu de culte est indiqué comme situé « près des Carmes » qui étaient dans ce quartier.

de tout leur pouvoir en avaient retardé la publication, la France aurait sans doute fait l'économie des guerres de religion. On voit fort bien, à Bourges, — et il en fut de même dans beaucoup d'autres lieux, — que si on avait laissé les intéressés se tirer d'affaire tout seuls, ils auraient fini par s'entendre les uns avec les autres. De même qu'en 1536 les persécutions et la situation troublée qui en résulta furent pro-



BOURGES. SALLE VOUTÉE DE LA MAISON DE G. COLLADON.

voquées du dehors, par un inquisiteur qui, au fond, n'avait été appelé que par quelques fanatiques[1], de même, à cette époque critique, où la France allait choisir entre la liberté ou, du moins, entre la tolérance et la réaction violente et brutale, à Bourges et en beaucoup d'autres villes, la paix aurait fini par prévaloir sans quelques fanatiques ambitieux et sans scrupules.

1. Ce que prouve surabondamment l'attitude de l'official G. de la Porte et du chapitre de St-Etienne.

Bien avant l'édit du 17 janvier 1562, au milieu de l'année 1561, un « triumvirat » s'était formé entre le connétable de Montmorency, le duc François de Guise et le maréchal de Saint-André. Ces trois conspirateurs de haut vol s'étaient mis au service du parti clérical dont le cardinal de Lorraine était la cheville ouvrière et dont le mot d'ordre était : Pas de concessions aux huguenots, qu'ils se soumettent ou qu'ils se démettent. Voilà pourquoi, dès l'année 1561, on voit apparaître un peu partout, comme à Bourges, à Carcassonne, etc., ces émeutes, ces désordres avant-coureurs d'un orage imminent[1].

L'édit de Janvier le fit éclater. Il ne fut jamais accepté par ce parti qui, là où il en avait le pouvoir, en retarda ou en empêcha la publication. Mais cela ne lui suffit pas.

Le 1er mars, passant par Vassy, François de Guise se détourna de son chemin pour aller interdire aux huguenots de continuer leur prêche et faire massacrer tous ceux qui résistèrent ou essayèrent de s'enfuir. Cet acte de violence resta impuni. Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

Condé, Coligny et les gentilshommes protestants prirent les armes pour faire respecter, au nom du roi et de la reine mère, l'édit aussi délibérément déchiré et couvert de sang, et s'emparèrent d'Orléans. Aussitôt, comme s'il y avait eu un mot d'ordre, les huguenots furent massacrés lâchement et par surprise dans les villes où ils n'avaient pas songé à s'organiser pour la défense. Des centaines d'entre eux furent ainsi assassinés à Carcassonne, Limoux, Sens, aux environs d'Issoudun, à Toulouse, Cahors, Gaillac, Castelnaudary, Tours, etc. Le massacre de Sens qui dura du 12 au 20 avril 1562 et où plus de 100 personnes de tout âge et de tout sexe furent égorgées avec des raffinements de cruauté inouïs, eut un retentissement énorme dans toute la région[2], ainsi que le

1. V. pour ces faits, soit une bonne histoire de France, soit plutôt l'article *France* du *Dictionnaire historique*, de Ludovic Lalanne, l'article *France protestante* de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, 131, et, dans ce *Bulletin*, les articles de M. V.-L. Bourrilly, sur les *Préliminaires des guerres de religion* (années 1896 et 1897).

2. Cf. *Bulletin*, 1900, 652.

guet-apens où périrent, à Diou, près d'Issoudun, une quinzaine de jeunes gens[1].

Dès qu'on apprit à Orléans, le 20 avril, ce qui s'était passé à Sens, les soldats huguenots exaspérés se ruèrent sur les églises et se mirent à les piller et à y briser les « images ». Ces excès ne purent être arrêtés que par les ordres les plus sévères de leurs chefs.

A Bourges, jusque-là on était resté tranquille. Mais, dès le mois de mai, le bailli, Philbert de Marcilly Sr de Cipierre[2], s'empara de la grosse tour et y mit des soldats notoirement suspects[3]. De leur côté, les chanoines de Saint-Étienne se munirent aussi d'hommes et de munitions et firent murer la grosse porte de leur cloître. Les huguenots apprennent ou devinent qu'on va tenter à Bourges ce qu'on vient de faire à Nevers, désarmer les protestants, mettre la cité entre les mains des gentilshommes catholiques des environs[4], et peut-être les massacrer à l'instar de ceux de Sens et de Diou. Ils se décident heureusement à prendre les devants.

Condé, prévenu, leur envoie le hardi capitaine Montgomery. Promptement celui-ci se met en route avec 120 cavaliers seulement, arrive, le 27 mai, à cinq heures du matin, aux environs de la gare actuelle, traverse l'Yèvre sur un pont de bois que les habitants d'Asnières avaient construit à la hâte, entre par la porte Saint-Ambroise par laquelle, trente-neuf ans auparavant, avait passé et repassé « Maitre Michel », le pre-

1. V. Raynal, IV, 47.

2. Il s'agit bien de Cipierre (La Thaumassière, I, 121) et non de M. de Chazerat, comme l'écrit Raynal (IV, 32); celui-ci n'aurait certainement pas favorisé la réaction.

3. Ce fait, cité par l'*Histoire ecclésiastique*, remarquablement renseignée pour toute cette époque (et à laquelle je renvoie d'une manière générale, II, 484 et s.), est confirmé par un extrait d'une délibération municipale du 19 mai, chargeant le bailli « de mettre des gardes dans la Tour, *non suspects* », au rapport de Catherinot (App. III au *Journal de Glaumeau*, p. 154).

4. Voy. pour Nevers aussi l'*Histoire ecclés.*, confirmée par les délibérations des échevins (Bibl. de la Ville) qui nous montrent que ces faits s'y étaient passés le 8 mai et les jours suivants. Je n'ai pu, à mon grand regret, dépouiller les registres des échevins de Bourges (à la mairie); mais il est probable, d'après certains indices, qu'on y trouvera des renseignements aussi intéressants qu'à Nevers.

mier messager de la « bonne nouvelle » à Bourges, — et la ville est prise sans coup férir et sans effusion de sang[1], pendant que tous les huguenots, accourus en masse, entonnent le Psaume 124 :

Or peut bien dire Israël maintenant,
Si le Seigneur pour nous n'eust point esté,
Si le Seigneur nostre droict n'eust porté
Quand tout le monde, à grand'fureur venant,
Pour nous meurtrir dessus nous s'est jetté,

Pieça fussions vifs dévorez par eux
Veu la fureur ardente des pervers,
Pieça fussions sous les eaux, à l'envers
Et tout ainsi qu'un flot impétueux
Nous eussent tous abysmez et couverts.

Par-dessus nous leurs gros et fort torrents
Eussent pieça passé et repassé...

Bien qu'impotent, l'archevêque retrouva ses jambes pour se cacher dans la grosse tour avec toute son argenterie, Montgomery se fit ouvrir le cloître des chanoines, se logea dans la maison du Doyenné, fit mettre des gardes partout « et sur le soir furent rendues grâces à Dieu en la place, devant le grand temple Saint-Étienne, le portail duquel, estant revestu d'une infinité d'images, fut salué de plus de mille coups d'arquebuze[2] ».

Je n'ai ni le loisir, ni l'intention d'entrer dans le détail de la guerre ainsi déchaînée. Je ne m'étais d'ailleurs proposé que de raconter, aussi exactement que possible, d'après les documents actuellement connus, les débuts de la Réforme et les commencements de l'Église protestante à Bourges. Il

1. Voy., outre les sources précédemment indiquées, l'excellente biographie de *Montgomery* (*Le comte de*) par Léon Marlet (Paris, Picard, 1890), et une brochure de M. de Ruble, *Documents inédits sur la guerre civile de* 1562 *en Berry*, extraite des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XV (Bourges, Tardy-Pigelet, 1888, in-8°).
2. *Hist. ecclés.*, II, 488.

suffira de citer encore quelques faits caractéristiques pour justifier le titre de cette étude[1], et montrer comment échoua finalement le noble et patient effort de quelques-uns pour assurer dans cette cité la libre profession du christianisme évangélique.

L'occupation de Bourges par les protestants, dit-on aux visiteurs de l'admirable cathédrale de Saint-Étienne, c'est l'explosion du « vandalisme huguenot ». Remarquons d'abord, si vandalisme il y eut, qu'il a été fortement exagéré. Il suffit d'examiner attentivement le fameux portail, pour se convaincre qu'à part quelques statues d'évêques ou de saints qui ont été mutilées, presque toute la fine sculpture historiée a été respectée, et il ne semble même pas qu'une seule des merveilleuses verrières ait souffert. Je reconnais que ce qui a été abattu est de trop, et je déplore autant que personne la disparition[2] des objets précieux qui furent inventoriés par Montgomery et convertis en espèces sonnantes, mais je n'admets pas que ceux qui ont fait mourir, dans d'atroces souffrances, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, à Sens, à Issoudun et ailleurs, reprochent aux chefs et aux soldats huguenots de s'être vengés sur quelques statues qui n'étaient pas toutes des œuvres d'art et sur des pièces d'orfèvrerie — à moins qu'on ne soutienne — ce dont certains sont assurément capables — que tout cela valait infiniment plus que des vies humaines, fussent-elles huguenotes. — Et je regrette que ceux qui ont fait faire des enquêtes pour relever tous les vestiges de ce vandalisme[3] aient fait dispa-

1. Je l'ai intitulée *La Réforme à Bourges au* XVIe *siècle*, parce que cette histoire forme vraiment un chapitre complet dont la suite n'a été réellement reprise que deux siècles plus tard.

2. Pas totale, puisque quelques-uns furent remis à Catherine de Médicis lorsqu'elle reprit possession de la ville, et ont même reparu, en partie, cette année, à l'exposition des Primitifs (Voy. le catal.).

3. Quelques-unes de ces enquêtes, ainsi que l'inventaire des reliques enlevées par Montgomery existent encore dans les archives du Cher. Faites beaucoup plus tard, elles ne peuvent être d'une exactitude rigoureuse. Malheureusement ces archives, jadis si riches, ne renferment plus rien sur les poursuites pour hérésie qui y avaient certainement laissé des traces. L'incendie de 1859 aurait-il été exceptionnellement désastreux pour ces dernières pièces ?

raître avec non moins de soin toute trace des procès criminels intentés à ceux de la nouvelle opinion, alors que personne ne songeait encore à la guerre et que l'hérétique conséquent n'avait, grâce à la mansuétude de l'Église, d'autre perspective que la prison, la palinodie ou le bûcher. Enfin je prendrai la liberté de rappeler ces lignes de Coligny, datées d'Orléans 11 mai 1562 :

« Quant au saccagement des temples, la justice exemplaire de ceux qui ont commis telles choses démontre assez si c'est choses que M. le prince et ceux de sa troupe approuvèrent[1] ».

Ce qu'il ne faut non plus oublier de relever hautement, c'est qu'à cette époque il n'y a pas une ville prise par les catholiques sur les huguenots où les biens et les vies de ces derniers aient été respectés comme le furent à Bourges ceux des catholiques[2]. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à rappeler ce que firent les catholiques quand la ville se fut rendue au roi, par capitulation, le 31 août 1562. Voici la substance même de cette capitulation[3] :

« Sa Majesté accorde au sieur d'Yvoy et à tous ses capitaines et soldats, ensemble aux habitans et tous autres estans dans la ville, de quelque estat et qualité qu'ils soient, toute seureté de leurs vies et biens, et liberté de leurs consciences, sans être recherchez en quelque sorte que ce soit, du faict des armes, ni de la religion, ni d'aucunes actions pour eux faictes pour raison d'icelles ».

Ces stipulations sont confirmées par cet extrait d'une lettre de Catherine de Médicis, du surlendemain 2 septembre :

« Nous avons reprins Bourges par composition, ayant esté donné seureté de leurs vies et de leurs biens à ceulx qui estoyent dedans;

1. Bibl. nat., F. fr., 6620, f° 207. La lettre est adressée à Catherine de Médicis.
2. Ainsi, pour ne pas sortir de la région, à *Tours*, où à partir du 12 juillet 1562, près de 1,500 huguenots furent assassinés.
3. *Hist. ecclés.*, I, 498.

ce que j'ay faict pour saulver ceste belle ville du sac et du pillage dont elle estoyt fort près[1] ».

Notons tout de suite la bonne opinion que Catherine avait des troupes qui combattaient au nom du roi. Mais ce n'est là qu'un détail. Qu'on lise dans l'*Histoire du Berry* de Raynal, ou ailleurs, comment on s'ingénia et réussit à détruire, par petits paquets, les soldats qui quittèrent la ville, — comment, dès qu'ils lui eurent tourné le dos, on leva une contribution de guerre de 20,000 livres[2] sur les seuls huguenots[3], contribution pour laquelle on eut l'audace de demander au roi une « contraincte, tant pour saisir les personnes que les biens[4] »; — comment enfin on expulsa, pilla et meurtrit ceux qui voulaient reprendre possession de leurs foyers, jusqu'à ce qu'on eut rendu impossible toute reprise du culte protestant, et dispersé l'élite intellectuelle et sociale qui s'était groupée autour de lui[5]. Tout ce débordement de mauvaise foi et de haine, c'est malheureusement de l'histoire, et elle montre bien clairement de quel côté étaient alors, si ce n'est la vraie justice et l'entière liberté, du moins la tolérance et la modération.

VIII

De l'édit d'Amboise à la Saint-Barthélemy et à la Ligue.

(1563-1590)

Un fait est acquis. L'Église protestante de Bourges, qui prospérait si visiblement de 1556 à 1562, cessa d'exister quand

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 391.
2. Elle avait d'abord été de 50,000 livres.
3. Catherinot nous a conservé un *extrait* de la liste des huguenots sur lesquels fut levée cette taxe. Il a été réimprimé à la suite du *Journal de Glaumeau*, app. IV, et renferme 95 noms (cf. Raynal, IV, 66, qui dit que le rôle comprend plus de 200 personnes).
4. Lettre de Monterud au prince de la Roche-sur-Yon, du 23 septembre 1562. Voy. de Ruble, *op. cit.*, p. 36.
5. Il suffit de parcourir la liste précitée, et de rechercher ces noms dans La Thaumassière, pour se convaincre que la Réforme avait vraiment groupé autour d'elle, à ce moment, l'élite de la population.

le parti catholique fut le maître[1]. Assurément, quelques familles parvinrent peu à peu se réinstaller et sans doute recommencèrent à s'édifier suivant leurs convictions[2], soit secrètement dans leurs maisons, soit, probablement, à Asnières. Mais même celles-là ne furent plus en sûreté. La Thaumassière, qui ne mentionne qu'en passant l'occupation huguenote et le siège de 1562[3], nous a conservé le texte d'un document significatif. C'est une convention, un acte d'union dressé et signé par l'archevêque Jacques Le Roy et par *deux cent trente-six* habitants catholiques, le 18 mai 1568, pendant la deuxième guerre de religion. Voici à quelles conditions les catholiques de Bourges consentaient à laisser vivre au milieu d'eux les protestants :

« Nous sousnommez et soussignez jurons et affirmons unanimement, promettons et déclarons au nom de Dieu Père éternel et de la Sainte Trinité que invoquons et supplions nous secourir et préserver; que si lesdits rebelles huguenotz, qui ont habitation et domicile en cette ville, sont à l'avenir si bien inspirez et conseillez de déposer leurs armes, mauvaises affections et entreprises, et en cette façon et persévérance entrer en leurs maisons pour y vivre, comme il est ordonné de Dieu, et commandé par son Église et le roy très chrétien, *en bons catholiques*, paix et union et amitié avec nous, que de notre part ne désirons autre chose[4]... ».

Ainsi voilà qui est clair. Comme en 1536, comme cent vingt ans plus tard, quand viendra la révocation de l'édit de Nantes, comme toujours, on nous supportera, on nous promet la paix quand nous serons devenus de bons catholiques. — En 1568 ce n'étaient pas là de simples vœux ou des menaces stériles.

1. Raynal dit (IV, 69) qu' « à partir de 1562, Bourges devient la ville orthodoxe par excellence, dans la province ».

2. Et ceci seul prouve qu'elles n'étaient pas des moindres, autrement elles n'auraient pu se réserver même ce droit élémentaire.

3. Il observe, sur tout ce qui touche directement à la Réforme, un silence prudent, sauf en ce qui concerne la Saint-Barthélemy. Mais il n'a pu se décider à dissimuler le document que nous allons citer, ni celui qu'on trouvera plus loin, sur Cujas.

4. La Thaumassière, I, 365.

Bien qu'aucune armée huguenote ne menaçât Bourges, les protestants furent obligés de fuir, et même les professeurs de droit, Hugues Doneau et François Hotman, durent alors se réfugier à Sancerre, la petite ville sur la montagne qui souvent, en ces temps troublés, recueillit les fugitifs protestants de toute la région, et sut si vaillamment les défendre. On y retrouve encore, en effet, les signatures autographes de ces professeurs au bas de plusieurs actes de baptême de cette année[1].

Cette intransigeance farouche, implacable, aboutit, comme chacun le sait, à la Saint-Barthélemy, cet odieux carnage officiel devenu, dans le monde entier, l'idéal de tant de carnages futurs. C'est elle qui débarrassa la capitale du Berry des deux ou trois cents protestants qui, sur la foi des édits de pacification avaient voulu espérer contre toute espérance qu'on finirait par les laisser en paix. Après en avoir pillé ou tué une douzaine, du 2 au 3 septembre 1572, du 8 au 10, tous les autres furent emprisonnés à l'archevêché. Hotman, Doneau, parvinrent alors à s'évader avec quelques étudiants allemands, et dans la nuit du jeudi 11 septembre, on égorgea froidement tous ceux qu'on put atteindre dans l'obscurité[2]. Les autres,

1. Au greffe du tribunal de Sancerre se trouve le registre tenu pendant le premier siège de cette ville. Bien que mutilé, il renferme encore 226 baptêmes et 28 mariages; il va de février 1568 à février 1569. Le 9 juin Hugues Doneau y signe comme parrain d'Ester Jougaud. Il signe *Hug. d'Onneau.* — Le 26 sept. *François Hotteman* (*sic*) fait baptiser un fils qui naquit le 20, de *Claude Aubelin*, sa femme. Parrain *Jaques de Morogues.*

2. Voy. sur la Saint-Barthélemy à Bourges, La Thaumassière, I, 373, et un article publié dans le *Bulletin* de 1896, p. 453. On ne peut fixer, actuellement, le nombre des victimes, mais il dépassa certainement le chiffre de 20 à 30 donné par les *Mémoires de l'Estat de France*, dont le récit paraît incomplet. Il n'y a qu'un moyen, si ce n'est d'arriver sur ce point, à la vérité absolue, du moins d'en approcher. C'est de comparer entre elles les listes des huguenots fournies par la répartition de l'impôt de 1562, celles que renferment les susdits *Mémoires*, et celles dont parle Raynal, à propos des abjurations de ceux qui ne furent pas tués, IV, 113, et qu'il dit avoir compulsées dans le Fonds de Saint-Étienne (archives du Cher), Aff. div., 43[e] liasse. Il y a aussi une liste, sans date, mais qui doit être de l'époque de la Ligue, dans un dossier de pièces relatives aux huguenots à la mairie, et que j'ai rapidement parcouru. M. Dupont, ancien bibliothécaire de Bourges, m'en avait promis une copie qu'il ne m'a pas envoyée. Ceux

pour sauver leur vie, furent contraints, comme Jean Michel en 1537, comme on l'avait stipulé expressément dans l'acte de 1568 que je viens de citer, de mettre leur signature au bas d'un acte d'abjuration. M. Raynal a encore vu les preuves de cet avilissement de la conscience dans une des liasses du fonds de Saint-Étienne[1]. — Le voilà, hélas! le vandalisme dont on ne parle jamais, et qui s'est perpétré à l'ombre de la cathédrale de Bourges!

La seule lueur de pitié qui éclaire ces nuits et ces journées obscures, elle est dans cette tradition touchante, d'après laquelle des feux de joie allumés sur le chemin d'Asnières, y auraient arrêté les massacreurs qui s'y rendaient et auxquels on aurait crié : « Tout est fini, il n'y a plus rien à faire céans[2] ».

Quoi qu'il en soit, cette fois, c'était bien la fin de la vaillante petite Église de la rue Coursarlon. Peut-être, malgré la Ligue qui prolongea la terreur, y eût-il encore quelques huguenots qui réussirent à se cacher et à se faire oublier, dans ce village et même à Bourges. Il le faut bien, puisqu'on en retrouve des traces au XVII[e] siècle et que deux cents ans plus tard, tout à coup ils ressuscitent et réapparaissent au grand jour. Mais, à l'époque dont je parle, le seul connu, c'est le célèbre jurisconsulte Jacques Cujas dont la demeure pittoresque est devenue le musée de Bourges. Il recommença à professer à l'Université déjà bien déchue, mais à la condition, bien certainement, de ne pas faire publiquement acte de protestantisme. Il mourut en 1590, et fut enterré à Saint-Pierre-le-Guillard[3].

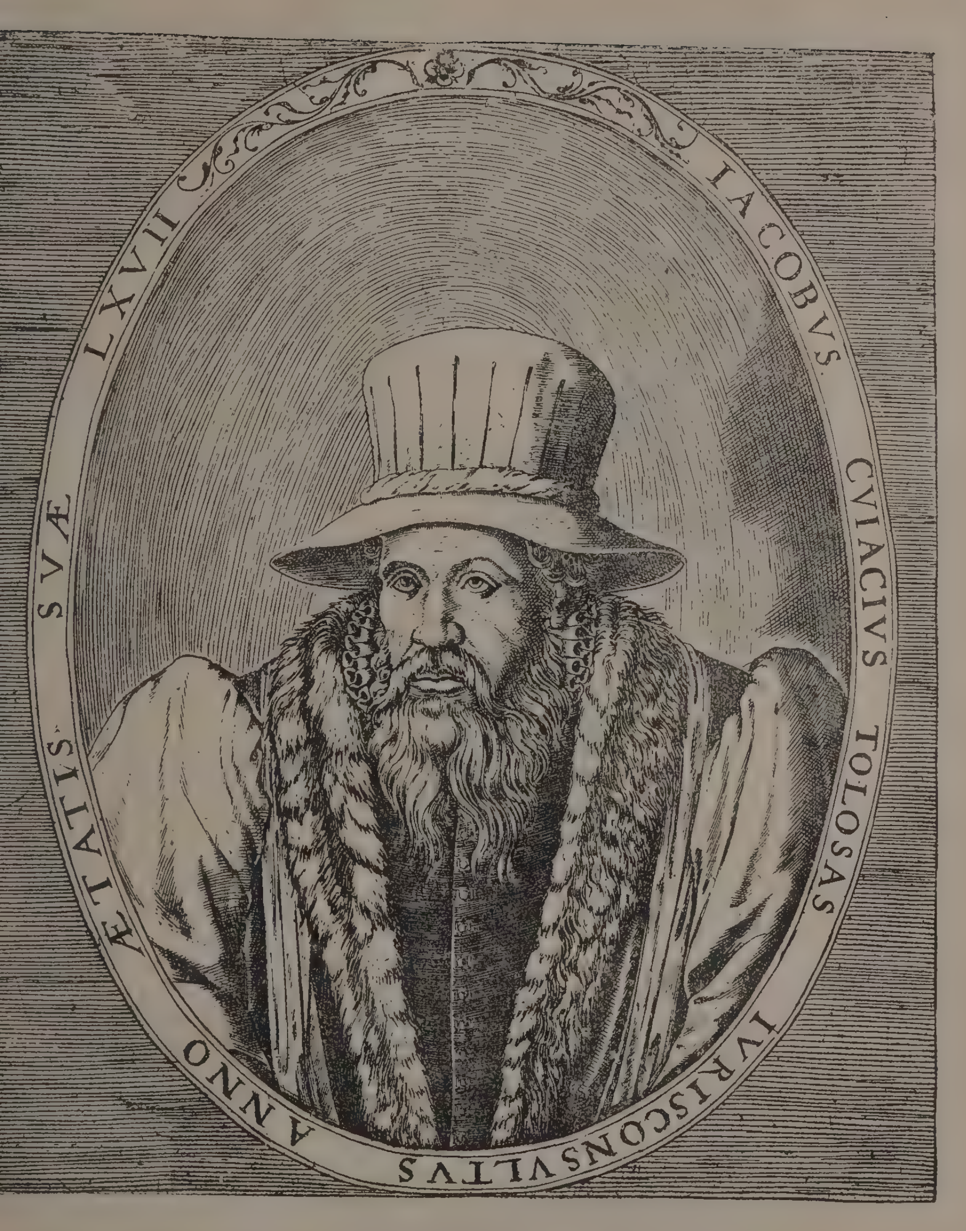
Grâce à la Thaumassière, on a le texte de son testament « fait à Bourges l'an 1590, le Jeudy 4 d'octobre, à deux heures du matin, de son âge 69 », et qui ne permet à personne de douter

qui sont un peu au courant des familles berrichonnes arriveraient aisément, au moyen de ces divers documents — si toutefois ils existent encore et en en rapprochant l'étude des procès-verbaux de l'échevinage, — à reconstituer en son entier l'Église protestante de Bourges du XVI[e] siècle, et à noter les noms qui successivement disparurent pour cause de « suppression » ou d'abjuration.

1. Voy. la note précédente.

2. Raynal, IV, 112.

3. Voy. l'article de la *France prot.*, 2[e] éd.



PORTRAIT DE CUJAS.
Cliché emprunté à *Jean Calvin*, de M. E. Doumergue, t. I.

de la sincérité de ses convictions intimes. En voici les dernières lignes :

Passez cette vie en paix, louans et craignans Dieu sans cesse. Ne faites mal à nul, faites bien à tous sans distinction de personnes. Fuyez l'Antechrist, et les inventions et suppôts d'iceluy, qui, sous le nom d'Église, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutant la vraye Église de laquelle la Pierre fondamentale est Jésus-



BOURGES. L'HOTEL CUJAS.

Christ seul, nôtre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point, sans y rien ajouter ni diminuer. Dieu soit avec vous, et vous conduise, après cette vie temporelle à l'éternelle, par sa sainte grâce, comme je le supplie au nom de Jésus son Fils, nôtre Sauveur, bientôt me faire jouir d'icelle, prenant garde à ses miséricordes, et non à mes mérites. Ainsi soit-il. Ainsi signé Jac. de Cujas[1].

N'est-il pas vrai qu'on sent encore, dans l'énergique brièveté

1. La Thaumassière, I, 153.

de cette déclaration, l'indignation de l'homme qui avait dû se faire violence pour ne crier sa foi qu'au moment de rendre son âme à Dieu?

Les soixante à soixante et dix années, espace d'une vie humaine comme celle de Cujas, en lesquelles tient toute la douloureuse histoire du Protestantisme à Bourges au XVIe siècle, laissent une impression de tristesse et de découragement. Et pourtant, quand, aujourd'hui, après plus de trois siècles écoulés depuis 1590, on jette un regard, non pas en arrière, mais sur le présent, involontairement on se rappelle les derniers vers de ce Psaume 124 que chantaient — comme on ne les chantera plus jamais — les huguenots de Bourges recevant les cavaliers de Montgomery, en ce matin du 27 mai 1562 où, « tout se passa si doucement qu'il n'y fut seulement donné un soufflet » :

. . . .
Loué soit Dieu, lequel n'a point laissé
Le peuple sien tomber entre leurs dents
Pour le manger comme ils avoient pensé.

Comme l'oiseau du filet se desfait
De l'oiseleur, nous sommes eschappez,
Rompant le laqs qui nous eust attrappez.
Voilà comment le grand Dieu qui a fait
Et terre et ciel, nous a développez.

N. Weiss.

ASNIÈRES-LES-BOURGES

Le 7 juin, après avoir visité en détail la ville de Bourges, le soir, par une route fort agréable, nous nous rendîmes, le président, M. le pasteur Coudirolle et le secrétaire, à Asnières-les-Bourges. On nous montra, en passant, le pont de Calvin, sur l'ancien chemin qu'a remplacé la route d'aujourd'hui. Asnières-les-Bourges est un gros village, très éparpillé autour du temple rustique et tout couvert de

verdure. Dans la paix du soir la cloche appelle les fidèles. Ils arrivent lentement, au retour des champs et après une chaude journée de labeur, et finissent par remplir entièrement le petit édifice où ils s'étaient déjà rendus la veille au soir pour entendre M. le pasteur S. Gout. Plusieurs membres du synode se sont joints à eux.

Le président rappelle en quelques mots le but poursuivi par la Société et ajoute que, venus à Bourges en tenir l'assemblée générale,



ASNIÈRES-LES-BOURGES. LE PONT DE CALVIN.

nous considérions comme un devoir de visiter l'Église d'Asnières, la plus ancienne du Berry et à laquelle se rattachent les souvenirs de Calvin lui-même. Puis il donne la parole à M. Weiss qui résume, pour ceux qui n'ont pu assister à la séance de la veille, quelques parties de son étude sur *La Réforme à Bourges au* XVIe *siècle.* Enfin M. de Schickler expose à grands traits les *destinées de l'Église d'Asnières, depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours :*

Ainsi que nous l'avons constaté pour Bourges, le culte avait été interrompu à Asnières par les guerres de religion et celles

de la Ligue. Quand Henri IV, entré enfin en possession du trône, voulut établir la paix confessionnelle et, par l'édit de Nantes, donner à ses anciens coreligionnaires la liberté de servir Dieu selon les besoins de leur conscience, cette liberté fut entravée par les conditions imposées dans les traités conclus avec les chefs du parti catholique. Les endroits où le culte avait été célébré publiquement en 1597 et 1598 pouvaient le conserver, mais ce n'était le cas ni de Bourges ni d'Asnières. Cependant, dès les premières années du xviie siècle, les familles qui n'avaient jamais renoncé à leur foi réformée se groupèrent de nouveau autour d'un des pasteurs du voisinage, et dans les actes des Synodes et des Colloques où le nom d'Asnières se retrouve bien plus souvent que celui de Bourges, on les voit rattacher, à partir de 1623, à l'Église dite d'Henrichemont ou d'Aubigny. Les fidèles de Bourges obtinrent de s'y rallier également en 1627, mais leur nombre ne cessa de décroître : tandis qu'ils n'étaient plus que cinq à la veille de la Révocation, Asnières comptait encore soixante et douze protestants déclarés.

Le silence se fait alors forcément pendant trois quarts de siècle. La persécution sévissait : plus de temples, plus de pasteurs, plus de culte. Si l'on veut se faire quelque idée de ces jours d'épreuve, il suffit de parcourir les arrêts prononcés par les Cours de parlement contre les pasteurs prêchant « sous la Croix », et contre ceux qui avaient eu recours à leur ministère pour bénir leurs unions ou baptiser leurs enfants. On nous a donné récemment, pour la Bibliothèque, tout un dossier, concernant il est vrai le Dauphiné, mais les rigueurs étaient les mêmes partout. Dans un arrêt qu'on affichait sur les murs comme un avertissement aux « *opiniâtres* », j'ai relevé en 1745 et 1746 trois condamnations aux galères perpétuelles, au fouet et au carcan pour avoir introduit en France quelques livres protestants de piété, la condamnation à mort d'un pasteur, et aux galères de celui qui lui a donné asile, huit ans de galères et flétrissure sur l'épaule d'un nommé Vachier pour s'être marié devant un ministre ; en 1766 les galères pour celui qui a fait office de lecteur dans une assemblée religieuse : ses enfants sont déclarés illégitimes et défense faite à son épouse,

qualifiée de « prétendue femme » parce qu'elle n'a pas été mariée par un prêtre catholique, de cohabiter avec lui.

Vous voyez à quoi s'exposaient ceux qui persévéraient, semblait-il, contre toute espérance. Et cependant, à ce moment même il y a eu des pères et des mères qui ont affronté tous les dangers plutôt que, de laisser leurs enfants sans instruction religieuse, sans participation à la Sainte Cène. Je racontais hier que, sur les listes de la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris, on trouve les noms de jeunes gens et de jeunes filles du Berry envoyés en secret à la capitale, et y vivant cachés pendant qu'ils suivaient l'enseignement catéchétique de l'aumônier protestant et étaient admis par lui à la Communion. Si on les avait découverts, c'était le couvent pour eux, les galères pour leurs parents : parmi eux j'ai eu la joie de relever, à la date de 1761, le nom de Marie-Louise Favre d'Asnières-les-Bourges.

J'ai hâte d'arriver à des temps moins sombres. En 1778 il est enfin question, dans les listes des Synodes dits du Désert, de célébration du culte à Châtillon-sur-Loing, Sancerre et Asnières-les-Bourges où, en 1779, le ministre Racine prêchait de loin en loin, jusqu'à ce que le régime de la Terreur eût causé une nouvelle interruption. En 1799 le service divin reprend publiquement avec le pasteur Darnaud, et à la réorganisation des cultes par le premier consul Bonaparte, le décret du 30 fructidor an XI (17 sept. 1803) crée à Sancerre ce qu'on appelait alors un Oratoire (pour le distinguer d'une Église plus grande dite consistoriale) avec annexe à Asnières les-Bourges, et sous la dépendance du Consistoire de Paris. Les quelques familles protestantes de la ville de Bourges étaient rattachées à Asnières. C'est en 1804 que fut nommé le premier pasteur officiel, David Combes... En 1804 : nous célébrons donc ce soir un *Centenaire*

Qu'est devenue votre Église pendant ces cent années? Elle était composée, nous dit l'*Annuaire* de Rabaut, « d'agriculteurs la plupart à leur aise; tous laborieux et distingués par leur ferme piété » ; mais, alors que Sancerre avait reçu comme lieu de culte un ancien couvent bâti avec les pierres du temple détruit à la Révocation, les fidèles d'Asnières avaient

dû louer une maison pour s'y réunir. En 1816 ils entreprirent de construire eux-mêmes un temple, et au prix des plus grands sacrifices, en faisant appel au concours du Consistoire et de l'État, ils eurent la joie de l'inaugurer au mois d'octobre. C'est celui ou nous nous réunissons ce soir. Il est vrai que les dettes pesèrent longtemps et lourdement sur eux et sur leurs coreligionnaires de Bourges qui avaient contracté un emprunt pour les aider. En 1818 on leur donnait les coupes de communion, en cristal, qui avaient servi d'abord au temple parisien de la rue Saint-Antoine.

On possédait le sanctuaire, mais les visites du pasteur étaient trop rares : dix lieues les séparaient de Sancerre, par des chemins presque impraticables pendant l'hiver. Aussi, en 1820, à la mort de M. Combes, dont la vie avait été abrégée par les pratiques de son double ministère, ils sollicitèrent du gouvernement la création d'un poste au chef-lieu, insistant sur la nécessité de pourvoir à l'instruction religieuse de la jeunesse, à la consolation des malades et des mourants.

La réponse du 13 décembre fut un refus. Obligé de réduire les dépenses de l'État, le ministre « ne pouvait », disait-il, « proposer à S. M. une telle augmentation ». Loin de se décourager, vos pères, — comme la veuve de la parabole, — revinrent à la charge, redoublèrent leurs instances et le 11 juillet 1821, une ordonnance royale leur rendant justice, créait l'Église, comprenant Bourges, mais sous le nom d'Asnières, avec un pasteur devant résider dans le village et non dans la ville. Nommé par le Consistoire, le 7 août, M. Duvivier était installé par M. Jean Monod, le 28 octobre suivant. Dix ans plus tard il se réjouissait des progrès que la religion et l'instruction avaient faits dans le troupeau. L'Église d'Asnières rattachée d'abord au Consistoire de Paris, puis à celui d'Orléans, fait partie de celui de Bourges depuis 1858, comme annexe de la paroisse du chef-lieu. Elle a eu pour conducteurs, après M. Duvivier, MM. les pasteurs Diény, Bost et Guibal... Mais son histoire récente vous est connue.

Messieurs, de cette Église vous pouvez être fiers : elle a été une des premières de France qui soit née à la lumière de l'Évangile, et Dieu lui a permis, alors que tant d'autres, hélas!

ont disparu, d'être encore debout, pleine de vie, à l'entrée du xx[e] siècle.

Que sera-t-elle dans la période nouvelle que nous ouvrons aujourd'hui, que pourra-t-on dire d'elle quand l'année 2004 ramènera son Centenaire? Son avenir dépend de Dieu et de vous. Mais les grâces accordées dans le passé, si elles vous imposent de sérieuses responsabilités, ne sont-elles pas aussi singulièrement encourageantes? Le petit troupeau, ici comme partout, a connu les heures troublées, angoissées même. « Sans croix point de couronne », disaient les martyrs d'autrefois. L'Église d'Asnières-les-Bourges continuera à être bénie si elle ne cesse d'être vaillante, si ses enfants sentent toujours leur privilège d'être des protestants, si, vous souvenant de l'exemple donné par vos ancêtres, vous écoutez l'exhortation des saints livres : « *Tiens ferme ce que tu as, afin que nul ne te ravisse ta couronne*[1] ».

Mélanges

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS ET LA RÉPUBLIQUE

AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES[2]

1598-1685. — Troisième période.

L'édit de Nantes ouvre une ère nouvelle dans l'histoire politique des Protestants français. Après avoir été rendus méfiants par l'abjuration de leur ancien « protecteur », Henry

1. Nous aurions eu garde, même en cette circonstance solennelle, de manquer à notre tradition constante et de rendre à un vivant l'hommage que nous réservons à ceux qui nous ont devancés et se reposent de leurs travaux. Nous ignorions le 7 juin que nous aurions pu et dû le rendre à un des plus nobles enfants d'Asnières-les-Bourges, rappelé à Dieu le 27 mai, à Lealuyi (Afrique), à l'âge de soixante-neuf ans et dix mois. La mémoire de François Coillard, l'apôtre du Lessouto et du Zambèze, restera en vénération dans nos Églises.

2. Voy. plus haut, p. 234 à 250.

de Navarre, et par ses concessions au parti catholique, ils se rallièrent peu à peu, quand ils virent le roi faire observer avec assez de fermeté l'Édit qui assurait leur liberté religieuse. Sa réconciliation avec d'Aubigné est significative à cet égard. Si un grand nombre de seigneurs huguenots abjurèrent à l'exemple de Henri IV, une minorité, et non des moindres, restèrent protestants, ne croyant pas que l'apostasie fût une garantie de fidélité au roi; tels, les ducs de Sully, de la Force, de la Trémoille, de Rohan et le meilleur de tous, Philippe de Mornay, seigneur du Plessis. Ce qui confirma les Réformés dans leur attachement au nouveau régime, ce fut surtout le fait que, dans sa politique étrangère, Henri IV se rapprocha des puissances protestantes pour combattre l'Espagne. Le gros de la population calviniste refusa les avances des seigneurs mécontents (Biron, Bouillon, Condé) et, plus tard, des chefs de la Fronde et se distingua par son loyalisme envers le roi — même mineur. La bourgeoisie des villes réformées du Midi : Castres, Montauban, Montpellier, Puylaurens, lasse des guerres ruineuses et effrayée par les émeutes de la populace, adopta la monarchie, comme un principe d'ordre public. Sauf à La Rochelle et Nîmes, où l'élément démocratique dominait, la grande majorité du tiers-état renonça à l'idéal républicain.

Deux événements interrompirent ce mouvement d'apaisement et de ralliement des protestants à la royauté des Bourbons : les tentatives secrètes de Marie de Médicis, régente, pour donner des entorses à l'édit de Nantes, sa volte-face vers l'alliance espagnole et l'exécution brutale de l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques en Béarn, par Louis XIII. Ces deux incidents provoquèrent un violent réveil de l'esprit républicain et amenèrent les Églises réformées à organiser de nouveau la « confédération militaire ». — Mais la lassitude de la guerre, les dépenses, le besoin d'ordre, les sages conseils de plusieurs pasteurs et professeurs de théologie finirent par prévaloir et ces causes, la politique des cardinaux de Richelieu et Mazarin aidant, ramenèrent les protestants vers la monarchie conciliante.

Comme dans les précédentes périodes, nous examinerons

tour à tour les théories des publicistes réformés et les actes de leurs assemblées politiques. Les écrivains, que nous rencontrons d'abord au XVIIe siècle, sont des magistrats et des théologiens.

Le premier est Jean-Paul de Lescun, conseiller à la cour souveraine du Béarn et conseiller du royaume de Navarre, homme éloquent, d'un caractère énergique, d'un esprit vif, animé d'un zèle ardent pour sa patrie et sa religion. Ce fut lui que les États du Béarn chargèrent de porter à Louis XIII les remontrances des députés réunis à Orthez (sept. 1617). Plus tard, il fut élu modérateur de l'assemblée politique, non autorisée, de La Rochelle (1619); mais cet honneur lui coûta la vie, car, pendant la neuvième guerre de religion, étant tombé entre les mains des troupes royales, il fut conduit à Bordeaux et condamné, après un procès sommaire, comme criminel de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée (Bordeaux, 18 mars 1622).

Nous avons de lui une *Apologie des Églises réformées, de l'obéissance au Roy et aux États généraux de la Souveraineté du Béarn, qui rend notoire la justice des oppositions par eux formées contre l'exécution de la mainlevée des biens ecclésiastiques de ladite souveraineté, par un sommaire récit des choses plus mémorables advenues en Béarn et en Navarre*, Orthez, 1618-1619. Le livre a pour épigraphe : « *Pro Christo et patria dulce periculum.* » Le titre annonce exactement le contenu de l'ouvrage. Lescun, se fondant d'une part sur les « Fors et coutumes » du Béarn, remis en ordre par l'évêque de Lescar (1552) et confirmés par Henri II, et de l'autre, sur l'édit de Nantes, n'a pas de peine à démontrer l'illégalité de l'édit de mainlevée rendu par Louis XIII, promulgué sans la ratification des États. Il y a là un coup d'État, qui renverse les lois fondamentales de ce pays souverain, au mépris de la parole royale, et dès lors les États du pays ont le droit de s'y opposer par tous les moyens. Néanmoins, Lescun, se rendant très bien compte de l'inégalité de force entre son pays et le roi de France, ne va pas jusqu'à préconiser la prise d'armes.

John Cameron (1579-1625), pasteur et théologien d'origine écossaise, professa ouvertement des opinions royalistes.

Déjà dans son pays, comme principal du collège de Glasgow, il avait ordonné que, matin et soir, on fît des prières pour le roi d'Angleterre et sa famille et, dans une lettre latine à Jacques Ier, roi d'Angleterre, il enseigna que l'autorité royale est de droit divin. Il ne se montra pas moins respectueux de l'autorité royale chez nous qu'en Angleterre. Pendant son séjour en France, comme pasteur à Bordeaux et comme professeur de théologie à l'Académie de Saumur, enfin à Montauban, il donna en toute circonstance des marques du loyalisme le plus sincère. Il faillit être massacré, comme partisan de l'obéissance au roi, lors d'une émeute populaire à Montauban, provoquée par les républicains de cette ville.

Tilenus, professeur à Sedan, adversaire de Cameron en théologie, partageait ses opinions politiques. Dans un livret intitulé : *Avertissement à l'Assemblée de La Rochelle* (1621) et publié sous le pseudonyme d'Elintus (anagramme de son nom), il soutint que les procédures de cette assemblée étaient entachées de rébellion et de faction contre Louis XIII. Cela lui valut une verte réplique de Brachet de la Milletière, l'un des députés laïques.

Ce dernier, dans son *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la Religion en France peuvent et doivent en bonne conscience résister par les armes à la persécution, que leur font les ennemis de l'État*, reconnaît en principe l'autorité du roi. Mais, empruntant à Hotman et à Théodore de Bèze la théorie du contrat bilatéral entre le roi et le peuple, il admet que, lorsque ce pacte est violé par le prince, l'insurrection est légitime. Son livre fut brûlé en 1626, comme entaché du crime de lèse-majesté et l'auteur fut condamné à mort et enfermé à la Bastille. Mais La Milletière n'avait pas l'étoffe d'un martyr. Le cardinal de Richelieu lui ayant fait accorder sa grâce, il abjura ses opinions politiques et, bientôt après, sa foi religieuse. Il mit dès lors sa plume au service du cardinal, s'efforçant de convertir ses anciens coreligionnaires ou, du moins, de leur faire accepter le programme de réunion des Églises, conçu par son patron. La défection de La Milletière prouve, une fois de plus, combien on peut faire peu de fond sur les exaltés d'un parti : ce champion des idées

ultra-républicaines du tiers-état protestant devint un ardent royaliste.

Moïse Amyraut (1596-1664) représente, au contraire, l'opinion de la grande majorité de la bourgeoisie et du clergé protestant au XVIIe siècle. Dans son *Discours de la souveraineté des rois* (1650), le savant professeur à l'Académie de Saumur soutint la thèse que les rois sont établis de Dieu, et qu'ayant reçu l'onction, comme jadis les patriarches prophètes, ils sont, comme eux, sacrés et intangibles. A cette époque, les adversaires des Protestants français exploitaient contre eux la théorie des *Indépendants* d'Angleterre, et l'apologie que ces derniers avaient faite de la déposition de Charles Ier, pour montrer que le protestantisme était un foyer d'esprit révolutionnaire. Amyraut réfuta cette accusation, en se fondant d'abord sur le respect qu'ils avaient pour les textes formels des Saintes Écritures, par ex. le Psaume CV. Il rappela ensuite, fort à propos, l'attitude des seigneurs et du tiers-état protestants aux États généraux de Paris en 1614. On sait que la question y fut posée de savoir si le Pape a le droit de délier le peuple du serment de fidélité au Prince, quand ce dernier renonce à la religion catholique? Le clergé et une grande partie de la noblesse inclinaient vers l'affirmative. Le tiers-état, au contraire, secondé par les députés protestants de la noblesse et du tiers, répondirent par un non catégorique. Or voici les raisons qu'Amyraut donne de cette attitude : « Surtout les Réfor-
« més se portèrent de ce côté avec une merveilleuse affection,
« parce que l'obéissance à leur souverain leur paraît une loy
« si fondamentale, qu'ils la tiennent essentielle de la religion
« chrétienne. Car ils ont toujours eu ce sentiment, qu'entre
« la dignité des rois et la majesté du Sauveur, il n'y a rien
« d'entre-moyen, de sorte qu'ils mettent l'entreprise sur leur
« souveraineté parmi les marques de l'anti-christianisme. »

Nous voilà loin des théories républicaines d'Hotman et de Mornay! il est impossible de désavouer plus nettement les tentatives de fédération démocratique de Millau et de La Rochelle. Amyraut revient purement et simplement à la doctrine de Calvin sur le pouvoir civil.

Les synodes nationaux, depuis celui de Charenton (1623),

jusqu'au dernier tenu à Loudun (10 nov. 1659), protestèrent de l'obéissance la plus complète au roi. Les modérateurs déclarèrent tour à tour que les Réformés étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs personnes pour le service de Sa Majesté. Le président du Synode de Loudun proclama que le premier et plus fameux article de la religion réformée est de croire que les rois ont une autorité souveraine sur toutes sortes de personnes, sans en excepter aucun de leurs sujets, qui doivent honorer le roi en toute chose, le servir et lui obéir, non seulement par crainte, mais par motif de conscience.

Ces sentiments étaient partagés par la grande masse de la bourgeoisie qui, comme on l'a vu, avait adopté le principe monarchique depuis Henri IV comme un symbole d'unité nationale. Nous avons à cet égard deux témoignages qui ont d'autant plus de valeur qu'ils n'étaient pas destinés à la publicité.

Le premier est celui d'un avocat de Nîmes, qui joua un rôle assez important, comme négociateur de la paix entre M. de Ventadour et les Réformés[1] du Bas-Languedoc. Anne Rulmann, fils d'un savant Hessois, qui avait été principal du collège de Nîmes, avait pris son grade de docteur en droit et débuté avec succès au barreau de Nîmes; il fut chargé par ses concitoyens de prononcer les harangues à l'entrée des princes et seigneurs en ville et à l'installation des consuls. Il a composé une *Histoire secrète des affaires de ce temps* qui va de 1620 à 1627[1]. Il y raconte les grands efforts qu'il fit auprès des villes protestantes du Midi pour leur faire accepter sans arrière-pensée la paix de Montpellier. L'esprit qui anime son ouvrage est le même, qui le guidait dans ses négociations et qu'il a lui-même caractérisé en ces termes : « Nos biens, nos « honneurs, nos vies sont à Sa Majesté, qu'elle en dispose! « Mais nos âmes sont à Dieu, qu'elles lui demeurent! » C'est le point de vue d'Amyraut.

Vers la même époque, un bourgeois de Montpellier écrivait un journal du siège de cette ville (1622), où on lit l'expression non équivoque des mêmes sentiments que ceux d'Anne Rulmann : « Le jeudi 20 octobre, le roy Louis XIII fit son entrée...

1. Cet ouvrage est en manuscrit à la Bibliothèque municipale de Nîmes

On n'eut pas le moyen de préparer à Sa Majesté une entrée honorable; mais elle a pu juger par les bénédictions et les cris de liesse, qu'elle entendoit de toutes parts, et par le contentement et respect qu'elle voyoit au visage des habitants, les marques de leur fidélité et de l'obéissance qu'ils doivent à son service[1] ».

En cette occurrence, Mgr de Colonges, gouverneur de Montpellier, le pasteur Le Faucheur, au nom du Consistoire, tinrent le même langage : « Nous n'avons jamais eu, disait le « second, de plus ardent désir que de voir ceux de vos « sujets, qui sont sous notre discipline, se tenir religieuse- « ment attachés à la fidélité de votre service[2] ».

Toutes les infractions et dérogations apportées à l'édit de Nantes par le gouvernement de Louis XIV depuis 1669 ne découragèrent pas cet attachement loyal et presque naïf des Réformés au roi. A la veille de la Révocation, Merlat, pasteur à Saintes, se faisait l'interprète de leurs sentiments dans son *Traité du pouvoir absolu des souverains*. L'auteur, comme Amyraut, prend pour base des textes de la Bible : « *Crains Dieu et le roi, et ne te mêle point avec les factieux* », Prov. XXIV, et « *Où est la parole du roi, là est la domination, et qui lui dira : Que fais-tu?* Ecclés., VIII, 4. » Il a pour objet de défendre ses coreligionnaires contre le janséniste Arnauld, qui, dans son « *Renversement de la morale* », avait accusé les Protestants réformés d'ébranler les fondements de la morale publique et privée et de les mettre en garde contre la tentation de défendre leur culte menacé, les armes à la main.

Merlat commence par cette remarque assez juste « que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent ». Il distingue ensuite deux parties dans la religion : l'une qui concerne les choses de la vie terrestre, temples, culte, biens d'Église, etc., et qui lui paraît accessoire; l'autre, essentielle, qui regarde immédiatement la conscience. Sur la première, l'autorité du souverain est illimitée, car, dit-il, « Dieu leur a confié un pouvoir absolu, qui exclut tout sujet de rébellion ». Il n'y a

1. Voy. Bibliothèque nationale, Mss français. Fonds des Minimes, n° 23339.
2. Voy. Gaston Mercier, *L'Esprit protestant*, pp. 79-80 et à l'Appendice.

aucune loi qui règle la conduite des rois à l'égard de leurs sujets, si ce n'est qu'ils auraient à en rendre compte devant Dieu. Donc, en cas de persécution, le peuple n'a qu'à souffrir avec patience et à prier.

Mais, pour la deuxième partie, le pouvoir royal est borné par les choses qui touchent à la conscience, en tant que Dieu se l'est réservée. En conséquence, dit-il, « tout « homme qui craint Dieu doit se tenir ferme non seu- « lement à la vérité, mais même à l'erreur, qu'il a conçue « et qui lui paraît la vérité, jusqu'à ce que sa conscience « soit autrement convaincue. Dans le cas où la conscience « est directement intéressée par les ordonnances du roi, en « ce cas seul, les sujets ont le droit de désobéir ». La thèse de Merlat se ramène à cette formule : « *Il y a grande différence entre n'obéir pas au prince contre sa conscience* et *se rebeller contre lui*, sous prétexte qu'il la veut violenter. Le premier se peut et se doit faire; le deuxième est un crime. »

La théorie de Merlat revient, en dernière analyse, à l'attitude des chrétiens des premiers siècles vis-à-vis des empereurs païens : ils refusaient de sacrifier, de rendre aucun acte de culte aux dieux, même aux Césars divinisés; mais ils n'opposaient à la violence de leurs persécuteurs que la patience et l'héroïsme du martyre. C'est la maxime de Tolstoï, la non-résistance au mal. Et une thèse si modérée, si apostolique fut condamnée par les tribunaux! Le procureur général de Pontiac fit brûler le livre comme « contenant des propositions fanatiques et séditieuses et interdit au pasteur de Saintes la prédication en France à perpétuité; bien plus, l'arrêt fut confirmé par le Parlement de Guienne, séant à Bordeaux (15 juillet 1680)[1].

Voilà où en était venue la justice des parlements sous Louis XIV! Voilà à quel point le fanatisme catholique, joint au despotisme royal, avait troublé la conscience de magistrats français!

En résumé, pendant la période de quatre-vingts ans, qui s'étend depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à sa

1. Cf. *Bull.* 1893, 386.

révocation, les pasteurs et théologiens, conducteurs officiels des Églises réformées, ainsi que les représentants de la bourgeoisie aisée des villes du Midi, saluèrent la royauté comme une autorité de droit divin et, souveraine, comme un symbole d'ordre social et d'unité nationale. Ils préconisèrent l'obéissance absolue au roi, sauf en ce qui touche la conscience. Nous n'avons rencontré d'exception, de réserves posées en face de cette théorie du pouvoir absolu des rois, que chez des juristes, Lescun et La Milletière, à propos de l'édit de mainlevée sur les biens ecclésiastiques du Béarn.

Voyons, maintenant, si la conduite politique des Protestants, au XVIIe siècle, fut d'accord avec la doctrine de leurs publicistes. En théorie, une fois la liberté de culte octroyée par l'édit de Nantes, ils auraient pu renoncer à tenir leurs assemblées politiques et à occuper près de cent quatre-vingts places d'ôtage. L'article 83 de l'Édit, en effet, était ainsi conçu : « Aussi, ceux de ladite Religion se départiront « et désisteront de toutes pratiques, négociations et intelli- « gences, tant dedans que dehors le Royaume. Et lesdites « assemblées et conseils, établis dans les provinces, se « sépareront promptement et seront toutes ligues et associa- « tions, faites ou à faire, sous quelque prétexte que ce soit, « au préjudice de nos édits, cassés et annulés. »

Mais, en fait, si ardentes étaient encore les passions confessionnelles, si puissants les chefs de la Ligue, et si grande la mauvaise volonté des Parlements à enregistrer l'Édit, que le roi lui-même reconnut la nécessité de laisser des garanties à la minorité de ses sujets. Par le premier des seconds articles secrets, Henri IV leur promit que « toutes places, « villes et châteaux, qu'ils tenaient jusqu'à la fin du mois « d'août 1598, demeureront en leur garde, sous l'autorité de « Sa Majesté par l'espace de huit années. » En outre, par l'article 2, il permettait « aux députés de ladite religion, « assemblés à Chastelleraut, de demeurer ensemble au « nombre de dix en la ville de Saumur, pour la poursuite de « l'exécution de son Édit jusqu'à ce qu'il fût vérifié par le « Parlement de Paris. »

Depuis la proclamation de l'édit de Nantes jusqu'à la mort de Henri IV, les Réformés tinrent, avec la permission du roi, cinq assemblées politiques : à Châtellerault (1598-99), Saumur (1599-1600), Sainte-Foy (1601) derechef à Châtellerault (1605) et Jargeau (1608), où d'ailleurs on ne s'occupa que de l'enregistrement de l'Édit par les parlements de province.

C'est à la deuxième que se rattache la création des *Députés généraux*. Les assemblées civiles du clergé catholique avaient déjà, depuis longtemps, deux *Agents généraux*, en résidence à Paris et chargés de pourvoir à la réalisation des vœux de l'Église catholique romaine. Il était juste que les Églises réformées eussent aussi des représentants accrédités auprès du gouvernement. Henri IV, par un sentiment d'équité et pour obtenir la dissolution de l'assemblée de Saumur, octroya à ses anciens coreligionnaires la permission d'avoir auprès de lui « un ou deux députés », n'agissant plus comme les précédents au nom d'une assemblée et pour un temps, mais au nom de la généralité des Églises protestantes et chargés de « lui porter leurs doléances et d'en poursuivre le redressement ».

Il les autorisa à réunir une assemblée politique pour les élire.

« La présence de ces députés, écrivait du Plessis-Mornay « (21 mai 1620), a de grandes utilités, en ce qu'ils entre- « tiennent la liaison avec notre prince, sollicitent l'exécution « des choses promises, observent la bonne ou la mauvaise « foi dont on y procède et en donnent avis partout, reçoivent « et font retentir les griefs qui peuvent survenir inopinément « et ont seuls vocation de donner conseil à toutes nos Églises « en général, lesquelles sans ces deux yeux, ne pourraient « marcher qu'à tâtons ». Il y en eut constamment deux jusqu'à 1644, mais alors on les réduisit à un seul. Ils rendirent les plus grands services, comme on peut s'en convaincre par une série d'arrêts du Conseil d'État rendus à leur requête[1].

Il n'y eut, sous la domination de Henri IV, d'autres différends sérieux entre le roi et ses sujets protestants, qu'à propos de

1. Voy. Noël Valois, *Arrêts du Conseil du Roi, sous Henry IV*, t. II, n. 7451, 8095, 8999, 9003.

la présence d'un commissaire royal aux assemblées politiques et du mode de nomination des députés généraux. Le roi, par la première de ces mesures, voulait empêcher qu'il ne s'y traitât d'autre chose que de l'affaire de ces députés. Les Églises, de leur côté, comme le dit le synode général de Gap, y voyaient une marque de méfiance. Une transaction intervint. Henri IV promit de déléguer toujours aux assemblées un commissaire « de la religion », ce qui fut accepté.

Quant à la seconde question, les Protestants prétendaient élire directement leurs délégués auprès du roi, sauf approbation de Sa Majesté. Le roi voulait choisir les députés généraux, sur une liste de candidats présentés par l'assemblée. C'est ce dernier mode qui prévalut, par la volonté de Henri IV. En somme, ce roi de France, qui a vraiment mérité le titre de grand, ayant fait observer les prescriptions essentielles de l'édit de Nantes, réussit à peu près à concilier les volontés de ses sujets de diverses confessions. Grâce à son équité, les catholiques ne pensèrent plus à leur « ligue », ni les Réformés à leur « république », au grand profit de la paix et de la prospérité du royaume.

Malheureusement, cette concorde fut troublée après sa mort; en effet, la régente, Marie de Médicis, sous l'influence de ses conseillers italiens et des ambassadeurs espagnols, inclina de nouveau vers la néfaste politique de sa tante Catherine. Les Protestants, voyant que le gouvernement tolérait les violations de l'Édit par les seigneurs et le clergé catholique, se virent obligés de recourir au moyen qui leur avait jadis réussi pour le faire respecter.

Dès lors, leurs assemblées politiques reprirent vigueur et se multiplièrent : il n'y en eut pas moins de sept pendant la minorité de Louis XIII. Les deux premières, tenues à Saumur (27 mai-12 sept. 1611) et à La Rochelle (20 nov. 1612-8 juin 1613), complétèrent l'organisation politique des Réformés. L'assemblée générale devait être biennale et se composer de trois à cinq députés par province, suivant la population. On créa des *Conseils provinciaux*, sorte de commissions exécutives et permanentes des assemblées provinciales. Enfin, on décida que, si les Églises d'une province étaient molestées,

ses députés pourraient se réunir, spontanément aux députés de deux provinces voisines, pour former une *assemblée de cercle*. Au cas où le roi refuserait de faire droit aux doléances de cette assemblée, elle pourrait provoquer la réunion d'une assemblée générale. Toutes ces mesures étaient d'ailleurs purement défensives et les Réformés demeuraient loyalement soumis au monarque.

L'assemblée politique tenue à Grenoble (1615, 16 juill.), avec permission du roi, leur fournit l'occasion de témoigner de leurs sentiments royalistes. Les députés généraux y rendirent compte de ce qui s'était passé aux États généraux de Paris de 1614. On sait que le tiers-état avait proposé d'inscrire en tête du cahier général des États comme loi fondamentale, le premier article des cahiers de l'Ile-de-France réclamant : 1° la condamnation du régicide en tous les cas ; 2° la souveraineté absolue des rois de France au temporel sur leurs sujets ; 3° il n'y a nul cas où les sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait à leurs princes. Ceci était une allusion à l'attitude du parti catholique vis-à-vis de Henri III, allié du royaume de Navarre.

La chambre du clergé était disposée à souscrire aux deux premiers articles, mais non au deuxième, car l'Église gallicane, par l'organe de ses plus célèbres docteurs, avait enseigné qu'il y a certains cas où les sujets peuvent être déliés de leur serment d'obéissance, par exemple lorsqu'un prince vient à violer le serment fait à Dieu et à ses sujets, de vivre et mourir dans la religion catholique. Le clergé protesta donc auprès du Tiers contre la maxime « qu'en aucun cas les sujets ne peuvent être déliés de l'obéissance ». La chambre de la noblesse, après quelques hésitations, se rallia à l'opinion du clergé sur ce point et sur la publication des décrets du Concile de Trente.

Or, là-dessus les principaux seigneurs protestants : le vidame de Chartres, MM. de Montmartin, de Saint-André, de Saint-Romme, se séparèrent de leurs collègues et refusèrent de signer le cahier de la noblesse. C'est ce dont les loua l'*Assemblée politique de Grenoble* (1615) et elle inscrivit, en tête du cahier de ses vœux : 1° la confirmation de l'article

en question du *cahier du Tiers-État en* 1614[1], affirmant la souveraineté absolue et l'indépendance de la couronne de France à l'égard du Pape ; 2° le rejet des décrets du Concile de Trente, généralement repoussés par les Réformés comme étant contraires à l'autorité du roi, au bien de l'État en général et en particulier au bien des Églises réformées.

On ne pouvait se montrer plus dévoué à la cause de la monarchie française. Malheureusement, le gouvernement de Louis XIII, mal conseillé par de Luynes, ne sut ni reconnaître ces sentiments d'allégeance, en continuant vis-à-vis des Réformés la politique à la fois ferme et équitable de Henri IV, ni suivre les conseils de deux sages : Mornay et Sully, qui avaient été les confidents autorisés de sa pensée. Poussé par les âpres revendications des évêques du Béarn, le roi voulut déposséder les Églises réformées de ce pays des biens qu'elles tenaient de la libéralité de Jeanne d'Albret et dont la jouissance avait été confirmée par Henri IV.

Lorsque l'affaire du Béarn entra dans sa phase aiguë, les assemblées politiques se multiplièrent et se réunirent, même contre le gré du roi. A celle d'Orthez (mai 1618), outre les représentants des États du Béarn, assistèrent des députés des Églises réformées du Haut-Languedoc, Basse-Guienne, Poitou, Saintonge, La Rochelle, Cévennes et Vivarais. En vain Louis XIII (25 juillet) lui ordonna-t-il de se rompre, en vain Mornay adressa-t-il au fougueux duc de Rohan des conseils de modération et proposa-t-il un compromis entre les États du Béarn et la couronne de France, l'assemblée demeura et maintint ses remontrances. On en trouve l'écho dans la protestation que le sire de Lescun fut chargé de porter à Louis XIII en septembre 1618.

Cependant, l'assemblée politique se transporta d'Orthez à La Rochelle, pour plus de facilité (fin décembre 1618-janvier 1619). Cette translation parut de bon augure à Mornay, qui écrivait à de Saux (15 févr. 1619) : « Les choses sont « réduites à ce point, que la cloche de Béarn se fond à La

1. On trouve dans le discours de Savaron, député de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, contre l'abus des pensions accordées par le roi, un écho menaçant des déclarations républicaines du *Franco-Gallia*.

« Rochelle et peut-être plus utilement qu'à Orthez, où la cha-
« leur ne se dépensait pas par mesure. » Cette assemblée, malgré une déclaration violente de Louis XIII (juin 1619), se montra fidèle au roi. La situation intérieure du royaume était pourtant favorable à une prise d'armes. La reine-mère Marie de Médicis, soutenue par le duc d'Épernon, s'était révoltée contre l'autorité de Louis XIII et avait fait des propositions d'alliance aux Huguenots. L'assemblée de La Rochelle éconduisit son envoyé (Chambret) et, entrant dans les vues du sage Mornay, s'efforça de calmer les passions soulevées en Béarn. Elle adressa des lettres instantes aux Églises du Béarn, leur recommandant de s'accommoder à l'amiable, exhorta les autres provinces à rester inviolablement fidèles au service du roi et envoya à Louis XIII trois députés, chargés de protester de leur dévouement et de recevoir du ministre d'État l'approbation des assemblées illicites de 1618 et 1619.

Si, à ce moment, Louis XIII, mieux inspiré, avait accepté le compromis proposé par Mornay pour les affaires du Béarn, les Protestants, las de tant de troubles funestes au commerce, se fussent ralliés à la royauté et eussent renoncé à leurs agitations politiques. Ils n'eussent pas eu besoin de tenir neuf assemblées politiques jusqu'en 1629, c'est-à-dire une par an.

Ce fut, en effet, la volonté manifestée par le roi d'exécuter sans atténuation l'Édit de main-levée en Béarn, qui fut cause de la réunion des assemblées de Loudun (1619-1620) et de La Rochelle (1620-1622), afin d'empêcher par tous les moyens ce qui était, aux yeux de toutes les Églises réformées, un acte de spoliation. La première fut une des plus nombreuses : elle compta 83 députés : 33 nobles, 31 membres du Tiers, 19 pasteurs. Une douzaine de grands seigneurs s'y firent représenter par des délégués. La plupart recommandaient de s'accommoder avec le roi et le duc de Lesdiguières exhortait l'assemblée « de ne pas se départir de l'obéissance due au roi et de ne lui adresser que des demandes justes et raisonnables ». Les députés du Béarn furent admis à siéger et jurèrent le serment d'union, « sans préjudice des lois, coutumes et libertés du Béarn ». On s'occupa aussitôt de rédiger

les cahiers de doléances, dont les plus urgentes étaient : la révocation ou, du moins, l'ajournement de l'Édit de mainlevée, jusqu'à ce que le roi eût entendu les députés des États du Béarn, la réception des deux conseillers réformés, prévus par l'édit de Nantes, au parlement de Paris, la prolongation du brevet des places de sûreté pour quatre années.

Louis XIII, tout en déclarant l'assemblée de Loudun illicite, fit promettre aux députés par Châtillon et Lesdiguières (7 mars 1620) que, s'ils se séparaient trois semaines après le choix des députés généraux, il leur octroierait six points de leurs réclamations. Sur la foi de ces promesses, l'assemblée se rompit.

Mais tel était le discrédit où était tombée alors la parole royale, que, sur les conseils de Châtillon et de Mornay, eux-mêmes très bons royalistes, l'assemblée décida « que, si « les promesses de la Cour n'étaient pas entièrement exé- « cutées, endéans six mois, les députés actuellement à « Loudun se rendraient au lieu et jour désignés par la pro- « vince de La Rochelle, pour continuer leurs humbles sup- « plications envers Sa Majesté ».

Les soupçons de Mornay n'étaient que trop fondés. Une fois l'assemblée de Loudun dissoute (18 avril), le roi éluda l'accomplissement de deux des promesses importantes : l'admission des conseillers protestants au parlement de Paris et la nomination d'un huguenot comme gouverneur de Lectoure. Bien plus, Louis XIII, sans avoir voulu entendre les remontrances des Béarnais, exigea du conseil souverain du Béarn la vérification immédiate et sans amendement de l'Édit de mainlevée, et, sur son refus, entra avec son armée dans cette petite principauté et le fit exécuter *manu militari* (Septembre).

Une clameur d'indignation s'éleva dans toutes les Églises, l'assemblée générale (25 décembre) prévue à Loudun se réunit à La Rochelle malgré la déclaration royale de Grenade (22 octobre). Toutes les provinces de France y furent représentées par 65 députés, il n'y manqua que ceux du Dauphiné. Les ducs de Châtillon, La Force, Rohan, La Trémoille y envoyèrent des délégués, mais les ducs de Bouillon, Lesdiguières et Sully s'abstinrent. Mornay aussi désapprouva la réunion.

L'assemblée de La Rochelle maintint ses droits et non sans raison. Deux mois après, Louis XIII prenait en son Conseil la résolution de diriger (24 avril) une armée de 41,000 hommes de pied et 6,000 chevaux contre les huguenots du Midi. Il avait d'ailleurs destitué le duc de La Force, courageux défenseur des intérêts du Béarn, et laissé commettre à son lieutenant en Béarn et à Montmorency en Vivarais des exactions.

Aux nouvelles de l'entrée en campagne du roi, l'assemblée de La Rochelle, s'inspirant de sentiments de conservation et prenant modèle sur les résolutions de Millau (1573), traça le plan de l'organisation la plus complète de la République protestante. En voici le titre : *Ordre et Règlement général des milices et finances pour les Églises réformées de France et de la souveraineté du Béarn.* Il commence par une déclaration des causes, nous dirions un exposé des motifs de cette nouvelle prise d'armes, la neuvième guerre de religion, qui était le rejet des doléances présentées par leurs députés généraux, et terminait en protestant qu'ils entendaient demeurer sous la très humble sujétion du roi.

En attendant, l'assemblée divisa la France en huit départements, pour chacun desquels elle élut un chef général. Le règlement s'occupait aussi des questions de milices et de finances.

Quant à la justice, elle confirma dans leurs fonctions les officiers de justice réformés et demeurés dans l'Union, autorisa le bailli d'Aunis à la rendre dans cette province et créa à La Rochelle une Cour suprême, pour recevoir les appels des juges en première instance, réprimer les concussions et juger les cas de trahison. Cette sorte de tribunal révolutionnaire se composait de quinze membres, trois élus par l'assemblée, douze élus par le corps de ville et les bourgeois. Elle ne devait siéger que « par provision et jusqu'à ce qu'il « plût à Dieu de faire cesser les troubles et remettre tout en « paix, sous l'obéissance et au service du Roi ».

On a comparé cette organisation politique des Réformés, décrétée à La Rochelle, à celle de la république des Provinces-unies des Pays-Bas. Il y a, sans doute, quelques analogies, par exemple entre les pouvoirs accordés au « stathouder » et ceux du généralissisme huguenot; tous deux

étaient soumis au contrôle étroit des délégués des États généraux ou de l'Assemblée. Mais on oublie que le premier plan de cette organisation date de l'assemblée de Millau (1573) et qu'alors la République néerlandaise n'existait pas encore. Ce système nous paraît plutôt imité de la constitution de certaines villes du Midi, surtout de La Rochelle.

D'ailleurs, il y a entre ces deux constitutions une différence essentielle. C'est que, tandis que les Néerlandais proclamèrent Philippe II, roi d'Espagne, leur ci-devant souverain, déchu de tous ses droits, les Huguenots français confédérés déclarèrent, avec persistance, que cette organisation n'était que provisoire, motivée par la défense de leur cause, et reconnurent toujours, en principe, l'autorité du roi.

La neuvième guerre de religion mit en relief les talents politiques de Henri duc de Rohan, gendre de Sully, qui avait été élu chef de guerre et qui, d'ailleurs, avait déclaré vouloir « servir le Roy, l'empire de Dieu restant en son entier ». C'est grâce à sa tactique que les villes de Montauban et de Montpellier purent résister victorieusement à l'armée royale. Louis XIII, par sa Déclaration du 19 octobre 1622, rendue au camp devant cette dernière, confirmait l'édit de Nantes, autorisait la tenue des consistoires, colloques et synodes généraux, mais interdisait, à l'avenir, les assemblées politiques de tout ordre.

Pendant cette guerre on vit s'accroître au sein des Églises réformées la division, qui avait d'abord paru à l'époque de l'affaire du Béarn. Les magistrats des villes, consuls, marchands et industriels, c'est-à-dire la partie aisée du Tiers-État et la petite noblesse se prononçaient pour la soumission absolue au roi et étaient d'avis qu'on s'en remît à son bon plaisir pour assurer la liberté du culte. Leurs adversaires les surnommèrent : les « Escambarlats ». Le quartier général du parti royaliste était à Castres et avait pour chefs : Bouffard de Madiane, le président de Suq, de Montespieu ; il comptait des membres actifs dans les villes du pays Castrais, à Montpellier et à Nîmes, comme on l'a vu par les extraits qu'on a donnés des journaux de bourgeois de ces deux dernières villes.

La masse populaire, au contraire, les petits bourgeois, les

ouvriers de fabrique, secondés par quelques pasteurs et seigneurs, étaient partisans de la résistance armée. C'est sur ce parti, qu'on peut bien appeler républicain, que s'appuya le duc de Rohan, et il ne fallut rien moins que toute son éloquence et son autorité presque dictatoriale pour maintenir dans l' « Union » les villes les plus importantes du Midi.

On sait que le refus de Louis XIII de démolir le Fort-Louis qui menaçait La Rochelle, et les violences des seigneurs ou généraux catholiques contre les minorités protestantes en Dauphiné et Languedoc, amenèrent la dixième et dernière guerre de religion. Nous n'avons pas à narrer les péripéties de cette lutte suprême qui aboutit à la chute de La Rochelle, ce rempart des libertés politiques et religieuses du Protestantisme français. Mais il nous faut faire ressortir le parti que le duc de Rohan sut tirer de l'organisation républicaine, décrétée à la dernière assemblée de cette ville.

Le grand cardinal eut beau mettre en jeu toutes les ressources de sa diplomatie et toutes les forces du gouvernement royal, user de promesses ou de menaces pour diviser les Églises réformées. Il trouva en Rohan un adversaire politique digne de lui, qui, au moyen des assemblées de Millau (nov. 1625), de Castres (juillet 1626), d'Uzès (sept. 1627), d'Alais (mars 1628), de Nîmes et d'Anduze (fin janvier à juin 1629), réussit à les maintenir en un corps compact et encore redoutable. C'est grâce à cette forte organisation, autant qu'au talent militaire de Rohan, que les Protestants obtinrent, malgré la prise de La Rochelle, des conditions assez libérales. L'Édit de grâce (Nîmes, 30 juin 1629) leur accordait la confirmation de la liberté de culte et des autres subventions à leurs pasteurs et professeurs, mais leur retirait les garanties politiques données par Henri IV.

L'édit de grâce de Nîmes marque la fin de la « République protestante » en France et le commencement d'une ère nouvelle, qui s'étend jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

L'ère des guerres civiles est close par la suppression de l'organisation politique des Réformés. Désormais, à la faveur de la paix et de la liberté de culte — qui fut assez bien respectée par Richelieu et Mazarin, — catholiques et protestants

s'adonnèrent aux luttes fécondes des arts et de l'industrie. Ils portèrent dans le commerce et les manufactures l'intelligence, le courage et l'esprit d'entreprise qu'ils avaient naguère déployés sur les champs de bataille, pour la défense de leur cause. L'émulation, excitée par les prédicateurs et les savants théologiens réformés, fut favorable au développement de l'éloquence de la chaire et de la science catholique. C'est l'époque de la floraison des Académies protestantes de Saumur, Montauban, Sedan, etc., et celle de la naissance de l'Académie française dans la maison du protestant Conrart. L'esprit qui régnait dans les Universités protestantes était franchement royaliste, comme on a vu par le livre d'Amyraut et les citations de Cameron et de Tilenus. Les tendances politiques modérées de la bourgeoisie protestante des villes (Castres, Montauban, Montpellier), qui s'étaient fait jour pendant la dernière phase de résistance armée (1620-1629), l'ont définitivement emporté sur les aspirations républicaines de la démocratie des grandes cités, La Rochelle et Nîmes.

On peut se rendre compte du revirement de l'opinion par deux faits : Lors de la prise d'armes de Monsieur (Gaston d'Orléans), le duc Henri de Montmorency (1632) et vingt ans après, sous la Fronde, le prince de Condé s'efforcèrent d'entrainer les Protestants dans le camp de la rébellion; mais en vain, ces derniers firent la sourde oreille. Bien plus, les bourgeois de La Rochelle, Montauban et de Saint-Jean-d'Angely défendirent leurs villes, au service du roi ou de la régente. Ce qui fit dire au cardinal Mazarin : « Je n'ai pas à me plaindre du petit troupeau; s'il broute de mauvaises herbes, du moins il reste fidèle au Roi ».

On sait comment la monarchie récompensa les Réformés de cette fidélité loyale et éprouvée depuis plus d'un demi-siècle. Le petit-fils de Henri IV déchira l'édit de Nantes d'un trait de plume et démolit en quelques années l'édifice de la paix et de la liberté religieuse, si péniblement construit par deux rois et deux grands ministres. C'est alors, mais alors seulement, que l'esprit républicain qui avait dormi à la faveur des édits de Nantes et de Nîmes, se réveilla. La réponse du Protestantisme à ce coup d'État du roi, ce furent les

Lettres pastorales de Jurieu et l'insurrection des Camisards.

On avait accusé, à propos de la *Révolution d'Angleterre* (1688), les Protestants d'être révolutionnaires. La réponse de Jurieu, pasteur à Rotterdam, est bien différente de celle d'Amyraut trente-six ans auparavant. Reprenant les thèses de F. Hotman, de Bèze et de Mornay, il enseigna que « la souveraineté réside dans la nation. — Le roi n'est qu'un délégué. — Il y a un pacte mutuel entre le souverain et le peuple. — La nation peut déléguer sa souveraineté jusqu'à tel ou tel degré : monarchie absolue ou monarchie tempérée. — C'est une des bornes légitimes du pouvoir absolu, que le respect de la conscience, l'observation de la loi divine. — Au cas où le souverain tyrannise la conscience, ou bien quand il manque au contrat, le peuple rentre en possession de son pouvoir et a le droit de désigner qui bon lui semble ». Jurieu tire la conséquence extrême de son principe : *Salus populi suprema lex esto*[1]. Par là, il est le précurseur des encyclopédistes. Condorcet, d'Argenson, surtout Jean-Jacques-Rousseau reprendront ces maximes de Hotman et de Jurieu et en tireront la notion, non pas de la république, mais d'une monarchie républicaine ou d'une démocratie royale.

Mais ne devançons pas les temps. Voici, à la fin du XVIIe siècle, les conclusions auxquelles nous arrivons sur la question du Protestantisme et de la République.

I

Les assemblées politiques des Protestants français furent une mesure de défense prise afin de faire observer l'édit de Nantes, en présence de l'hostilité des assemblées civiles du clergé catholique, de l'intolérance fanatique du peuple et de la mauvaise foi des rois. Cette organisation était la garantie légitime et nécessaire de la liberté du culte de la minorité. En effet, comme l'a très bien observé Edgar Quinet, dès qu'elle leur fut enlevée, on put prévoir la révocation de l'édit de Nantes.

1. *Lettres pastorales*, 3e année, lettres 16e et 17e.

II

Après l'édit de Nantes, la masse des Protestants français, théologiens et pasteurs en tête, sauf la populace de plusieurs villes libres du Midi (ex. La Rochelle), était franchement ralliée au système d'une monarchie tempérée; exemple : Amyraut, Merlat. Ils ne prirent part à aucun des mouvements anti-royalistes de la minorité de Louis XIII et Louis XIV.

III

Il fallut la violente et inique spoliation des Églises protestantes du Béarn et plus tard la révocation de l'édit de Nantes pour réveiller chez eux l'esprit républicain.

IV

La République protestante, organisée par l'assemblée de Millau (1573) et celle de La Rochelle (1620), eut un caractère défensif et provisoire. Les Protestants réservèrent toujours le principe de l'autorité royale.

V

Cette fédération fut, non pas une imitation des Ligues suisses ou de la République des Provinces-Unies (cette dernière est postérieure); elle ne fut pas non plus la conséquence du principe de la Réforme, mais elle est née logiquement de l'organisation républicaine des villes du Midi (Nîmes, La Rochelle), et du système représentatif des Églises réformées.

VI

Quand les Protestants, après la mort de Mazarin, furent successivement privés de tous leurs organes représentatifs : assemblées politiques, synodes nationaux, députés généraux, et qu'ils furent par Louis XIV mis hors la loi, alors ils n'eurent plus qu'une ressource : la guerre et la révolution. Les lettres de Jurieu et la guerre des Camisards sont comme des coups de clairon qui annoncent la Révolution française.

GASTON BONET-MAURY.

Le Gérant : FISCHBACHER.

6410. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

L. Soulice. — **Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Pau.** *Histoire*, première partie, un vol. de VI-572 pages in-8°; — deuxième partie, un vol. de VII-LXVII-1168 pages in-8°. Index. Pau, imprimerie Garet, 1900-1903.

Abbé Moïse Cagnac. — **Fénelon, directeur de conscience.** Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris. Un vol. de XXVIII-412 pages in-8°. Paris, Poussielgue, 1901.

Dr Fr. Scheichl. — **Der Buddhismus und die Duldung.** Une brochure de 34 pages in-8°. Linz, E. Mareis, 1899.

— **Bilder aus der Zeit der Gegenreformation in Œsterreich** (1564-1618). Une brochure de 52 pages in-8°. Gotha, Perthes, 1890.

— **Die Duldung im alten Ægypten.** Une brochure de 48 pages in-8°. Gotha, Perthes, 1900.

— **Die Duldung in Babylonien-Assyrien, Persien und China.** Drei Kulturbilder. Une brochure de IV-108 pages in-8°. Gotha, Perthes, 1902.

— **Das Griechentum und die Duldung.** *Ein* Kulturbild. Gotha, F. A. Perthes, 1903.

Dr C. Marmier. — **Geschichte und Sprache der Hugenotten-Colonie Friedrichsdorf am Taunus.** Une brochure de IV-136 pages in-8°. Marburg, Elwert, 1901.

Dr A. von den Velden. — **Genealogische Nachrichten über einige der ælteste Familien der Neustadt Hanau.** Mil einer Wappentafel. Une brochure de 64 pages in-8°. Weimar, Sebbstverlag des Verfassers (Der Ertrag ist für die gefangenen Burenfamilien bestimmt, Zwei mark), 1901.

F. Dietsch. — **Kultusstælten oder Orte und Hæuser, wo die Protestanten von Metz ihre Gottesdienste abgehalten haben, von Beginn der Reformation an bisheute.** Une brochure de 16 pages in-8°, accompagnée de 4 gravures. Metz, Lang, 1904.

Comte Henry de Castries. — **Moulay, Ismail et Jacques II. Une apologie de l'Islam par un sultan du Maroc.** Un vol. de 120 pages in-8° avec 5 planches. Paris, Ernest Leroux, 1903. Index.

6410. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.